

**La Silésie de Teschen et les territoires
de Spisz et d'Orawa
dans les relations polono-tchécoslovaques
1919-1924**

**MASTER II Histoire
Sous la direction de M. Joly Vincent
UNIVERSITE Rennes II**

Table des matières :

◆	<u>Avant-Propos.....</u>	<u>p.3</u>
◆	<u>Introduction.....</u>	<u>p.7</u>
	Présentation géographique.....	p.9
	I) L'enjeu silésien au cœur des relations transfrontalières.....	p.12
	<i>L'importance historique de la Silésie.....</i>	<i>p.12</i>
	<i>Les nationalités et les langues comme enjeux politiques.....</i>	<i>p.18</i>
	<i>La houille comme enjeu économique.....</i>	<i>p.23</i>
	II) Du conflit militaire au conflit politique: le paradoxe de Teschen.....	p.32
	<i>Combats, guérillas et tensions frontalières.....</i>	<i>p.32</i>
	<i>La bataille pour l'administration politique, judiciaire et économique..</i>	<i>p.48</i>
	<i>Le problème polono-tchécoslovaque au quotidien : le rôle de la presse..</i>	<i>p.61</i>
	III) Le rôle des institutions internationales : échec ou succès ?.....	p.65
	<i>La commission interalliée : organisation et objectifs.....</i>	<i>p.66</i>
	<i>L'année 1919 et l'enlèvement du conflit.....</i>	<i>p.69</i>
	<i>La mise en place difficile d'un plébiscite.....</i>	<i>p.77</i>
	IV) Le règlement du conflit (1920-1924).....	p.86
	<i>L'arrivée des nouvelles commissions.....</i>	<i>p.86</i>
	<i>Le plébiscite face au conflit minier.....</i>	<i>p.93</i>
	<i>Le règlement final du conflit.....</i>	<i>p.100</i>
◆	<u>Conclusion.....</u>	<u>p.112</u>
◆	<u>Annexe.....</u>	<u>p.113</u>
◆	<u>L'approche historiographique et les démarches effectuées.....</u>	<u>p.124</u>
◆	<u>Bibliographie et sources.....</u>	<u>p.129</u>

Sigles : - MAE: Ministère des Affaires Etrangères.
- ADN : Archives Diplomatiques de Nantes.
- CDFE : Commission de Délimitation des Frontières en Europe.

Avant-propos :

Ayant un attrait particulier pour les langues, j'ai dès ma deuxième année de Deug Histoire, fait le choix de m'orienter vers les pays d'Europe centrale/Europe de l'est en prenant une option "Civilisation tchèque et polonaise".

Puis, après un voyage d'un mois en Pologne dans le but d'effectuer un reportage sur le système éducatif polonais (accessible sur mon site Web : www.pologne.euro.st), j'ai continué mon cursus en Licence d'histoire couplé avec une année d'étude de langue polonaise et d'étude de langue tchèque : soit 3 diplômes en même temps.

Ce voyage en Pologne m'a d'ailleurs amené à me rendre en Silésie polonaise et à m'intéresser à l'histoire de cette région. Une région, au premier abord, qui offre une vision fort négative de la Pologne – la gare de Katowice laissant notamment un sentiment de dégoût aux voyageurs qui s'y attardent-; cette Silésie polonaise est marquée, ne serai-ce qu'au niveau du paysage, par son passé industriel. Certes, les années staliniennes semblent justifier, à première vue, la présence en nombres d'usines d'extractions minières -cette ville ne fut-elle pas renommée Stalinogród durant les 3 ans suivants la mort du dictateur ?-, mais si l'on cherche un peu plus, on pourra voir que Katowice et la Silésie en général ont, dès le XIXème siècle, développé les activités liées aux mines. Ce sont donc des activités qu'il ne faudra pas négliger dans l'approche du sujet.

Un sujet qui puise aussi ses sources de mes derniers voyages :

L'un en Pologne en juillet-août 2005, dans le cadre d'un séjour linguistique à l'université catholique de Lublin faisant suite à l'obtention d'une bourse Egide: il me permis de connaître davantage la Pologne et de me familiariser avec la langue et la culture polonaise. J'ajouterai également que j'ai profité de ce séjour pour me rendre à Cracovie afin d'y rencontrer des amis silésiens rencontrés un an plus tôt.

L'autre en République Slovaque où, alors que j'exerçais la fonction de professeur de français et d'histoire-géographie (septembre 2006 à juin 2007) au lycée bilingue de Trnava, j'ai pu découvrir la partie silésienne de la Slovaquie et me rendre, une nouvelle fois en Pologne, à Katowice et à Cracovie.

L'étude des relations polono-tchécoslovaques tient donc d'une volonté personnelle: la Pologne, la République tchèque et la République Slovaque étant des pays qui ont eu une

importance toute particulière dans certains moments de ma vie. La Silésie m'offrait ainsi un champ d'étude multinational où les nationalismes pouvaient d'ailleurs s'exprimer. Nationalismes que j'ai d'ailleurs étudiés dans le cadre de la nation tchèque qui, au cours du XIXème siècle, tenta d'affirmer son identité face à une monarchie des Habsbourg qui voulait unifier sa couronne et face à une Allemagne désirant confirmer ses volontés pangermanistes. D'un point de vue temporel, l'étude de la Silésie durant l'entre-deux guerres me permettait de poursuivre une chronologie étant donné que mon écrit sur le nationalisme tchèque portait sur la période 1848-1918.

De plus, l'actualité des quinze dernières années nous montre que les territoires étudiés portent encore un intérêt certain pour la Pologne et les pays de l'ancienne Tchécoslovaquie, c'est d'ailleurs pour cela qu'un accord de bon voisinage a été conclu avec les Républiques fédérales tchèque et slovaque en 1992 [*Traktat między Rzeczpospolitą Polską a Czeską i Słowacką Republiką Federacyjną o dobrym sąsiedztwie, przyjaznych stosunkach i współpracy*]. Également, des accords ont eu lieu ces dernières années pour permettre aux élèves slovaques d'aller dans des écoles slovaques en Pologne.

A cette volonté des populations polonaises, tchèques et slovaques actuelles d'entretenir de bonnes relations, alors qu'un siècle plus tôt celles-ci étaient conflictuelles, il devient aujourd'hui important de revenir sur les raisons du conflit et d'en expliquer les mécanismes. Il s'agit de savoir pourquoi il y a eu un conflit ? Pourquoi ce conflit ne s'est pas transformé en véritable guerre polono-tchécoslovaque et quel a été le rôle des institutions internationales dans le règlement du conflit ? Finalement, la principale question sera de savoir en quoi la Silésie de Teschen a pu représenter un enjeu si important pour les polonais et les tchécoslovaques pour qu'ils en vinrent, à se battre politiquement, militairement et même administrativement pour en obtenir la possession, malgré les mesures prises par les institutions internationales ?

Tout d'abord, il conviendra de revenir sur l'Histoire du Pays de Teschen : en effet, en retraçant le passé de cette région silésienne, on pourra mieux comprendre l'origine des combats qui s'ensuivront alors que s'achève la première guerre mondiale. Il serait, en effet, judicieux de savoir quelle était la nature des rapports qu'entretenaient les deux nations avant le début du conflit et plus particulièrement dans le siècle précédant les événements silésiens.

De plus, on s'attachera à déterminer comment se caractérise la Silésie de Teschen d'un point de vue linguistique afin de comprendre comment se répartissent les populations polonaises et tchéco-slovaques au moment du conflit. Les nationalités sont-elles en majorités polonaise, tchèques ou slovaques à la veille du conflit et comment les dirigeants de chaque pays ont pu utiliser cet état de fait en tant qu'argument politique ?

Mais, en plus d'être un objectif politique, la Silésie de Teschen ne représente-t-elle pas davantage un intérêt économique et commercial ? On peut s'intéresser notamment à la houille qu'elle possède. Pour cela, une étude approfondie des ressources minières de la région pourrait s'avérer nécessaire.

Quoi qu'il en soit, les enjeux sont tels que les relations polono-tchécoslovaques se sont envenimées dès le début de l'année 1919. Etudier la frontière qui sépare les deux pays slaves pourra permettre certainement de comprendre plus précisément l'ampleur du conflit.

La question qui se pose est de savoir s'il n'y a qu'un conflit militaire ou pas ? Quels domaines sont concernés par le conflit polono-tchécoslovaque ? Doit-on s'en tenir qu'à des affrontements militaires ou d'autres secteurs sont-ils sujets à d'importantes rivalités ?

On peut d'ailleurs se douter qu'au point de vue administratif, des problèmes nombreux devaient apparaître, tout comme pour les relations commerciales dont il ne serait pas étonnant qu'elles soient considérablement ralenties.

De même, on est en droit de s'interroger comment se traduisait le problème de la Silésie dans la vie de tous les jours : la presse locale avait-elle une réelle influence sur les masses populaires ? Et d'ailleurs, quel était ou quels étaient le/les discours de la presse ? Les journaux étaient-ils nationalistes et défendaient-ils la patrie quitte à tenir un propos mensongers ou gardaient-ils une ligne de conduite pacifique et plutôt réservée vis à vis des événements ?

Cet aspect est important car on peut imaginer que les journaux, qui font circuler l'information, peuvent vite rendre explosive une situation qui était auparavant pacifique. Aujourd'hui encore, une réelle question se pose sur le pouvoir de la presse...mais aussi sur les collusion qui existe entre la presse et le pouvoir : ce qui nous amène à nous demander également, comment les états polonais et tchécoslovaques ont pu essayer de canaliser l'information et si des rumeurs, plus ou moins importantes, ont pu prendre forme.

On pourrait s'interroger de la même manière vis à vis des institutions internationales sachant

qu'elles ont joué un rôle durant l'après guerre et quelles aussi ont du recevoir la venue de journalistes avides d'informations. Celles-ci, on le sait, était représentées sous la forme de commissions ; mais comment était vraiment organisée(s) la ou les commission chargée(s) des affaires de Teschen ? Avai(en)t-elle(s) réellement les moyens de régler le différent polono-tchécoslovaque et quelles solutions furent alors mises en places en vue du règlement du conflit frontalier ? Son action, qu'il faudra définir, a-t-elle été efficace dans des régions en proie aux incertitudes d'une nouvelle guerre ?

C'est à toutes ces questions que ce présent mémoire essayera de répondre, en gardant pour objectif de ne pas tomber dans le piège de trouver absolument qui a raison ou a tort entre les polonais et les tchécoslovaques, mais plutôt de comprendre les processus et les mécanismes qui ont abouti à un conflit et à la résolution plus ou moins pacifique de celui-ci par la mise en place de mesures qu'il reste à déterminer.

Introduction :

La première guerre mondiale a abouti, comme chacun le sait, au démembrement de l'Autriche-Hongrie: la Pologne (*Polska*), rayée de la carte de l'Europe depuis 1795 retrouve son indépendance et un nouvel Etat germe en Europe centrale le 30 octobre 1918 : la Tchécoslovaquie (*Česko-slovensko*).

Cela n'était pas sans poser des problèmes de frontières étant donné que, suite au traité de Saint-Germain-en-Laye, l'Autriche-Hongrie, multinationale et multiculturelle fut démantelée: la frontière polono-tchécoslovaque en Silésie posait tout particulièrement des soucis transnationaux entre les polonais, les tchèques et les allemands.

Le problème polono-tchécoslovaque était localisé sur les territoires de Teschen (*Cieszyn* en polonais et *Těšín* en tchèque) , d'Orava (Orawa en polonais et *Arwa* en allemand) et de Spisz (Spiš en slovaque, *Zips* en allemand) . Teschen, ville d'un d'environ 46000 habitants en 1921¹, étant située dans le sud-est de la Silésie entre les fleuves de la Vistule (*Wisła* en polonais) et de l'Oder (*Odra* en polonais et en tchèque). Les territoires d'Orava et Spisz étant situés au sud de Teschen, respectivement à l'ouest et à l'est de Zakopane.

A travers mon mémoire, je vais essayer de montrer en quoi on peut dire que les territoires que je viens de citer, à la frontière entre la Pologne et la Tchécoslovaquie furent des zones de tensions et quelles solutions ont pu être mis en place pour pacifier les relations de ces deux pays tout juste sortis de la première guerre mondiale.

Pour cela, je chercherai dans un premier temps à démontrer les enjeux que représentait cette région, qu'ils soient historique, politiques et/ou économiques (I). C'est à travers ces enjeux transnationaux que le conflit émergera et prendra une dimension militaire (II) avant que n'interviennent les acteurs internationaux (III) qui proposeront des solutions au conflit avec l'espoir de le régler le plus minutieusement possible (IV).

Il convient aussi de rappeler les travaux déjà effectués sur le sujet en abordant le contexte historiographique (disponible après la conclusion), en s'intéressant à la bibliographie et aux autres sources exploitables. Mais avant d'entrée dans le vif du sujet, un aperçu géographique

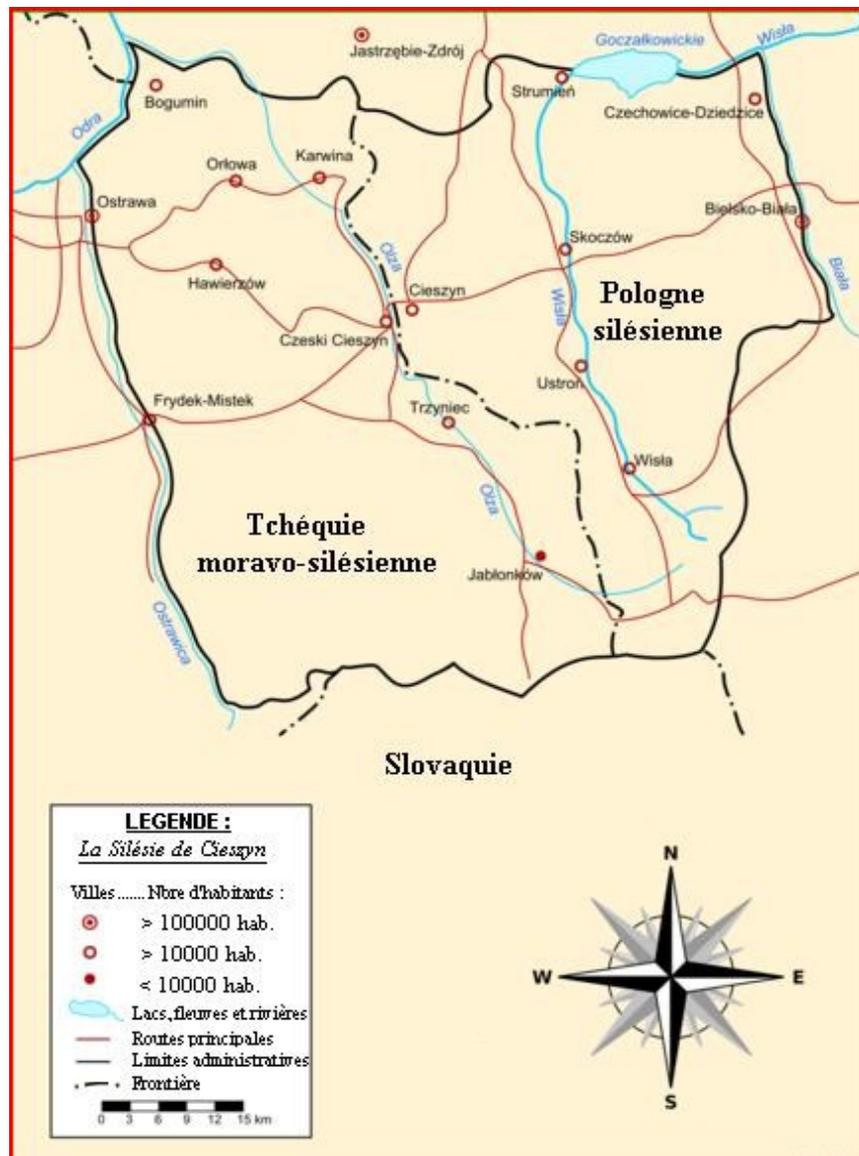
¹ Hulka -Laskowski Pawel, *Śląsk za Olzq*, *Wydawnictwa Instytutu Śląskiego*, p.476, Katowice, 1938. - *Bibliothèque de Cieszyn*.

des régions dont il est questions est nécessaire.

Présentation géographique :

Le conflit polono-tchécoslovaque qui se déroula entre 1919 et 1922 se situe au cœur de l'Europe en trois endroits distincts : la Silésie de Teschen - c'est à dire à la frontière entre l'actuelle République Tchèque et la Pologne - et les régions d'Orawa et Spisz -c'est à dire à la frontière entre l'actuelle République Slovaque et la Pologne.

Pour être plus précis, la Silésie de Teschen s'étend sur un territoire de 2282 kilomètres carrés et était peuplée dans les années suivant la première guerre mondiale d'environ 430000 habitants : soit près de 190 habitants au mètre carré, ce qui représente un chiffre élevé pour l'époque.



Ce chiffre est d'autant plus important qu'au niveau des Beskydes montagneuses, la population y était bien moins nombreuse. *A contrario*, au nord-est de la Silésie de Teschen, la densité par habitant atteignait plus de 1000 habitants/km.², soit la plus grande densité de population d'Europe orientale.

Les deux autres régions qui nous intéressent dans le différent polono-tchécoslovaque sont celles de Spisz et Orava : ces deux régions présentait un faible intérêt économique et était très faiblement peuplée par des montagnard. Ces régions se situe dans les massifs des Carpates et plus précisément dans la chaîne de montagne des Tatras. Entre ces deux régions se situe d'ailleurs la ville de Zakopane, haut lieu touristique polonais.

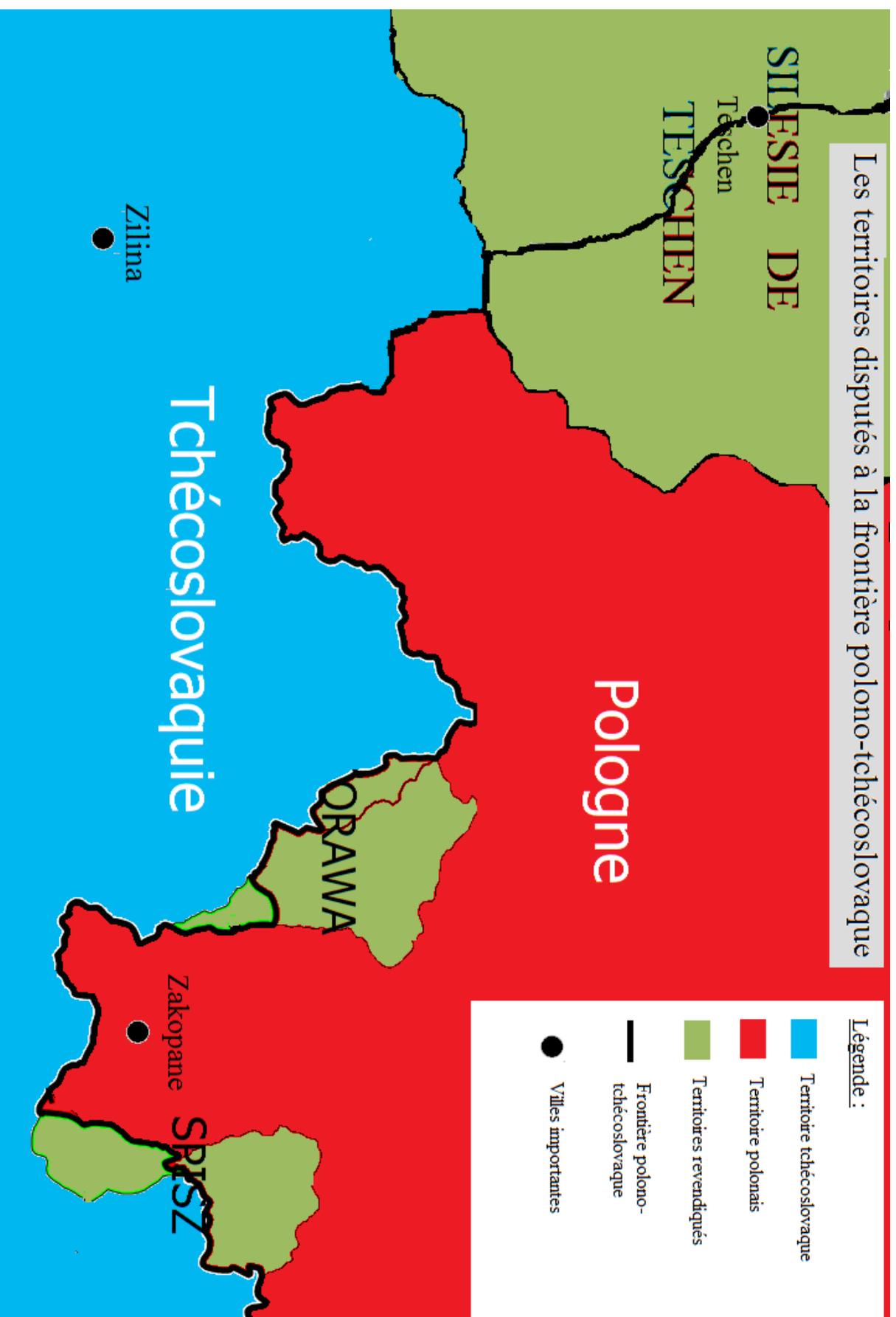
C'est dans cette zone frontalière entre Pologne et Tchécoslovaquie que se déroula la majeure partie du conflit polono-tchécoslovaque.

Les relations transfrontalières deviendront au fil de l'année 1919 et jusqu'en 1924 très tendues, au point qu'il y ait même une intervention armée en début d'année.

Afin de mieux comprendre ce conflit, il conviendra de s'intéresser aux causes profondes qui font de la Silésie de Teschen, pour ces deux pays slaves, un enjeu majeur.

Mais, il faudra aussi se pencher sur les problèmes générés par la situation particulière de ce territoire et le rôle joué par les institutions internationales dans la (possible) résolution de ce conflit.

Les territoires disputés à la frontière polono-tchécoslovaque



I) L'enjeu silésien au cœur des relations transfrontalières

L'importance historique de la Silésie

« *Les territoires silésiens appartiennent depuis des siècles à l'Etat tchécoslovaque. L'Etat tchécoslovaque ayant été reconnu au point de vue international, il va de soit, qu'il l'a été dans ses limites historiques* »: c'est ainsi qu'un mémorandum tchèque en date du 21 janvier 1919, deux jours avant les premiers affrontements militaires polono-tchécoslovaques, met en avant une légitimité historique de l'appartenance de la Silésie de Teschen à la Tchécoslovaquie.

Il y a, en fait, un véritable accaparement du passé à des fins politiques de part et d'autres des deux pays. Il ne sera donc pas vain de revenir sur l'Histoire de la Silésie de Teschen pour éclaircir les zones d'ombres qui émaillent le passé de cette région.

D'un point de vue historique, la Silésie de Teschen avait des origines polonaises. Le premier document écrit¹ mentionnant la ville de Cieszyn (écrit en « dialecte » polonais) date de 1050 (et non 1155 comme le pense certain polonais), cependant elle obtint le statut de ville qu'entre 1217 et 1223.

Au XIIIème siècle, on peut déjà observer les différents types de populations qui dominent la Silésie: les allemands y étaient très présents et vinrent d'ailleurs immigrer et s'installer en nombres dans cette région, profitant d'un développement économique particulièrement rapide.

Auparavant liée au duché d'Opole, la ville de Cieszyn s'en détacha en 1282 et fut jusqu'en 1653, la capitale d'une principauté gouvernée par une branche des Piast.

Le premier duc de Cieszyn, Mieszko, qui était vassal de Venceslas II, le roi Pologne et de Bohême (*Václav II en tchèque*) fut le représentant d'un duché qui perdura durant quatre siècle.

Au début de son règne, Casimir Ier de Cieszyn (*Kazimierz I Cieszyński*) entretenait de bons rapports avec Ladislas le Bref, le duc de Cracovie qui devient roi de Pologne en 1320. Mais,

¹ <http://www.bj.uj.edu.pl/PKA/karty.php?id=card&kat=449#1> / Site internet de l'Université Jagellon de Cracovie

entre 1321 et 1324, le duché de Cieszyn subit plusieurs attaques des lituaniens, les alliés de Ladislas le Bref. Casimir dut se tourner vers la Bohême et rendit un hommage de vassalité au roi de Bohême Jean de Luxembourg le 18 février 1327 à Opava. Le 23 février 1327, Casimir conclut un accord avec Jean de Luxembourg par lequel ses descendants pourront hériter du duché et par lequel le duché peut conserver une large autonomie. Comme son père, il s'attacha à développer les villes. Il reconstruisit également le château de Cieszyn. La Pologne reconnâtra les droits de la Bohême sur Cieszyn lors du traité de paix de Namysłów de 1348. Cela montre bien que la zone que nous étudions entra réellement sous la sphère d'influence de la Bohême dès la moitié du XIVème siècle.

La Bohême va ainsi prendre une influence de plus en plus importante en Silésie, en concurrence avec les allemands. On peut le remarquer en s'intéressant aux langues utilisées dans les écrits de l'époque et plus précisément à la rédaction des actes.

Jusqu'à la fin du XIIIème siècle, les actes étaient exclusivement rédigés en latin. Les premiers actes en allemand, apparurent en petit nombre au début du XIVE siècle et s'adressaient aux villes.

Au bas Moyen Âge, la Silésie était ainsi une région où se combinait l'influence de trois nations, une terre rattachée à la Pologne par l'histoire et la tradition, à l'Allemagne par la langue et les usages, à la Bohême par la construction étatique. Dès les années 1350, les chancelleries des différents ducs commencèrent à utiliser l'allemand pour d'autres types d'actes, comme les inféodations. L'allemand se répandit aussi dans les chancelleries urbaines et dans les actes de chevaliers; de là, à la fin du XIVE siècle, il étendit son emprise à toute la production laïque, même si le latin gardait de l'importance dans les actes pour les bénéficiaires ecclésiastiques. L'adoption générale de la langue allemande se produisit sous la pression des destinataires laïques, mais aussi sous celle des organismes administratifs et judiciaires, qui demandaient des actes qui fussent compréhensibles à tous et donc rédigés de façon simple et claire. Au XVème siècle, la progression de l'allemand se poursuivit, puisqu'il fut employé par de nombreux ecclésiastiques et dans les chancelleries épiscopales, quoique fondamentalement réservé aux affaires séculières.

En Haute-Silésie, l'évolution fut différente. Vers 1400, l'allemand dominait aussi comme langue diplomatique, mais, à partir des années 1430, apparurent des actes en tchèque, en nombre croissant, et qui jusque vers les années 1470 occupèrent une position dominante.

D'ailleurs, la langue devint à côté du latin, langue officielle en pays de Cieszyn, dans le sud de la Silésie. Le tchèque servit de langue administrative jusqu'au XVIIe siècle. Par ailleurs, en 1457, c'est la rivière Biała qui représenta la frontière entre les populations tchèques et polonaises, or cette frontière se situe à l'est du territoire de Cieszyn, ce qui tend une fois de plus, à montrer que le pays de Cieszyn restait sous forte influence tchèque. Ce point de vue peut être conforté, un siècle plus tard, en 1572, à travers la ville Bielsko et ses alentours qui sont détachés de la région de Cieszyn et prennent le nom d'Etat de Bielsko.

Pour ce qui est du polonais, il n'était que très peu employé dans la production administrative écrite. Les premiers actes polonais apparaissent petit à petit en Silésie au XVIe siècle alors que les premiers textes significatifs retrouvés en Pologne remontent au XIVème siècle.

La légère prédominance polonaise sur la Silésie de Cieszyn s'acheva par un rattachement définitif à la Bohême après la mort de la duchesse de Cieszyn, Élisabeth Lucrèce (*Elżbieta Lukrecja Cieszyńska*), le 19 mai 1653. Ce fut Ferdinand III de Habsbourg, roi de Hongrie et de Bohême et empereur du saint Empire romain germanique dès 1637, qui prit les rênes du duché. Avec les Habsbourg, un retour au catholicisme s'opère, de manière brutale, tout comme ce le fut dans toute la Bohême et la Moravie.

C'est donc une longue période sous domination des germaniques qui va s'opérer.

A partir des années 1740, avec les guerres de Silésie, Frédéric II de Prusse s'empara de la majorité des terres habsbourgeoises en Silésie, mais échoua dans la conquête des territoires de Teschen et de Troppau qui recouvraient une surface d'environ 4838 kilomètres carrés.

Trente cinq ans plus tard, en 1777, Joseph II décrète que l'allemand devenait la langue officielle; la langue tchèque parlée dans le pays de Teschen est supprimée dans les écoles et l'administration. Malgré cette mesure, la langue continuait, tout de même d'être parlée dans les campagnes, mais dans une moindre proportion que l'allemand.

Il y a donc eu une germanisation qui s'est mis en place, parasitant totalement l'influence polonaise et tchécoslovaque en Basse-Silésie.

Pour s'en convaincre, il suffit de s'apercevoir que le traité de paix de Teschen qui mit fin à la guerre de Succession de Bavière, appelée également guerre des pommes de terre, dont la France était garante de la paix au côté de la Russie, fut signée entre l'autrichienne Marie

Thérèse et le prussien Frederic II, le 13 mai 1779.

L'année 1848 semble marquer un retour d'une vision polonaise de la Silésie de Teschen. En effet, alors que le servage était abolie et que le Printemps de Prague, vite réprimé, donna de l'espoir aux défenseurs de la nation tchèque, du côté polonais, un nationalisme latent pris forme via l'édition en polonais d'un journal pour la ville de Teschen.

Mais ce ne fut que de courte durée car la politique autoritaire du ministre de l'intérieur Bach allait renforcer le poids du pangermanisme dans la région. Cependant, cela passe par une politique ouvertement anti-tchèque et surtout, étrangement, pro-polonaise; les livres tchèques sont remplacés en quasi-totalité par des livres polonais et l'enseignement du tchèque est totalement prohibé au profit du polonais et de l'allemand. Ainsi, les mesures se durcirent dans les années 1870 avec le remplacement des écoles tchèques par des écoles polono-allemandes : ce fut le cas à Karvina, Sucha, Lutyna, Stonava et Hnojnik et dans bien d'autres villes et villages de la région de Teschen.

Du côté des cultes, on observe la même évolution avec les chants et prières tchèques qui sont évincés.

Cependant, au début du XX^e siècle, des résistances au pangermanisme se font sentir, ce fut le cas à travers les oeuvres de Petr Bezruč (1867-1958) et sa poésie anti-allemande dans ses *Chants silésiens*¹, une des oeuvres maîtresses de la poésie tchèque moderne. Ce recueil écrit pour l'essentiel en 1899-1900, fut publié au fur et à mesure dans le supplément littéraire du journal *Čas* [Le temps] puis en volume en 1903, sous le titre *Slezské čislo* [Le numéro silésien]; il reparut en 1909 sous le titre *Chants silésiens*. Ce sont des «*Poèmes de désespoir, de révolte, d'anathème contre l'oppression sociale du prolétariat de la région des Beskides moravo-silésiennes par les magnats allemands, contre la germanisation et la polonisation brutale, mais aussi contre l'indifférence des Tchèques qui abandonnaient les montagnards et les mineurs à leur misère, Bezruč réussit une synthèse organique et originale des principales tendances de la poésie tchèque d'alors, en écartant résolument le décadentisme "fin de siècle"*» disait de lui l'historien et philosophe Vladimír Peska.

Chants silésiens

Maryčka Magdónova

¹ [Http://pagesperso-orange.fr/tramp/antho.htm#bezruc](http://pagesperso-orange.fr/tramp/antho.htm#bezruc) Site sur l'anthologie de la poésie tchèque, poème disponible en version tchèque.

(...) *Qu'as-tu donc, Maryčka Magdónova ?*
Les gros bourgeois, les dames de Frydek
vont, méchamment, se moquer de toi,
le juif Hochfelder t'apercevra de son vestibule,
Qu'en dis-tu, Maryčka Magdónova ?
 (...) *Le long du chemin, Maryčka, les rochers sont à pic,*
et, en bas, l'Ostravice, écumante, sauvage,
bouillonne et court vers Frydek.
L'entends-tu, comprends-tu son langage,
fillette des montagnes ?
Un saut à gauche, tout est fini, fini.
Tes cheveux noirs se sont accrochés au rocher,
tes mains blanches se sont teintées de sang.
Adieu, Maryčka Magdónova !
Dans le cimetière de Staré Hamry, sans croix ni fleurs,
des tombes se blottissent près du mur :
là reposent des suicidés, des gens sans foi.
Là repose Maryčka Magdónova.

Petr Bezruč (1867-1958), *Chants silésiens* (1903)

La population pro-tchèque se retrouve en minorité numérique dans la majorité de la Silésie de Teschen, comme nous le verrons à travers les graphiques de la répartition des nationalités. Ceux-ci ne sont pas appréciés par les populations allemandes et pro-polonaise. D'ailleurs, durant la première guerre mondiale, de nombreux tchèques du pays de Teschen subiront des persécutions en conséquence de leur appui à l'Entente et plus particulièrement à la Russie. Les autrichiens incarcérèrent même des écoliers dans les prisons d'Ostrava. Les polonais, eux, se mirent aux côtés des allemands au début du conflit pour finalement changer de camp lorsque la victoire de l'Entente se profila. Le problème de Teschen commença réellement à prendre forme dès lors que, logiquement, les polonais prirent la décision de positionner leurs troupes dans le pays de Teschen. Des tchèques, sans l'accord de Prague, prirent la décision d'entériner la nouvelle frontière, de manière provisoire, le 5 novembre 1918.

Les premières phrases de la convention sont les suivantes :

"Le présent accord a un caractère provisoire. Il ne tranchera pas à l'avance la question de la délimitation territoriale qui est entièrement subordonnée à la décision des pouvoirs respectifs, c'est à dire du gouvernement polonais à Varsovie et du gouvernement tchèque à Prague. Dans le but unique de maintenir l'ordre et la tranquillité et afin de ne pas donner place à des contestations inutiles au sujet d'affaires d'importance secondaire et d'intérêt purement local, la sphère d'influence et d'activité des deux représentations nationales existant actuellement dans la Silésie de Teschen, à savoir le Conseil national tchèque de Silésie et le conseil national polonais de Teschen, a été déterminé comme suit..."

Cet accord fut signé du côté des tchèques par un avocat de Moravska Ostrava, nommé Sigismond Witt, par le notaire Ferdinand Pec, par l'ancien député Pierre Cingr et enfin par un instituteur nommé Jean Nohel. Ces derniers représentaient, en fait le Comité National tchèque de Polska Ostrava.

En face d'eux, il y avait les représentants du Conseil National polonais de Teschen formé d'un ancien député socialiste (Thadée Reger), d'un médecin de Frystat (Richard Kunicki), d'un professeur de Teschen (Paul Bobek) et d'un ingénieur de Dąbrowa (Joseph Kiedron).

En regardant de plus près la composition des signataires, on peut s'apercevoir que tous sont originaires de la Silésie de Teschen. Cet accord s'est donc fait loin quelque peu à l'écart des dirigeants tchécoslovaques et polonais, alors même que la première guerre mondiale n'était pas terminée !

Les polonais, ravis, commencèrent donc à administrer le pays, à mettre en place des élections pour la Diète de Warszawa et à recruter pour leur armée...le gouvernement tchécoslovaque décida alors d'attaquer, sans passer par la diplomatie en janvier 1919. Le problème de Teschen prit alors forme et les conflits se firent de plus en plus nombreux.

Chacun des deux pays voulant récupérer le pays de Teschen en invoquant toutes sortes d'arguments. Parmi ceux-ci, celui de la présence linguistique du polonais ou du tchèque, à laquelle on peut ajouter la présence de nationalismes qui s'expriment via la répartition des nationalités.



Illustration 1: Carte postale de la place centrale ville de Teschen en 1919.

Le but premier n'est pas de chercher qui des tchéco-slovaques et des polonais a raison ou a tort, mais se caractérise plutôt par la volonté de comprendre la répartition des populations que l'on pourrait qualifier de "pro-polonaises" et "pro-tchécoslovaques" à travers les deux aspects que sont les nationalités et les langues; deux aspects qui servent d'arguments politiques aux différents pays que nous étudions.

Les nationalités et les langues comme enjeux politiques

« La vraie langue tchèque commence à l'Ouest de la rivière Ostravica et encore elle y subit l'influence du polonais » : c'est en ses termes que le tchèque Lubor Niederle définit la frontière linguistique polono-tchécoslovaque dans l'encyclopédie de la philologie slave, ouvrage édité à Saint-Petersbourg en 1909.

De même, déjà en 1842, l'historien et poète slovaque Pavel Jozef Šafárik disait selon le journal Slovenský Narodopis, que « la langue polonaise règn[ait] dans le Pays de Teschen ».

-Carte Nitsch-

Casimir Nitsch, lui, avait créé une carte avec les limites linguistiques polonaise-tchèque et polonaise-tchécoslovaque au sortir de la première Guerre Mondiale (voir page 19) où on y voit un dialecte transitoire entre les langues slave : ni plus ni moins que la langue silésienne pour la région de Teschen qui nous intéresse.

Mais en fait, qu'en est-il vraiment ?

En observant la carte suivante, représentant la répartition des populations par nationalité dans les villes silésiennes de la région de Zaolzie¹, aux abords de la frontière polono-tchécoslovaque (selon le recensement autrichien de 1900), on peut voir se dégager une ligne virtuelle allant de Bogumin (au nord) à Morawka (au sud).

Si l'on s'appuie sur les recensements de 1910, la Silésie de Teschen comptait en 1910, 426.667 habitants dont un peu plus de la moitié étaient polonais (voir tableau ci-dessous), selon les données autrichiennes - On notera que le recensement ne se faisait pas selon la langue maternelle (ou « Umgangssprache » en allemand), mais selon la langue usuelle -.

Nationalité	Nombre d'habitants	Pourcentage d'habitants
Polonais	233.850	54,8 %
Tchèques	115.604	27,1 %
Allemands	76.916	18 %
Divers	297	0.1 %

En analysant l'évolution entre 1869 et 1910 de la présence des nationalités polonaises, tchèques et allemandes, il apparaît que l'influence de la population polonaise régresse dès le début du XX^{ème} siècle alors qu'elle avait tendance à augmenter vers la fin du siècle précédent.

1. Zaolzie est l'ensemble géographique qui représente la partie Ouest de la Silésie de Teschen.

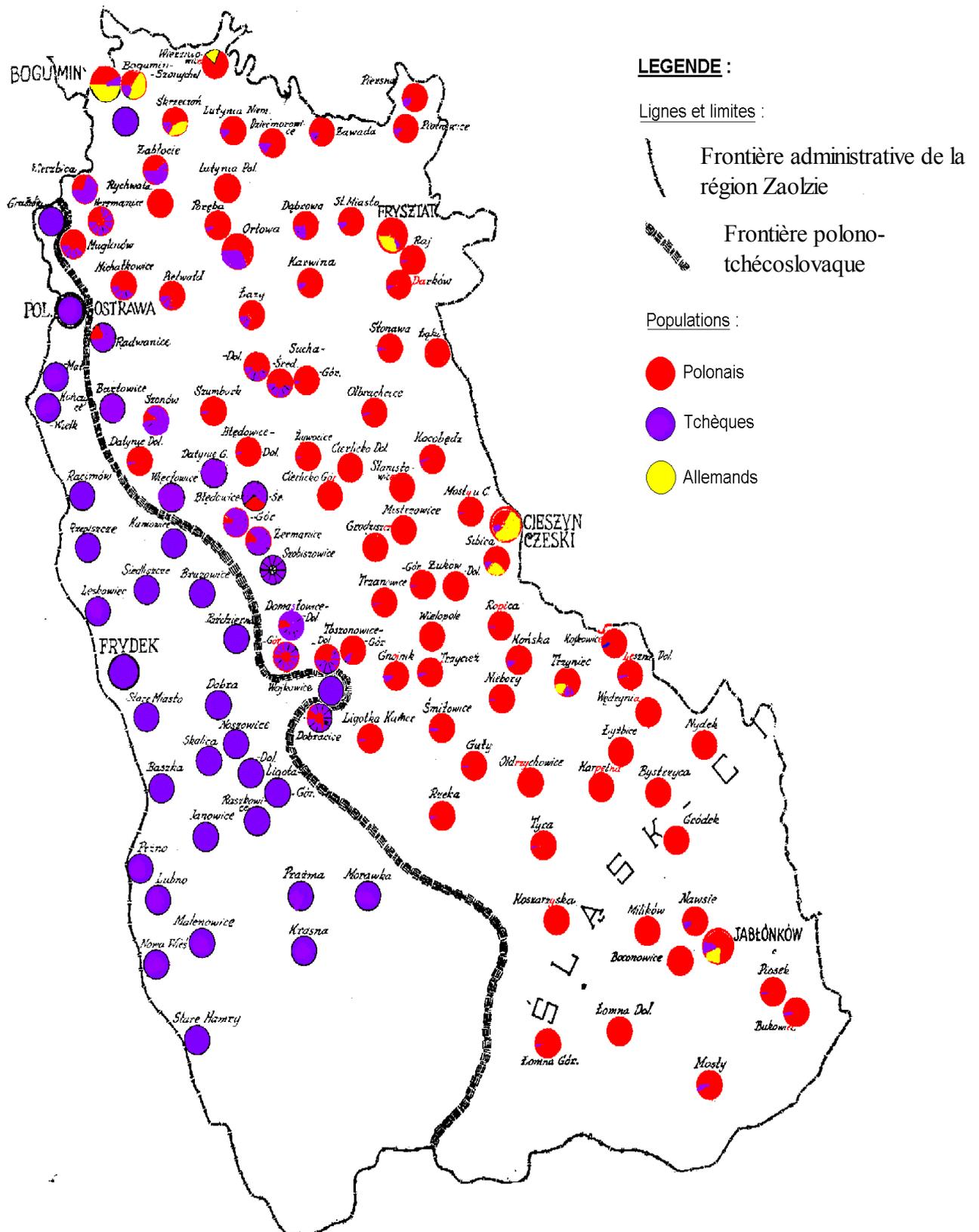


Illustration 2: Répartition des nationalités dans les villes Silésiennes aux abords de la frontière polono-tchécoslovaque (selon le recensement autrichien de 1900)

A contrario de la population allemande, qui voit sa population décroître avant 1880, puis croître après cette date de manière constante en Silésie de Teschen.

En ce qui concerne les tchèques, la représentativité de leur population est fluctuante, mais marque un summum en 1880 et 1910 avec une part d'environ 27% de tchèques présents parmi la population totale en Silésie de Teschen.

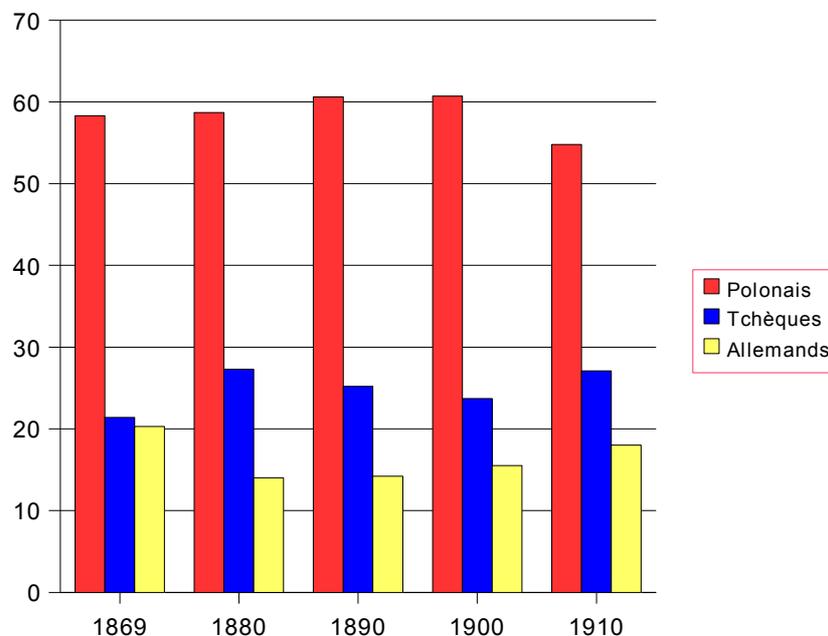


Illustration 3: Évolution de la part des nationalités présentes dans la Silésie de Teschen entre 1869 et 1910 (en %)

Ces chiffres montrent une vision globale des populations présentes, mais il ne faut pas négliger le fait qu'il existe des aberrations qui transparaissent, que se soit en faveur des polonais, ou en faveur des tchèques.

Ainsi, dans le village d'Albrechtice, entre Frystat et Teschen, on compte une population de 1029 tchèques, 33 allemands et aucun polonais. Dix ans plus tard, le recensement indique 1079 polonais et 23 allemands. Ce genre de résultats de recensements plutôt étonnant se répète dans de nombreux cas.

Cependant, bien que difficilement justifiables, ils restent toutefois, très localisés et ne s'étendent sur toute la région concernée.

Mais, comment peut-on expliquer les importantes fluctuations du dernier graphique ? Ce ne peut pas être par l'accroissement naturel puisqu'il est de 17,58 % du côté des polonais,

tandis qu'il n'est que de 9,8% pour les tchèques et de 8,2% chez les allemands dans les dix premières années du Xxeme siècle.

On peut y voir aussi une intervention délibérée afin de truquer les statistiques : en effet, les fonctionnaires de l'Etat, en Silésie de Teschen, appartenaient en majorité à la nation tchèque et allemande, et manipuler les statistiques pouvait être réalisé de manière simple. C'est d'ailleurs en ce sens que le député tchèque Cingr, bien que lui-même d'origine tchèque, fit une interprétation au Parlement de Vienne.

Ce sont en fait essentiellement les recensements de 1900 et de 1910 qui sont à remettre en cause, c'est à dire ceux où la population polonaise est censée décroître au profit des autres nations. On peut y voir déjà l'amorce d'un contentieux polono-tchèque, bien que ces deux entités n'ont pour le moment qu'une existence qu'en terme de nation ou de peuple.

La seule certitude qui ressort est qu'entre 1869 et 1910, la population polonaise est ultra-majoritaire en Silésie de Teschen, ce qui leur donne une certaine légitimité à revendiquer la possession de tout ou partie de la Silésie de Teschen.

Cet état de fait sera d'ailleurs repris par les dirigeants polonais lors du conflit. Ils coïncidèrent cette région comme étant la leur puisqu'elle est peuplée majoritairement de «polonophones».

Cependant, à défaut d'être l'argument politique, c'est l'argument économique qui semble primer en revenant sans cesse, au fil de l'étude des documents relatifs à la Silésie de Teschen. Mais, de quel nature peut-être cet enjeu économique et l'argument économique justifiera-t-il la lutte qui se déroulera pour la Silésie de Teschen ?

La houille comme enjeu économique

La Silésie est connue pour son fort potentiel énergétique, véritable "pays de l'or noir", elle fournit une houille de bonne qualité. D'ailleurs aujourd'hui, la Silésie est le plus grand producteur de charbon de toute l'Europe occidentale. En cela, elle représenta et représente un enjeu économique majeur.

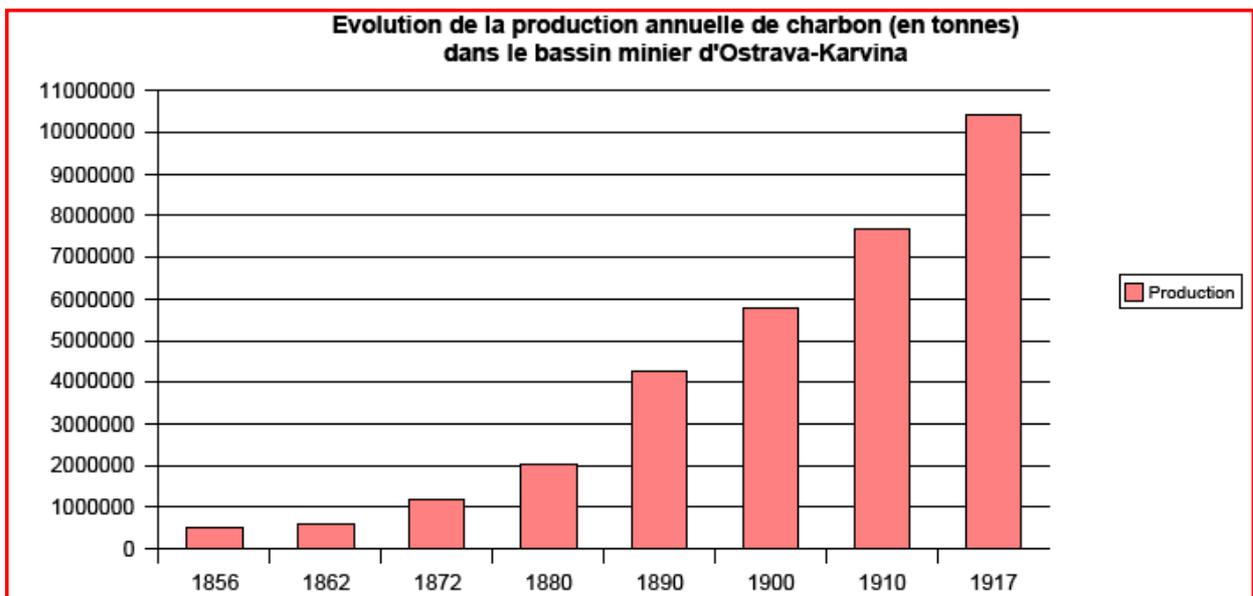
En regardant la carte de la Silésie de Teschen, on s'aperçoit que deux zones peuvent susciter des convoitises : les bassins houillers de Karvina et celui d'Ostrava situés au nord-ouest de la Silésie de Teschen. En fait, dès la fin du XVIIIeme siècle, avec l'ouverture des

premiers puits entre 1770 et 1780, l'exploitation des gisements de houille s'est rapidement opérée. Alors que l'on sortait de la Guerre de Trente ans, cet apport énergétique revêtit une importance stratégique pour ceux qui en possédait l'exploitation.

En 1913, c'est plus de la moitié de l'exploitation totale de l'Autriche en houille qu'on en extrait soit près de 7 millions 400 milles tonnes ! Pour la coke, il en est extrait 7 millions 900 quintaux pour l'année 1916.

Pour cela, ce sont près de 150000 ouvriers qui sont employés dans le bassin d'Ostrava-Karwina.

D'ailleurs, en étudiant l'évolution de la production annuelle, on s'aperçoit que celle-ci est en constante croissance¹.



Ainsi, on comprend mieux l'importance de ces bassins houillers qui paraissent vitaux pour les tchèques ; en effet, c'est en quelque sorte l'arbre qui cachent la forêt puisque derrière ces mines, ce sont de grandes industries et entreprises métallurgiques tchèques qui convertissent le minerai en un capital encore plus rentable. Pour les tchèques, être séparé de la Silésie de Teschen, c'est vouer à l'échec un grand nombre de ces entreprises. Cela est d'autant plus vrai si l'on sait que l'extraction issue des gisements de charbon et de lignite de Bohême commence à décliner dangereusement ; ce charbon de Bohême étant, qui plus est, de

¹ Tableau réalisé via les données de : *Le Pays de Teschen*, Prague : Ed. Beaufort, 1920, 52 p.

moins bonne qualité que celui d'Ostrava-Karwina.

En fait, la République tchécoslovaque produit du charbon noir et du charbon brun.

Le charbon noir étant présent sur les quatre bassins principaux dont un en Silésie de Teschen à Moravska-Ostrava. Quant au charbon brun, c'est un charbon non recommandé pour les industries, jugé trop « sale » et qui est présent sur trois bassins mais sur aucun en Silésie de Teschen.

En 1913, l'actuel territoire tchécoslovaque en plus du territoire de Teschen importait 3554700 t. de charbon noir et exportait 437800 t. de coke et 7437500 t. de charbon brun.

On ne s'étonnera donc pas que les tchèques n'aient pas respecté la partie de la convention économique signée en marge de l'accord polono-tchécoslovaque du 5 novembre 1918, qui stipulait l'envoi de houille polonaise aux tchèques en échange de sucre et de l'usage du chemin de fer en territoire tchèque. Les polonais ont attendu longtemps l'envoi du sucre, avant de se rendre compte que les tchèques n'étaient vraiment pas disposés à leur fournir leur dû.

En plus de cela, il ne faut pas oublier que se profile une véritable concurrence économique avec les voisins allemands qui, eux aussi, sont en conflit ouvert en Silésie, contre les polonais pour l'obtention de mines de Haute-Silésie. Pour rappel, l'Allemagne fut privée de la Sarre pour 15 ans, celle-ci fut confiée à la SDN, concédée à la France pour qu'elle puisse exploiter les mines de charbons, les mines françaises ayant été détruites et sabotées par les allemands pendant la première guerre mondiale.

Il en découle une augmentation de la production, comme nous l'avons vu sur le graphique précédent.

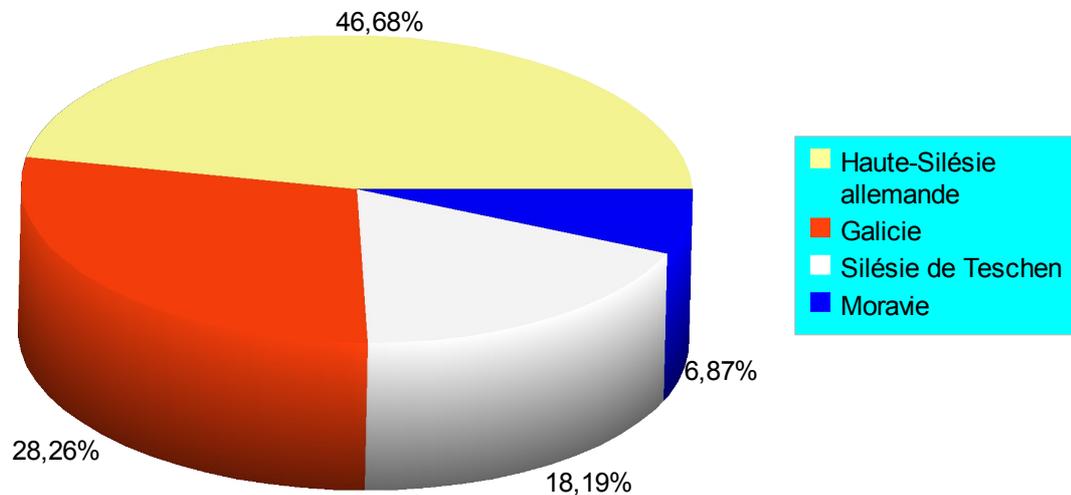
Mais à qui cela profite-t-il le plus et à qui cela risque de profiter en premier lieu dans les années suivantes ?

Le bassin houiller de Haute-Silésie s'étend sur 6480 km² avec une répartition favorable à l'Allemagne¹ : en effet, la Haute-Silésie allemande représente à elle seule 3025 km². Néanmoins, on remarquera que la Tchécoslovaquie possède une surface houillère près de

1 - MAE/ADN/CDFE – 120 - Dossier N°17 – Document n°17

trois fois inférieure à celle de la Pologne : respectivement, 445km² pour la Silésie de Teschen et seulement 445 km² pour la Moravie.

Répartition de la superficie minière du bassins houiller de Haute-Silésie



Le bassin d'Ostrawa-Karwina est celui qui nous intéresse dans le cadre du conflit polono-tchécoslovaque; il est constitué en 3 couches :

La première étant celle d'Ostrava, une des plus anciennes et donc une des meilleures, la seconde est celle de Karwina, une des plus récente, bonne, mais ne permet pas de faire du coke (nb: en dessous de celle-ci se trouve la couche d'Ostrava, séparé par une couche intermédiaire de charbon et de métaux tels le zinc essentiellement).

En Silésie de Teschen, l'exploitation est plus simple mis à par dans quelques zones précises. On y trouve un nombre total de 478 puits qui sont situés à l'Ouest de la rivière Olsa (ligne de démarcation actuelle en fait), répartis autour de 2 centres principaux : Moravska Ostrava et Karwina.

Seul un puits est situé à l'est de la rivière Olsa (entre la Vistule et la rivière Biala). On comprendra mieux, dès lors, l'intérêt des polonais de ne pas vouloir comme ligne-frontière la rivière Olsa car cela leur ferait, à une exception prêt les mines du Bassin minier d'Ostava-Karwina !

Dans le reste du bassin, on trouve 243 puits presque tous situés en Haute-Silésie (Beuthen, Mislowice, Katowice). On remarquera que les puits situés en Haute-Silésie sont deux fois moins nombreux, mais bien plus productifs !

En Galicie, il n'y a presque pas de puits et les mines sont donc peu exploitées.

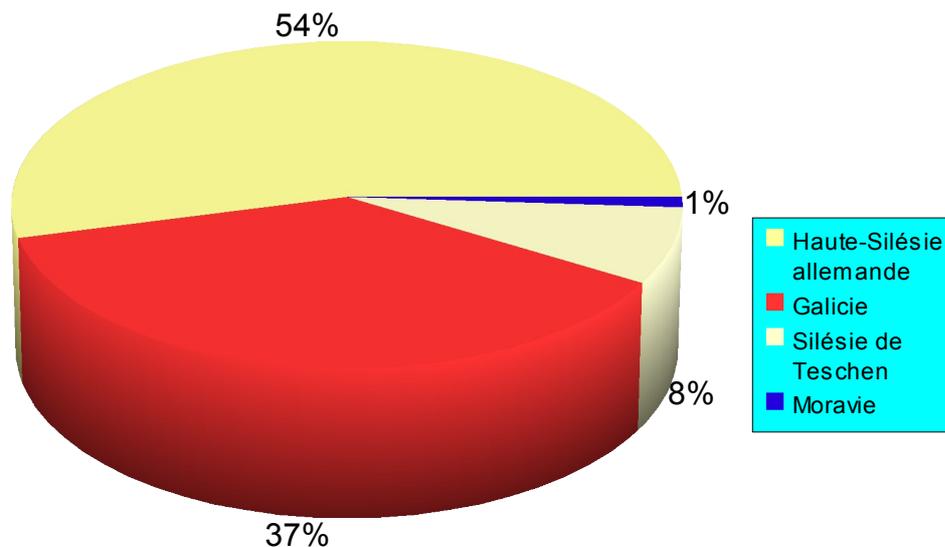
Enfin, en Moravie, sur les 382km² qu'à le bassin, seuls 83,5 km² sont exploitables car la majeure partie coûterait trop cher en extraction. D'ailleurs, il serait intéressant d'analyser plus en détail la répartition des ressources non encore exploitées :

Si on étudie la répartition, sur l'ensemble du bassin houiller de Haute-Silésie, des parts issues des quantités de houilles non encore extraites des mines, on observe que les allemands, en 1920, sont les grands bénéficiaires de la répartition des ressources minières du bassin houiller de Haute-Silésie avec plus de la moitié de la production du bassin ayant pour origine la zone géographique de Haute-Silésie allemande. Cette zone est d'ailleurs sujette à débat durant les années 1920 et le même problème que sur les mines d'Ostrava-Karvina existe entre polonais et allemands.

Quant aux polonais, eux, ils se contentent des mines galiciennes dont les provisions sont estimées dans les années 20 à environ 30 milliards de tonnes, soit 37,4 % des ressources minières non exploitées dans le bassin de Haute-Silésie.

Au contraire des tchécoslovaques, les polonais n'ont pas une industrie si développée et leurs besoins peuvent paraître moindre en comparaison des tchèques pour lesquels les mines moraves n'ont que peu de significations par rapport à l'ensemble du bassin houiller haut-silézien, sachant que les provisions restantes en Moravie sont estimées à un peu moins de 1 milliard de tonnes.

Répartition en parts des ressources minières inexploitées du bassin houiller de Haute-Silésie en fonction de leurs positionnements géographiques (1920)



Les principales industries silésiennes polonaises sont en fait les usines métallurgiques de Trzyniec, les fabriques de wagons de Frystat, les établissements "Hahn" à Bogumin et enfin les raffineries de pétrole et les fabriques de fils de fer de Bielsko.

Les mines du pays de Teschen représentent donc pour les tchèques une opportunité de prendre une part du gâteau haut-silésien que les polonais ne sont pas prêts à partager ! Il faut dire qu'il reste plus de 7 milliards de tonnes de charbons à exploiter en Silésie de Teschen, ce qui représente pour le pays qui les détient un gros pactole économique.

Au final, on peut affirmer que de nombreux enjeux pouvaient justifier, à tort ou à raison, les événements qui eurent lieu en Silésie de Teschen. L'enjeu économique joua un poids considérable, alors que les deux pays se remettaient de la première guerre mondiale.

Pour légitimer la possession de la Silésie de Teschen, chacun des deux pays argumenta sur la représentativité des nationalités présentes dans la région, ainsi que sur l'histoire commune de la région avec leurs pays respectifs : la vérification de ces arguments tendent à donner davantage raison aux polonais sur la nationalité des silésiens de Teschen, mais la question ne semble pas trouver de réponse satisfaisante en ce qui concerne le passé du territoire étudié.

En résumé, on pourrait presque utiliser la carte postale (p.29/30) de propagande polonaise pour synthétiser cette première partie : on passe de l'état d'enjeux à l'état de

revendications...ce qui peut conduire à une situation de conflit.

Après l'étude des enjeux qui existent, il serait donc intéressant de connaître comment l'importance de ces enjeux a pu catalyser les violences et comment s'est exprimé dans les faits, le problème polono-tchécoslovaque.

Carte Postale 1

Carte Postale 2

II) Du conflit militaire au conflit politique: le paradoxe de Teschen

Alors que la première guerre mondiale s'achevait, les troupes tchèques et polonaises rentraient petit à petit au pays. Les dirigeants des deux pays essayèrent d'unifier leurs territoires respectifs. Cela à travers la proclamation de la république tchécoslovaque du 28 octobre 1918 et celle de la Pologne par Piłsudski à Varsovie le 26 janvier 1919.

Ce dernier est déjà affaibli puisqu'en proie aux hostilités venues de l'étranger : les polonais combattaient non seulement face aux allemands en Posnanie au début du mois de janvier 1919, mais aussi face aux ukrainiens sur la partie est de la Galicie. Quant aux tchécoslovaques, eux dont on peut craindre une « fracture » des nationalités tant le nouveau pays est composé de nationalités hétéroclites, à commencer par celles des tchèques et slovaques, ils voudraient prendre possession de la Ruthénie afin d'avoir une frontière avec la Roumanie et cela au dépend d'un perdant de la 1ere Guerre Mondiale : la Hongrie, pays à l'origine de la Grande Guerre lorsque celui-ci faisait encore partie du désormais défunt empire Austro-Hongrois.

Parmi tous ces conflits, se situe le conflit de Teschen, qui, de manière paradoxale, ne semble pas tant le fruit d'un conflit politique ouvert depuis un long moment, mais revêtit plutôt le caractère « d'attaque surprise » alors même que les légères tensions existantes n'avaient pas eu le temps de murir. A ce conflit militaire, succéda alors un conflit politique à la fois économique et administratif allant jusqu'à parasiter le quotidien des populations concernées dans des journaux aux contenus devenus nationalistes.

Combats, guérillas et tensions frontalières

L'établissement des frontières en Pologne fut un travail de longue haleine pour le gouvernement polonais. Avec son nouveau territoire occupé par les allemands en Haute-Silésie et avec ses troupes embourbés dans le problème de la ville de Łwów à majorité polonaise, capturée par les ukrainiens, la frontière polonaise était de moins en moins repérable à partir du mois de novembre 1918.

Pourtant, l'accord polono-tchécoslovaque signé six jours avant l'armistice franco-allemand de la première guerre mondiale semblait établir une paix durable sur une partie du territoire au niveau de la frontière avec la Tchécoslovaquie.

Mais les dirigeants tchécoslovaques commençaient petit à petit à regretter cet accord du 5

novembre et pensaient déjà à récupérer les territoires de la Silésie de Teschen qu'ils avaient laissés aux mains des polonais.

La situation devenait petit à petit favorable aux tchèques qui voyait leur voisin polonais qui avait non seulement des problèmes à l'intérieur de leur territoire, mais aussi à l'extérieur de ses frontières.

Un mois plus tard, le clergé évangélique réformé s'exprima publiquement en faveur d'un rattachement de la principauté de Teschen à la Pologne¹.

Durant le même mois, des troupes polonaises prirent position à Spisz et Orawa ce qui provoqua le mécontentement modéré des autorités tchécoslovaques, Pilsudski ayant envoyé un message relativement conciliant à Masaryk². L'envoi d'un contingent français fut tout de même évoqué, mais jamais réalisé.

Le principal fait marquant fut en fait l'attaque surprise tchèque en Pays de Teschen (Bogumin, Karwina et Jablonków pour être précis) le 23 janvier 1919. Celui-ci faisait suite à un mémorandum daté du 21 janvier qui exigeait que l'Etat tchèque prennent possession de la Silésie :

« Les habitants de la région de Teschen, tchèques, polonais et allemands, n'étant à aucun moment certain de leur vie et de leurs bien appellent à leur secours le gouvernement qui jusqu'ici avait assuré la sécurité de tous les citoyens, c'est à dire le gouvernement de la République tchécoslovaque et lui demande de rétablir l'ordre dans l'Etat. ».

Il y est ajouté que la Silésie de Teschen, en plus d'être « un foyer de mécontentement » est aussi « le siège d'une agitation bolchévique qui tend à se propager vers l'Ouest » dont les polonais sont responsables. Cette agitation bolchévique faisait directement allusion à l'avancée de ces derniers en Galicie face aux troupes polonaises : d'ailleurs, on peu d'intérogier si l'attaque tchécoslovaque n'était pas une guerre préventive en vue de faire face aux troupes bolchéviques qui se rapprochaient dangereusement des frontières tchécoslovaques ? Rien ne permet de l'affirmer, mais d'un point de vue stratégique, prendre le territoire de la Silésie de Teschen aurait permis de s'assurer pour les tchécoslovaques une défense solide avec le contrôle d'une partie de la rivière Olza ou encore mieux de la Wisla (Vistule), le principal fleuve polonais.

1 *Bibliothèque de Cracovie (Pologne) – Documen° 894823 III -*

2 *Isabelle DAVION, Les relations polono-tchécoslovaques dans la politique de sécurité française entre les deux guerres, p.94.*

En fait, si on se base sur un compte-rendu du général Berthélémy -chef de la mission franco-anglaise-, relatif à l'agression tchécoslovaque en Silésie, relate le 12 février 1919 la situation pacifique qui régnait avant l'opération militaire tchécoslovaque : «la population était calme, pas la moindre trace d'anarchie ou d'émeute, nous avons pu constater les sentiments nettement polonais de la population de Teschen, qui rassemblée à la gare nous a fait une ovation. »

Selon ce même témoignage, « jusqu'au 23 janvier, il n'y avait aucune hostilité : l'armistice était observé au point de vue militaire, mais pas au point de vue économique, les tchèques n'ont donné aucune des matières qu'ils devaient fournir en échange du charbon livré par les polonais ».

Un autre argument fut avancée par les tchécoslovaque qui est celui de la préparation d'élection des députés de la Diète polonaise dans le territoire de Cieszyn, aspect qui ne plu pas du tout aux tchèques sachant que l'accord du 5 novembre 1918 sur l'établissement de frontières était provisoire. A contrario, cette situation aurait pu présenter un avantage pour les polonais dans la légitimation des territoires qu'ils occupaient à la suite de l'accord.

Le motif de guerre qui déclencha le conflit armée fut donc, selon les tchécoslovaques, cette décision d'effectuer l'élection de l'assemblée constituante polonaise en Silésie de Teschen et cela du 10 au 26 janvier 1919.

Le 23 janvier 1919, les tchèques firent publier dans les journaux l'*Ostrauer Zeitung* (le journal de Moravska-Ostava) deux proclamations qui furent reproduites deux semaines plus tard par le journal polonais *l'étoile de Teschen* . Celles-ci mettaient en avant le fait que les troupes tchèques agissaient avec le consentement de l'Entente. En arguant que leurs troupes agissaient main dans la main avec l'Entente, les tchèques voulaient légitimer leur incursion aux yeux des populations polonaises.

Bien évidemment, l'Entente et surtout les anglo-américains représentés par le capitaine Rawlings, chargés d'enquêter sur l'occupation de la Silésie de Teschen, par le colonel Wade et le lieutenant américain Foster, représentants des missions anglaise et américaine à Varsovie, ont contesté les dires des tchèques en obtenant gain de cause après concertation avec le président Masaryk. Il n'en demeure pas moins que les tchèques occupaient, en février 1919, une partie du territoire qu'ils avaient cédée trois mois plus tôt.

Cette occupation ne se fit pas sans une certaine violence de la part des troupes tchèques dont la cruauté fut souvent remise en cause par les polonais. En effet, après regroupement de nombreux témoignages et plaintes, on s'aperçoit que les tchèques frappaient parfois jusqu'à ce que mort s'en suive pour les militaires polonais arrêtés.

De plus, la guerre polono-tchécoslovaque fut rude car elle eut lieu en plein mois de janvier, c'est à dire le mois le plus froid dans les pays slave : en cette période de l'année et compte-tenu de la topographie des lieux -on se situe tout proche des Beskydes-, la température est négative et le sol est bien revêtu d'un manteau neigeux.

Au total, les affrontements n'auraient fait seulement que 44 morts et 121 blessés, les conditions météorologique n'étant pas favorables au déroulement d'une guerre¹. Les tchèques n'ont eu qu'une très faible résistance en face d'eux, les polonais commandés par Latinik ayant renvoyé la plupart de leurs troupes sur le front galicien où les combats étaient beaucoup plus violents. En fait, les polonais ne disposaient que d'un bataillon à Bogumin, un demi-bataillon à Dąbrowa et à Frystat en plus de quelques détachements éparpillés dans la région.

Mais, ceux-ci n'avaient que très peu de munitions et pas de cavalerie pour les épauler, ni d'artillerie. D'ailleurs, en Galicie les mêmes problèmes se produisaient et les soldats devaient utiliser des armes étrangères issues de la première guerre mondiale.

En face d'eux, 16 bataillons tchèques épaulés par une forte artillerie; la plupart des soldats et légionnaires tchécoslovaques, revenaient d'Italie à la suite de la première guerre mondiale et bénéficiaient donc d'une bonne expérience militaire. Le lieutenant-colonel Snejdarek, ancien légionnaire qui a combattu en France, mena les opérations du côté tchécoslovaque. En plus de régiments venus d'Olomouc et de Frystat, il bénéficiait de l'aide d'un groupe de volontaires locaux, la Garde Nationale. Snejdarek envoya à Latinik un ultimatum pour que ce dernier retire ses troupes dans les deux heures. L'ultimatum fut rejeté par l'armée polonaise et Snejdarek lança ses troupes.

Dès lors des opérations militaires tchécoslovaques commencèrent à se mettre en place : Les tchèques concentrèrent leurs troupes sur Bogumin et Moravska Ostrava. Ils attaquèrent la frontière polonaise sur 4 points, en mettant en ligne tout de suite leurs 16 bataillons d'infanterie à effectifs complets, appuyés d'une forte artillerie.

¹ Isabelle DAVION parle dans sa thèse *Les relations polono-tchécoslovaques dans la politique de sécurité française entre les deux guerres de sept à vingt morts, ce qui ne peut être exact si on prend en compte les morts de Stonawa.*

La colonne principale partant de Morawska Ostrava, a poussé vers Orłowa, Dombrowa puis Pogwizdow en suivant la voie ferrée dans la direction du nord-est.

La deuxième colonne a suivi la voie de chemin de fer du nord vers l'est, la troisième a marché de Frydek vers Teschen, la 4ème de Czacza vers Jablunkow.

Face à eux, l'artillerie et la cavalerie faisaient à peu près défaut. Les polonais n'avaient qu'un bataillon à Bogumin, un demi bataillon à Dombrowa, demi aussi à Frysztat et quelques détachements du côté de Jablunkow.

Le 23 janvier des troupes tchécoslovaques (de 16000¹ à 20000 soldats²) entrèrent dans les régions de Moravska Ostrava, Fridek et Czadca. Peu auparavant, le consul tchèque à Cracovie -M. Lochner-, porteur de documents de déclaration de guerre pour Varsovie, aurait été arrêté à 5h30 du matin par les militaires tchécoslovaques pour éviter que les polonais n'en soient avertis.

Quelques heures plus tard, les premiers coups de fusils résonnent. Le lendemain de violents combats s'engagèrent sur le front Piotrowice, Frysztat et Sucha. Le ministre de France à Prague annonça même, de manière prématurée, le 24 février que les tchèques occupaient déjà Teschen.

Le régiment de Teschen et particulièrement le bataillon du capitaine César Haller lutta même à 1 contre 6 (en moyenne).

Ce fut d'ailleurs ce même jour qu'on retrouva à Stanowa (village situé à mi-distance entre Cieszyn et Karwina), les corps de 20 soldats polonais, du 12ème régiments polonais d'infanterie, tous égorgés et dont seulement 13 seront identifiés. Latinik retira ce même jour ces troupes vers Skoczów et le lendemain l'armée tchécoslovaque entra à Cieszyn.

Les Tchèques prirent Dabrowa, Zebrzydowice, Prochnia. Le 27 janvier, ils entrèrent à Teschen et la bataille dura alors 3 jours et 3 nuits. Surpassés, les polonais abandonnèrent donc Teschen et se replièrent sur la Vistule (Wisła), rejoignant les premiers renforts venus de Galicie dès le 26 janvier.

Le conseil national polonais se réfugia et se délocalisa à Varsovie. Le 30 janvier, les Tchèques donnèrent l'assaut à la ligne Drogomysl, Skoczow, Kisielow, mais ils furent

1 Voir le site du *Congrès des Polonais en République Tchèque [Kongres Polaków w RC]* : http://www.polonica.cz/index1.php?m=6&o=osrodek_wystawy&r=1999_1

2 *Kurier Warszawski* n°2 in. *Bulletin périodique de la presse polonaise* n°64 du vendredi 21 mars 1919.



Illustration 4: Victimes du conflit polono-tchécoslovaque en 1919 à Stonawa

repoussés.

Entre le premier et le 3 février, un cessez-le-feu eut lieu avec la mise en place d'une ligne de démarcation auquel s'ajouta un accord polono-tchèque effectué à Paris, sanctionné par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie.

Pour justifier l'attaque, le ministre de l'Intérieur de la République Tchèque -M. Svehla- argua que «l'invasion de la Silésie se fit sous la conduite des officiers de l'Entente, avec l'assentiment du Gouvernement Polonais»¹ en raison, notamment des troubles dans les zones minières limitrophes.

Ces arguments sont réfutés par Paderewski, le ministre des affaires étrangères polonais, qui y voit, une volonté des tchécoslovaques de s'approprier le district minier en expliquant que les troupes tchécoslovaques s'étaient d'abord dirigées vers les terrains pétrolifères de Boryslaw. Ce dernier argument est contestable car on peut davantage y voir une stratégie militaire, en dehors de l'aspect symbolique que représentent ces zones minières et pétrolifères. Néanmoins, la « connivence » entre les armées ukrainiennes et tchécoslovaques semble établie : le journal *Dziennik Cieszynski* cité par le *kurier Poznanski* du 6 février rapporta ainsi qu'un « groupe d'ukrainien aurait même prêté main forte aux tchèques, aperçus en gare

¹ PADEREWSKI Ignace, *L'affaire de la Silésie de Teschen* (1919), in. *Matériaux pour l'histoire de notre temps* n°41/42, Janv.-Juin 1996

Voir aussi : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mat_0769-3206_1996_num_41_1_452764

de Jablunkow ce qui dénote de bons rapports avec les ukrainiens en Galicie et Tchécoslovaques ». Un autre journal polonais, le Czas daté du 2 février informa ces lecteurs qu'à « Prague, aurait même eu lieu une réunion d'industriels à la quelles aurait participé Masaryk, touchant les rapports économiques et politiques de la Bohême »¹.

On aurait donc tort de penser que les tchécoslovaques ont juste profité de la faiblesse de leur adversaire déjà aux prises avec le conflit ukrainien, pour prendre facilement possession du territoire contesté, il y a bien eu échange d'informations entre ces deux pays ennemis, devenus de la Pologne.

De plus, si on se place dans le contexte de l'époque, on s'aperçoit que moins d'une semaine avant l'attaque tchécoslovaque, dès le 18 janvier, commençaient à Paris les premiers travaux de la Conférence de la Paix. On peut y voir, à travers la montée des forces armées une volonté de s'affirmer sur la scène internationale. D'ailleurs les ténors des gouvernements tchécoslovaques se rendront à la Conférence: le chef du gouvernement Karel Kramář accompagné de son ministre des affaires étrangères Edouard Beneš et du secrétaire général de la délégation tchécoslovaque Štefan Osuský².

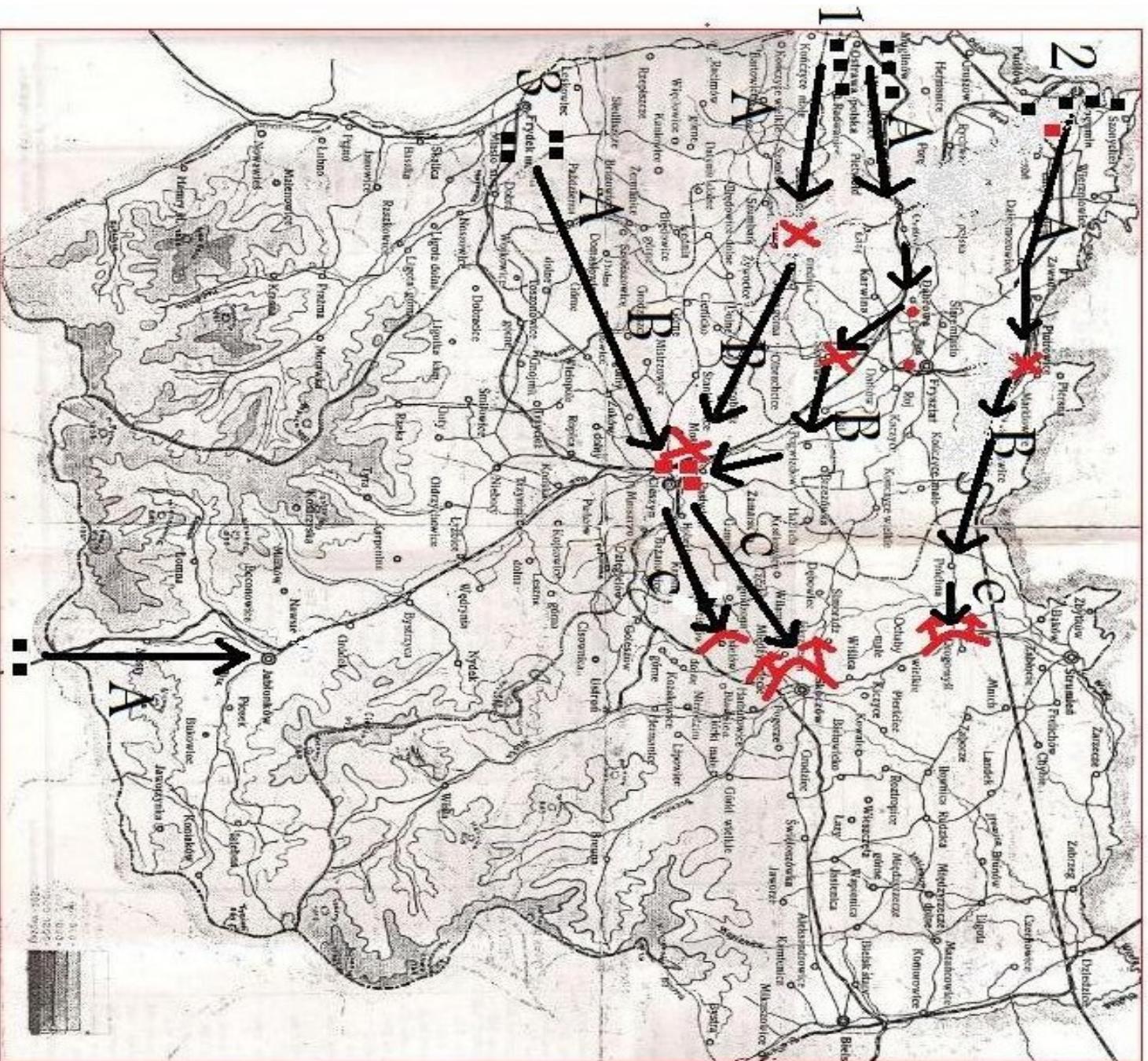


Plaque commémorative à la mémoire des soldats polonais morts à Stonawa

1 in. Bulletin Périodique de la Presse Polonaise du vendredi 21 mars 1919 – n°64.

2 Voir le site tchèque : <http://www.libri.cz/databaze/dejiny/text/t85.html>

L'attaque tchécoslovaque en Silésie de Teschen (23 au 30 janvier 1919)



Légende :

- Forces en présence :

■ Bataillon tchécoslovaque

■ Bataillon Polonais

● Demi-Bataillon Polonais

- Déplacements et combats :

→ Offensive des troupes tchécoslovaques

↔ Contre-offensive polonaise

X Zone de combats

- Situation militaire dans le temps :

1 Front d'attaque tchécoslovaque initial

A Situation militaire -23 au 25 janvier-

B Situation militaire -25 au 27 janvier-

C Situation militaire -27 au 30 janvier-

En avril 1919, la situation à l'est de la Pologne tourna à l'avantage des polonais qui se rendirent maître de Vilnius: dès lors, les militaires polonais pouvaient envoyer davantage de troupes sur le front sud-est, en silésie.

Ainsi, selon les données tchécoslovaques¹, il y aurait à Teschen quatre bataillons d'infanterie et de forts détachements de cavalerie et d'artillerie polonais. Cela pousse les tchécoslovaques à envisager de renforcer leurs troupes. En fait, si on étudie le positionnement des troupes, celles-ci sont situées en des points stratégiques : Teschen pour les polonais et le long des mines pour les tchécoslovaques. Il en découle donc que les militaires sont concentrés au nord de la province de Teschen, situation que l'on expliquera aussi par la présence d'un environnement montagneux et plus difficile d'accès au sud de cette zone. La mine de Karwina est à elle devenue un bastion militaire tchécoslovaque : la garnison possède plus de la moitié des officiers² tchécoslovaques, soit 44 sur les 86 que possède l'armée commandée par Snejdarek. On notera que cette armée est composée de ceux qu'on appelle « légionnaires français », au nombre de 338 hommes sous les ordres de 12 officiers.

Au total, Karwina compte 1268 soldats, soit trois fois plus qu'à Oderberg qui ne compte dans sa garnison que...8 officiers pour 389 soldats.

Coté polonais³, les soldats étaient disséminés à Teschen (1199 soldats), Frysztat (556 soldats), Zamarsk (365 soldats) et Jablunków (335 soldats) avec une proportion homogène d'officiers répartis dans chaque bataillon (de 3% à 5% des soldats étant officiers).

Au final, les effectifs polonais comptaient 2425 soldats dont 93 officiers à la mi-avril 1919, alors que les tchécoslovaques compteraient quant à eux 3168 hommes, soit 23,45% de plus. Mais si on prend en compte la réserve qui n'est pas mobilisée, les chiffres changent radicalement, puisque les polonais déclarent posséder une réserve de 3008 soldats contre seulement 366 soldats pour les tchécoslovaques. Dès lors, l'effectif global des polonais serait 38,2% supérieur (5433 soldats polonais contre 3354 soldats tchécoslovaques). Ces chiffres restent néanmoins très élevés et montre que d'un côté, les tchécoslovaques ne respectent pas les quotas fixés par la convention militaire de février 1919 (3000 soldats d'infanterie et de cavalerie avec aucune troupe d'artillerie dans la zone des 10km.) et de l'autre les polonais ne respectent ces quotas qu'en apparence : en effet, les chiffres fournis par les polonais sont

1 MAE/ADN/CDFE, -113-Dossier n°4-Note n°416/11 du 16 avril 1919 de Snejdarek à la commission interalliée

2 MAE/ADN/CDFE, -113-Dossier n°4-Ordre de bataille des troupes tchécoslovaques dans les zones de 10km. de la ligne de démarcation

3 MAE/ADN/CDFE, -113-Dossier n°4-Ordre de bataille polonais n°L133

suspects au vu de la réserve qu'ils assurent détenir alors qu'ils sont déjà en état de guerre aux quatre coins du pays.

Cela est d'autant plus vrai que selon le décret du 3 mars 1919 issu de la Conférence de la Paix faisant suite à l'accord de Paris du 31 janvier au 3 février 1919, « l'enrôlement de troupes dans le territoire disputé de la Silésie de l'Est est expressément défendu ».

Pour autant, les deux états belligérants firent fi de cette décision en enrôlant des allemands qui furent poursuivis pour désertion et que l'on retrouva en prison.

Jan Zamorski, le virulent président de la délégation polonaise, expliqua dans une lettre datée du 26 avril 1919 adressée à la commission mixte « qu'il y a beaucoup de polonais dans l'armée tchèque » et note que « beaucoup de prisonniers de guerre polonais étaient enrôlés [de] force dans les légions tchèques ». Il réagit notamment à la déclaration du ministre tchécoslovaque de la défense, Václav Jaroslav Klobuček, qui déclara qu'« aucun ressortissant d'une puissance étrangère ne sera retenu dans l'armée tchèque contre son gré ». En fait, les prisonniers de guerre polonais étaient des prisonniers revenant d'Italie qui servaient auparavant dans l'armée autrichienne (régiment d'artillerie n°9 par exemple) lorsque les tchèques n'avaient pas leur propre armée, mais faisait partie de l'armée autrichienne. Les tchèques ont alors formé les soldats ayant été en captivité en Italie et les ont intégrés dans un régiment appelé « La défense territoriale de Budziejowice (Ceské Budejovice en tchèque) ». Dans ce régiment sert environ 30% de polonais de Galicie et de Silésie qui ont été enrôlés dans l'armée tchèque : on leur aurait annoncé que cela leur permettrait de revenir plus rapidement en Pologne. A leur arrivée en Tchécoslovaquie, leur mission aurait été de lutter contre les bolchéviques et il leur aurait été interdit de parler aux civils : on en arrivera à une situation absurde avec des soldats qui désertent ou demandent...à être libérés par leur propre armée tchécoslovaque. La plupart de ces soldats avaient rejoint le front italien en 1918, participant à la bataille du Piave et envoyés au camp de prisonniers autrichiens de Padula. Ces prisonniers ne connaissaient alors rien du conflit polono-tchécoslovaque qui naquit réellement qu'en décembre 1918 et se sont donc retrouvés envoyés en territoire slovaque pour défendre une cause qui n'était pas la leur...c'est une fois les nouvelles véhiculées par les journaux que ces polonais purent s'en aller malgré la réticence des tchèques.

D'ailleurs une certaine appréhension est perceptible dans les lettres adressées au Conseil National polonais (Rada Narodowa : ainsi, on a l'exemple d'un polonais « Stanislas Sułkowski », nom que l'on retrouve à Bielsko-Biała dans l'ancienne noblesse polonaise et

dont la devise familiale était « tout pour la patrie », qui rapporte sa honte d'avoir fait son service dans la légion tchécoslovaque. Il explique qu'il a prêté serment, contre son gré depuis avril 1918 et que ce sont les conditions de captivité qui l'y obligèrent, son but était aussi « d'aider les nations opprimées ».

Ainsi, beaucoup demandèrent à être démobilisés pour rejoindre l'armée polonaise avant d'être finalement envoyés plus au sud, dans les environs du « paradis slovaque » de Košice (Kaschau).

Aux cours des années 1919 et 1920, une dizaine d'incidents frontaliers se dérouleront entre les deux troupes : en mai 1919, des coups de feu¹ furent tirés en l'air à Skrzeczon, puis on en vint à des fusillades meurtrières le mois suivant obligeant la Commission interalliée de prendre des mesures d'éloignements² envers les officiers qui ne géraient pas avec assez de discipline les soldats sous leur commandement. D'ailleurs la commission dénonça souvent le manque de discipline dans les rangs polonais et l'abus d'alcool de la part de ces soldats.

Malgré les mesures prises, les tensions persistaient obligeant même Latinik à menacer de tirer si les polonais dépassaient la ligne.

A ces troupes militaires, il ne faut pas oublier d'y adjoindre les gardes civiles et milices³ polonaises. Ces troupes font participer les civils au conflit : ainsi, il existait à Teschen une garde civile⁴ composée de 70 hommes dont 40 étaient armés de cinq cartouches. Celle-ci, malgré son action face au troupes tchécoslovaques fut en partie désarmée par la Pologne, mais la commission de Teschen la reconstitua en les réarmant tous en armes et en cartouches (20 cartouches pour chaque garde). Cette décision peut paraître a priori étonnante et contestable sachant que même la police locale n'était pas armée, mais la commission ne voyait pas d'un mauvais œil cette garde civile polonaise dont elle pensait maîtriser le éléments.

Quant aux milices, certaines se seraient auto-organisées lors du premier semestre de l'année 1919. On en trouve trace à Trzyniec, au mois d'août, avec des membres composés

1 MAE/ADN/CDFE, -113-Dossier n°4-Note n°183 et 200 du 3 mai 1919.

2 MAE/ADN/CDFE, -113-Dossier n°4-Note n°228 du 14 Juin 1919.

3 MAE/ADN/CDFE, -113-Dossier n°4-Note n°293 du 15 Août 1919.

4 MAE/ADN/CDFE, -113-Dossier n°7-Note n°154 du 12 avril 1919.

d'anciens ouvriers. Ces milices patrouillent en vue de rétablir le calme dans les villages dont la tranquillité n'est pas suffisamment assurée par les soldats ou les gendarmes qui y sont chargés.

D'ailleurs, une affiche issue des archives de Cracovie illustre bien les problèmes auxquels sont confrontés les polonais et les tchécoslovaques : sous le titre « les polonais font le plébiscite », on y voit un gendarme polonais qui depuis Golezow montre le « terrorisme envers les maisons silésiennes ». L'aigle polonais y est représenté avec une matraque au bout de son aile : cette affiche de propagande indique bien les tensions présentes dans la région de Trzyniec avec une réelle perte de confiance vis à vis de ceux chargés d'établir l'ordre public puisqu'on les dénonce comme instigateurs et complices des « spolieurs » agissants dans la région.

Un temps autorisées par la commission de Teschen, les milices étaient composées d'hommes en habits de soldats avec fusils et baïonnettes et étaient notamment reconnaissable avec leur petit pavillon blanc cousu sur le col de leur blouse¹.

Quoi qu'il en soit, leur chef, à Teschen, était connu; un certain Hassa, qui fut condamné à 10 ans de prison par un tribunal polonais...mais pas n'importe quelle tribunal : un tribunal militaire ! Quoi de plus logique pour une organisation qui se déclare neutre...et non-militaire ! Mais la participation au conflit de civils convertis en apprentis soldats, n'enchant pas la commission qui décide à la suite des contestations tchécoslovaques d'y mettre fin : « les deux parties [...] doivent éviter absolument de faire coopérer la population civile à cette défense »² se contente juste de dire la commission. Au travers de cette prise de position, on comprend bien qu'en fait, la commission souhaite avant tout ne pas faire basculer le conflit vers une guerre civile qui aurait des effets catastrophiques en tout points de vues. Il en découle une suppression des milices et des distributions d'armes aux populations, qui malgré tout continuèrent clandestinement.

Aussi, leur appartenance à la Rada Narodowa pouvait laisser penser que les milices n'étaient en fait que le bras armé de celle-ci, prêt à en découdre lors « d'actions commandos », surtout après leur interdiction par la commission de Teschen.

Éviter le conflit armé était une des principales mission de la commission et après avoir considérablement réduit les effectifs des deux belligérants, elle s'attacha à mettre en place un

¹ MAE/ADN/CDFE, -113-Dossier n°4-Note n°310 du 23 juillet 1919.

² MAE/ADN/CDFE, -113-Dossier n°4-Note n°247 du 3 juillet 1919.

-Szandar Sikora-

projet de Convention¹ entre Latinik, commandant alors la VIème division d'infanterie polonaise et le Général Philippe afin de permettre le transit des militaires par voie ferrée depuis Oderberg.

Cela avait pour objectif de d'autoriser les séjours en permission des soldats en territoire occupé. Les soldats polonais pouvaient donc se rendre en territoire tchécoslovaque et vice-versa lorsque leur pays respectif leurs accordaient des permissions. On peut comprendre qu'à travers cette convention du 1er Août que la situation semblait se décriper.

Pour autant, il était apparu qu'après l'intervention tchécoslovaque, les relations entre les deux pays étudiés s'étaient envenimées; pour s'en rendre compte, il suffit de lire les propos d'une délégation des partis allemands de Moravie de l'Est, et de la Silésie, dans l'arrondissement de Teschen, qui se « plaint au nom des 50000 allemands habitants le district de Bielitz-Biała des tensions militaires [...] et réclament la fin des recrutements forcés des jeunes polonais qui ont entre 20 et 24 ans [ainsi que] la fin des réquisitions de nourritures et de matières premières, la réouverture des lignes de chemins de fer de la poste, la venue de troupes neutres de l'Entente qui remplacent les deux lignes de fronts, [et enfin] la fin des persécutions politiques, de la censure de la presse (à Bielitz) et des internements d'hommes et de femmes à Kraków ». Bien que se soit des allemands de la Silésie de Teschen qui s'expriment, on peut facilement ressentir à travers cet appel, le désarroi qui s'empare des habitants de la région face tensions qui s'accumulent dans la région.

La frontière donna tout particulièrement lieu à des accrochages entre les militaires tchécoslovaques et les mineurs polonais. Au total, c'était 30000 hommes qui passaient quotidiennement la frontières pour travailler dans les mines situées en territoire tchécoslovaque.

Ainsi, on a l'exemple de travailleurs polonais, le matin du mois 12 juin 1919, qui prirent le train pour se rendre à la mine de Karvina et à Dombrova, les tchèques arrêterent le train et seulement un tiers des 150 passagers purent repartirent, les soldats tchèques ayant pris tout leur temps pour effectuer le contrôle de tous les passager.²

Les problèmes étaient si fréquents que l'on songea même à remplacer les militaires par de simples agents des douanes. Mais, les douaniers eux-même étaient soupçonnés de corruption.

1 MAE/ADN/CDFE, -113-Dossier n°4-Note n° 74 op. Du 1er Août 1919.

2 MAE/ADN/CDFE, -115- Dossier n°10- Note n°265 de la commission interalliée de Teschen.

Ainsi, certaines femmes allaient d'ailleurs jusqu'à « cacher dans les endroits les plus indéliçats de leur corps des produits qui étaient revendus bien plus cher en pays de Teschen »¹ tels la levure et/ou la saccharine.

La contrebande en direction de la Silésie polonaise avait pour cause l'inflation galopante : ainsi, celle-ci a pour objet la saccharine, notamment qui coûtait côté tchécoslovaque 1500 à 2000 couronnes alors qu'à Varsovie elle se négociait à 12000 roubles. Quant au levain/levure, il est exporté en secret à 6 couronnes le kilogramme contre 100 couronnes à Teschen, l'alcool se négociait à 25/27 couronnes le litre contre 150 couronnes à Teschen et enfin, un kilogramme de cuir s'écoulait à 18 couronnes contre 350 couronnes à Bielsko.

En ce qui concerne la contrebande en provenance de la Silésie polonaise, elle se traduit par l'importation de monnaies. Par exemple, un poste de contrôle a confisqué pendant cinq jours 35000 couronnes en billets de banques. La population était la première victime et comme le précisa un délégué tchécoslovaque, un contrôle rigoureux était dans ce cas nécessaire.

Néanmoins, l'argument invoqué, à raison, pour un contrôle aussi strict ne concernait pas uniquement les billets de banques, puisque les timbres faisaient eux-aussi l'objet d'attention de la part des fraudeurs: ainsi, les polonais sont accusés de faire entrer de faux timbres issus de Galicie en Tchécoslovaquie et les tchécoslovaques sont mis en cause dans l'incorporation de faux billets en Pologne. Il est à noter que ces contrebandes furent d'ailleurs facilitées par la différence de prix entre les deux pays, ; des trafics de produits se développèrent rapidement dans la zone frontalière.

D'ailleurs, une loi polonaise fut votée en réponse à une loi tchécoslovaque similaire, stipulant qu'il était interdit d'importer des billets de banque austro-hongrois sous peine de confiscation de toutes les sommes importées. En fait, pour les autorités tchécoslovaques, seules les billets de banque timbrés tchécoslovaques étaient acceptés (billets valant 5% à 60% plus cher que les billets timbrés). Hors, les polonais situés à l'ouest de la ligne de démarcation n'avaient pas de billets timbrés, seulement des billets autrichiens non-timbrés. Au final, aux yeux des tchécoslovaques, les polonais ne pouvaient changer leurs billets car il était, de surcroit, défendu de faire circuler des billets non timbrés. Les fonctionnaires qui travaillaient en zone tchécoslovaque ne pouvaient donc pas échanger leurs billet/salaire reçu par le gouvernement polonais.

1 -MAE/ADN/CDFE - 116- Dossizern°18 – Note n°229 de juin 1919.

Également, l'Etat polonais devait payer 25 millions de couronnes par mois pour obtenir le charbon issu des houillères situés dans le territoire occupé par les tchécoslovaques...mais les entreprises locales comme la société Larish exigeaient le paiement en billets timbrés pour pouvoir payer ces ouvriers avec de l'argent dont la circulation était permise par les tchécoslovaques.

On en arrive à des situations tendues, surtout avec le retour des populations qui avaient émigré de Pologne (notamment vers les Etats-Unis d'Amérique) avant la première guerre mondiale et qui désiraient revenir temporairement ou définitivement au pays. Chaque expédition de ses familles se faisaient en grand nombre, de 300 à 400 personnes qui affluaient en même temps et pouvaient se faire bloquer à la frontière.

Les colis et les sacs étaient alors méticuleusement inspectés et bien souvent les sommes d'argent venant de l'étranger était confisqué car leur possession était interdite : pour les récupérer, il fallait alors s'adresser au Ministère des Finances situé à Prague, ce qui engendrait une attente longue qui pouvait s'avérer parfois coûteuse.

D'autres interdictions furent prises par les tchécoslovaques comme l'interdiction de transporter des vivres et des sommes d'argent supérieurs à 500 couronnes. Cette mesure avait pour but de dissuader les passagers polonais de se rendre en Tchécoslovaquie afin d'y acheter les produits industriels qui coûtaient bien moins cher de l'autre côté de la frontière.

Toutes les restrictions qui étaient imposées entraînaient un mécontentement général des populations au fil des mois qui s'écoulèrent et, quand vinrent les premières neiges de l'hiver 1919 et ses mois rugueux, les exaspérations se transformèrent, davantage encore, en violence. Ainsi, en décembre 1919, de nombreuses bagarres eurent lieu, conduisant même à la mort d'un tchèque. De plus, l'animosité s'accroît entre les deux peuples, les polonais insultant leurs voisins tchèques d'agents de la propagande.

A cela s'ajoute une inflation galopante, notamment dans le textile. Quant aux relations commerciales, elles sont quasiment nulles à cause de la circulation de faux-billets en provenance de Tchécoslovaquie.

Finalement, on peut dire que l'intervention tchécoslovaque en Janvier 1919 a plongé la Silésie de Teschen dans un conflit beaucoup plus important qu'on ne pouvait le penser trois mois

auparavant. Le conflit militaire fut limité, mais à défaut, se sont des tensions frontalières importantes qui se sont mises en place avec une méfiance commune des habitants qui n'a cessé de croître durant l'année 1919.

Mais ces événements ne représentent qu'une partie du champ de bataille puisqu'à cette bataille militaire et à ces tensions frontalières, se grefferont en parallèle une bataille administrative, judiciaire et économique..

La bataille pour l'administration politique, judiciaire et économique

Au niveau administratif, la Silésie de Teschen était divisée en quatre préfectures, celles de Bielitz, de Frýdek, de Fryštát et enfin celle de Teschen. En se référant à la carte sur la répartition des nationalités dans les villes Silésiennes aux abords de la frontière polono-tchécoslovaque (selon le recensement autrichien de 1900), on observe que seule la ville de Frýdek est composée presque exclusivement de tchèques, les autres villes étant composées en majorité de polonais. C'est d'ailleurs pour cela que les polonais réclament l'annexion pure et simple de ces trois districts.

Cette observation se confirme d'ailleurs dans les faits; ainsi, une partie de la population -à majorité polonaise et aux mains des polonais depuis le 25 avril 1919- de Frystat se réunit et demanda aux tchèques, le 23 mars 1919, d'arrêter d'administrer les communes du district de Frystat, conformément à un accord du 5 novembre de l'année précédente. Une semaine après cette manifestation, les problèmes d'administration commencèrent à se multiplier suite à la demande de dirigeants tchèques, à la commune de Daphnie Doline, près de Teschen, de ne pas se conformer aux documents envoyés par les polonais pour administrer cette ville que les polonais voudraient conserver. Cela a des conséquences non négligeables, par exemple sur la rémunération des employés qui se retrouvent bloqués au cœur du conflit.

Pourtant, comme nous venons de le dire, des accords existaient :

Le premier datant du 5 novembre 1918 et le second du 3 février de la même année. Ce dernier étant une convention polono-tchécoslovaque qui rendait aux polonais l'administration de tout le territoire dont il avait été question trois mois plus tôt, à savoir ceux des districts de Bielsko, Teschen et Frystat dont on excluait les villes de Zazy, Sucha Dolna, Sucha Średna, Pretwald (villes situées dans le triangle Teschen-Ostrava-Frystat)et dzienćmiarowice (entre

Frystat et Ostrava).

En théorie, d'après l'accord, la ligne de démarcation n'aurait rien changé du point de vue des zones d'administrations civiles. Or, les tchèques administraient les villes conquises (même si elles restent hors de leur contrôle) alors qu'elles devaient rester, selon l'accord, sous l'autorité des polonais. C'est donc tout le problème du rattachement administratif qui se posa, les habitants ne sachant plus où se diriger afin de payer leurs impôts ou encore pour ce qui est de savoir de quels tribunaux et préfecture ils dépendent. D'ailleurs, en ce qui concerne les impôts, les polonais demandèrent aux habitants des communes situées en zone nouvellement tchèque (ligne militaire) de payer, alors que normalement ils ne devraient être redevables qu'aux tchèques.

Les mêmes problèmes ressurgissaient constamment dans le quotidien des polonais et des tchécoslovaques que cela soit pour la perception des retraites du côté des particuliers ou encore pour toutes les relations commerciales, du côté des entreprises qui furent elles aussi indirectement victimes du conflit.

Ainsi, tout acte administratif devenait problématique : c'est le cas des unions maritales, on ne pouvait plus se marier légalement sans que l'union ne soit contestée par l'administration polonaise ou tchécoslovaque !

Mais se sera surtout au niveau judiciaire que les problèmes seront les plus importants étant donné que la frontière est fluctuante selon les avancées des troupes.

Ainsi, on peut lire dans le journal tchèque Moravskoko-Slezski les mesures qui furent prises par le Comité National pour la Silésie ("Zemský národní výbor pro slezsko" en tchèque/"Krajowy Komitet Narodowy dla Śląska" en polonais) ; celui-ci demande aux tribunaux des districts de Silésie Orientale (en particulier dans les zones occupées par l'armée tchécoslovaque) de ne pas prêter attention aux ordres du président du tribunal de la Province de Cieszyn -le docteur Bocheński-, ainsi qu'au Conseil National de Cieszyn et qu'au gouvernement local du duché de Cieszyn. De cette manière, les tchèques ont la ferme intention de garder le contrôle administratif.

Les mêmes dispositions seront prises envers les maires et leurs personnels dont on interdit d'afficher et/ou de publier les mesures prises par le gouvernement polonais.

Le courrier est lui aussi contrôlé : les bureaux de Postes du district de Teschen en zone

tchécoslovaque sont repris en main administrativement par les tchèques. Ces derniers encouragent la délation et estiment qu'il faut "dénoncer toute sorte d'abus au détriment de la République Tchécoslovaque et de ses droits au pays de Těšín".

En juillet 1919, la ligne de démarcation fut sujette à discussions : à Lonkau, ville située entre Frystat et Teschen, à la frontière entre la zone "neutre" et la zone tchèque, le bureau de poste est la source d'un conflit : on dut faire appel à la commission pour le régler. Celui-ci porte sur l'appartenance de ce bureau à la zone tchèque ou non, ce qui nécessita des mesures précises de la part de la commission. A travers cette exemple, on voit bien que chaque mètre carré revêtit son importance. Aucun des deux pays, protagonistes, n'étant près à lâcher un bout de terrain.

Cependant, des accords et ententes ont lieu: ce fut le cas en novembre 1918, février et avril 1919. Ainsi, le pouvoir administratif et juridictionnel dans les districts de Bielitz, Teschen et Freistadt fut assigné aux polonais.

Quant aux tchèques, ils avaient le contrôle administratif et juridictionnel du district de Frýdek.

Mais, aucun accord ne fut entériné quant à la question de l'administration judiciaire. C'est d'ailleurs pour cela que le 11 mai 1919, la commission interalliée proposa aux tchèques et aux polonais un projet d'une nouvelle administration provisoire en Silésie...projet qui fut rejeté non seulement par l'Etat tchécoslovaques, mais aussi par l'Etat polonais. En effet, les polonais n'acceptaient pas les deux premiers paragraphes sur l'administration et la juridiction qui prévoyait que la ligne de démarcation judiciaire serait alors, de manière temporaire, la même que la ligne de démarcation militaire car il suffirait . Quant aux tchèques, c'est le troisième paragraphe qu'ils remettaient en question, notamment sur les questions financières et douanières.

Il s'ensuit que les problèmes frontaliers au sujet de l'administration judiciaire vont se multiplier :

ainsi, les tchèques ne remettent pas les pièces judiciaires (dans les territoires polonais occupés par leurs troupes) mais renvoient les pièces, rendant impossible l'exécution des ordres issus des tribunaux polonais. Cela entraîne des retards surtout au niveau de la cour d'assises qui fut inactive durant une durée de sept mois. La cour d'assises polonaise est tellement plus sujette aux retards qu'elle craignit, à juste titre, de ne jamais voir arriver non seulement les jurés choisis par la cour, mais aussi les témoins et les experts s'ils se déplacent

depuis le territoire occupé par les tchécoslovaques, étant donné que les tchèques peuvent bloquer les frontières.

Pour faciliter la mise en place du pouvoir judiciaire, la commission interalliée décida d'interdire aux tchèques de mettre des obstacles à la venue des jurés, situés en territoire administratif polonais et désignés par la cour polonaise. Les tchèques, bien que semblant accepter cette décision, ne l'appliquèrent finalement pas...préférant même renvoyer les convocations, interceptées par la censure.

Mais, le gouvernement tchécoslovaque était vraiment décider à garder la main-mise sur le pouvoir judiciaire; pour arriver à ses fins, le conseil des ministres tchécoslovaques prit la décision, le 16 juin 1919 (date à laquelle devait se réunir la première cour d'assises polonaise, pour une durée d'un an), de suspendre l'activité des cours d'assises sur le territoire de Teschen.

Pour cela, le gouvernement tchécoslovaque usa ni plus, ni moins, de malice : en effet, sous le prétexte d'une mesure exceptionnelle, ils appliquèrent une loi datant du...23 mai 1873 selon laquelle les cours d'assises pouvaient être suspendues sur décision du conseil des ministres.

Déjà, dix jours plus tôt, un décret allant dans ce sens fut signé ; celui-ci mettait en avant la suppression des cours d'assises en Bohême, Moravie et Silésie dans le but d'augmenter la sûreté publique face au bolchevisme et à l'anarchie qui se répand en Silésie.

En fait, les tchécoslovaques, en se référant à une ancienne loi autrichienne, ne contrevenaient pas, selon eux, aux accords établis étant donné qu'ils se limitèrent à occuper militairement et à gérer leur administration suivant les anciennes lois autrichiennes sans pour autant exercer un droit de souveraineté. Bien évidemment, la commission interalliée de Teschen exprima sa désapprobation et son agacement face aux tchèques surtout que ces derniers avaient déjà, en mars 1919, contrevenu aux conventions en enlevant du territoire qu'ils occupent la compétence des tribunaux polonais de Frysztat, Cieszyn et Jablonków respectivement remplacés par les tribunaux tchécoslovaques de Bohumín, Polská Ostrava/Novy Jičín et Frýdek. Cela entraîne une contestation de la population polonaise qui dut même porter plainte...contre les tribunaux. Pour cela, ils utilisent la même arme que les dirigeants tchécoslovaques : l'ancienne loi autrichienne ! Celle-ci permettait, au cas où il y aurait des difficultés à atteindre le tribunal compétent, la transmission du pouvoir judiciaire par délégation, à un autre tribunal. Dans le cas que nous étudions, la difficulté étant, bien évidemment, le franchissement de la ligne de démarcation.

L'ancienne loi autrichienne présentait donc un argument de poids pour les tchécoslovaques, mais s'était sans compter sur la perspicacité des dirigeants polonais. Ceux-ci décidèrent la création de nouveaux organismes; ainsi, le 23 septembre 1919, fut créée une nouvelle chambre des avocats à Teschen. Les avocats domiciliés dans les districts judiciaires sous contrôle militaire tchécoslovaque devaient ainsi s'inscrire obligatoirement à Teschen et prêter serment ou établir une promesse. La chambre d'Opava (tchécoslovaque) dont ces avocats dépendaient auparavant devenant dès lors incompétente aux yeux des polonais.

Ce serment était obligatoire pour tous les fonctionnaires tchécoslovaques – Silésie de Teschen comprises- et avait donc fort logiquement investi les écoles...sauf que les polonais firent de même ce qui mit les enseignants et directeurs sur le fait de signer une seconde promesse : ainsi, le conseil scolastique de Cieszyn s'était réunie et voulu faire une promesse solennelle de service aux maîtres et directeurs d'écoles : « vous promettez solennellement que vous reconnaitrez la Rada Narodowa comme organe actuel du gouvernement polonais comme l'autorité de l'Etat et envers le service de l'Etat polonais [...], que vous remplirez vos devoirs envers l'Etat et envers le service de l'Etat polonais [...], que vous n'appartenez actuellement à aucune société politique de l'étranger et que vous y n'appartiendrez à l'avenir »¹.

De même, les notaires sont soumis à un serment dans toute la République Tchécoslovaque, mais aussi en Silésie, tout en sachant que celui-ci était interdit en Silésie de Teschen. De plus, pour se démarquer des notaires tchécoslovaques, des notaires polonais vont déclarer leur indépendance vis à vis de la chambre supérieure des notaires d'Opava située en territoire tchécoslovaque !

En effet, des notaires voulant défendre la cause polonaise vont s'associer, en juin 1919, au sein d'une nouvelle institution qu'ils nommeront la cour des notaires de la Silésie de Teschen regroupant des notaires de Polska Ostrava, Frydek, Oderberg, Teschen...laissant la chambre supérieure de notaires d'Opava amputée d'une grande partie des notaire polonais qui la composait auparavant. Or, selon les règles notariales tchécoslovaques qui prévalaient, tout changement ne pouvait s'opérer qu'avec l'assentiment du ministère de la Justice à Prague afin que puisse être envisagé une éventuelle scission de la chambre notariale².

1 - MAE/ADN/CDFE - 116 – Dossier n°25 – Lettre n°650/R.5 du 17 octobre 1919.

2 -MAE/ADN/CDFE - 116 – Dossier n°25 – Document n°221 du 9 juin 1919.

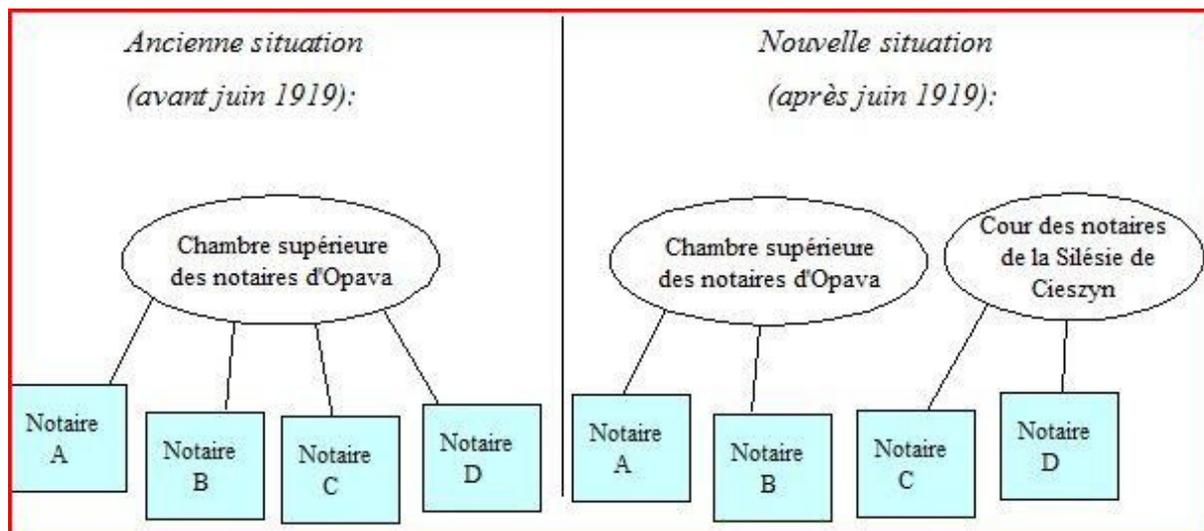


Illustration 5: Evolution de la situation notariale en Silésie de Teschen avant et après juin 1919

A cela, un second problème vint s'ajouter, puisque le nombre de notaires disposés à former une nouvelle entité était insuffisant pour créer une nouvelle chambre notariale : qu'à cela ne tienne, les notaires en question décidèrent donc de créer un collège de notaires chargés ni plus ni moins des affaires appartenant normalement à la compétence de la chambre d'Opava.

En théorie, en vertu des accords de Paris, les polonais n'ont pas le droit d'effectuer de tels

bouleversements administratifs, sachant qu'ils devaient juste garder l'administration du pays en l'Etat où elle était lorsque la Silésie dépendait du système administratif autrichien, formant alors une véritable unité administrative.

En fait, si les polonais effectuent une telle réorganisation administrative en créant de nouvelles institutions (chambre de commerce à Bielitz, nouvelle chambre des notaires, direction des finances, conseils sanitaires et scolaires...), c'est pour éviter que celles-ci demeurent sous administration tchécoslovaque, comme s'était le cas durant l'empire Austro-Hongrois : cela leur permit de se rapprocher légalement des institutions administratives et judiciaires dans les anciennes zones polonaises occupées par les tchèques ainsi que dans les zones neutres.

Les tchèques, eux, refusent d'accorder la moindre légitimité à ces institutions en vertu de la déclaration du 13 Juin 1919 qui voulait que "l'on s'en tienne à l'Etat de fait que constitue l'occupation militaire par les troupes tchèques et polonaises" et que la Rada Narodowa ne

devait pas intervenir dans les affaires de la région à l'ouest de la ligne de démarcation.

Également, un autre problème apparaît : c'est celui des tribunaux d'appel, l'un situé à Brno, pour les tchécoslovaques et l'autre à Kraków pour les polonais. Or, sur ce point la commission avait décidé que les tribunaux d'appel ne devaient pas traiter des affaires silésiennes de Teschen : à Brno, la décision n'est pas appliquée et le système judiciaire fonctionne plus ou moins "normalement", tandis que du côté polonais, les dossiers s'empilent et les condamnés non jugés en appel...continuent de passer leurs beaux jours en prison. Finalement, la commission accepta que les tribunaux d'appel soient utilisés (décision du 3 juillet 1919). Mais les tchèques s'y opposent en arguant qu'il y aurait une incompatibilité du point de vue de la compétence territoriale : ainsi, les polonais pouvaient être amenés à juger en deuxième ou troisième instance (Kraków ou Warsaw) et mettre en avant des décrets non applicables pour les tchécoslovaques.

Ainsi, on a l'exemple, en août 1919, d'un huissier dépendant du tribunal polonais de Frysztat, se rendant à l'ouest de la ligne de démarcation afin d'établir l'exécution du mobilier d'un habitant. Il fut alors arrêté par les autorités tchèques, molesté et détenu pendant trois semaines. Les problèmes de compétences des tribunaux, non reconnues par les tchèques, ont pu ainsi mener à des situations très délicates.

En dehors des problèmes de compétences, c'est au sein même du personnel des tribunaux que la bataille polono-tchécoslovaque s'effectue.

Par exemple, en avril 1919, sur l'ensemble des juges des divers tribunaux de Silésie orientale, on peut trouver 31 juges de nationalité allemande, 30 de nationalité tchèque et 5 de nationalité polonaise. Pourtant, c'est un polonais -M. Bokenski-, qui est choisi par la commission interalliée en tant que président provisoire des tribunaux. La question de la nationalité du président des tribunaux est primordiale car c'est lui qui entérine les nominations des juges et cela a de quoi agacer les tchèques : il ne sera donc pas étonnant d'apprendre que les tchécoslovaques, si on se réfère au journal "*Ślęzak*" du 13 juin 1919, aient réalisé des nominations et promotions de fonctionnaires dans la zone occupée par les polonais.

Au final, c'est surtout une impression de désordre qui règne au sein de la justice. Les retards sur les dossiers s'accumulent du côté polonais.

Du côté de la cour de justice du procureur de Cieszyn, il y avait déjà en mai 1919, neuf cent

affaires dont trente-cinq affaires graves qui furent mises en attente d'être jugées. Les conséquences sont d'autant plus importantes que les trente cinq affaires graves peuvent entraîner une détention de plus de cinq années -en cour d'assises- : bref, les tribunaux dans la zone de conflit sont débordés, notamment à cause du manque de juges.

A l'administration politique et judiciaire du pays de Teschen, viendra se greffer le problème de l'administration économique : en, effet, comme nous l'avons vu précédemment, la région de Teschen possédait un sous-sol riche en minerais, or l'administration des mines était inhérente à l'occupation militaire et aux décisions prises par la commission interalliée qui s'installa à Teschen. Pour autant, l'exploitation des mines dépend aussi du contrôle des chemins de fer. Si la Tchécoslovaquie contrôlait les puits du bassin d'Ostrawa-Karwina, elle n'avait pas la même main-mise vis à vis du rail. Or, le contrôle économique de la région de Teschen passait par un contrôle des infrastructures ferroviaires; non seulement les gares, mais surtout les voies ferrées. Mais plus précisément, la Silésie orientale représentait un enjeu pour les chemins de fer de l'Europe centrale car les deux lignes principales joignent l'Europe septentrionale à l'Europe méridionale, l'Europe orientale, à l'Europe occidentale. C'est d'ailleurs à Oderberg que passe la grande ligne de commerce menant de la mer du Nord par Berlin-Breslau au sud de l'Europe centrale : en Hongrie et aux Balkans. Ainsi, cette ligne appelée également Kaschau-Oderberg au niveau local et passant par Teschen longe les mines de Karwina et entre directement dans un pays importateur : l'Allemagne.

Sur cette ligne, en 1913, c'est 7 millions 500.000 tonnes de marchandises qui furent transportées dont un peu plus de la moitié (3 millions 850.000 tonnes) de charbons et de cokes. De ces marchandises, 1 million 300.000 tonnes étaient exportées de la zone autrichienne vers la zone hongroise et 600.000 tonnes importées dans le sens contraire. Également, 2 millions 200.000 tonnes transitaient depuis l'Allemagne. Ces statistiques commerciales ont considérablement augmenté, si bien qu'en 1917, Oderberg devenait une véritable plaque tournante en Europe centrale où transitait via sa gare 9 millions 7500.000 tonnes de marchandises.

Malgré le conflit militaire, des tentatives de rapprochements eurent lieu : ce fut le cas le 14 février, les employés polonais, tchécoslovaques, allemands et autrichiens s'étaient réunis à Cieszyn dans la salle du champ de tir où ils présentèrent une résolution : tous les employés proclamèrent que la stricte neutralité dans le litige politique concernant la Silésie de l'Est tout

en souhaitant que toute la ligne soit mise sous le contrôle d'un seul intervenant et évoquèrent leur désir de régler le différent par la solution du plébiscite organisé par la commission interalliée.

Cette même commission était intervenue au carrefour des échanges commerciaux entre la Pologne et la République Tchécoslovaque : les représentants de ces gouvernements respectifs devant fournir périodiquement « les quantités de marchandises de chaque espèce exportée de Pologne en Tchécoslovaquie et vice-versa ». Ainsi, le contrôle de la Convention commerciale passée en novembre 1918 eut lieu.

Cependant, en mars, les Etats prirent le problème en main, ce qui aboutit le 18 mars 1919, à une décision du colonel Snejdarek de fermer la frontière aux trains de marchandises polonais à la gare d'Oderberg ! Un blocus économique s'effectua donc envers l'Etat polonais via les infrastructures ferroviaires.

Cette décision ne dura qu'un temps : en effet, le 27 mars 1919 fut ouvert le trafic légal de marchandises entre la République tchécoslovaque et la Pologne avec la partie de la province de Teschen occupée provisoirement par les polonais. Mais une nouvelle volte-face eut lieu deux semaines plus tard, le chef de bataillon Blaha notifia à la commission interalliée que « le gouvernement de la République Tchécoslovaque interdisait toute exportation en Pologne » car le gouvernement polonais ne permettait pas l'exportation de marchandises qu'ils avaient commandées, en l'occurrence de la naphte et du zinc. Le conflit économique s'engageait alors !

En mai, d'après le journal officielle du ministère des communications de la République tchécoslovaque¹, les lignes de chemin de fer Oderberg-Dziedzice, Bielitz-Teschen, Golezów-Uston et Pietrowice-Karwina étaient placées sous les ordres de la direction d'Olomouc bien que ces lignes fussent situées dans la partie de la Silésie Orientale soumise à l'administration polonaise. Dès lors, l'Etat tchécoslovaque montrait sa volonté de contrôler presque tout le réseau ferré en territoire soumis normalement à l'autorité de la commission interalliée qui, elle, ne tarda pas à réagir en demandant au ministre tchécoslovaque de bien vouloir faire en sorte qu'une telle décision soit annulée. En fait, le statut quo devait rester en

1 - MAE/ADN/CDFE - 116 – Dossier n°17 – Note n°208 du 23 mai 1919.

place, c'est à dire la suprématie du rail restait entre les mains de la Direction des chemins de fer de Cracovie, ce qui n'était absolument pas du goût des autorités tchécoslovaques.



Illustration 6: La gare de Teschen en 1915 (http://cgi.befr.ebay.be/Poland-Czech-Teschen-Zentralbahnhof-Train-Station-1915_W00QitemZ360057814086QQihZ023QQcategoryZ156354QQssPageNameZWDVWQQrdZ1QQcmdZViewItem#ebayphotohosting)

Pour autant, la commission voulait garder un œil attentif sur les transports ferroviaires et plus particulièrement de militaires sur la ligne Kaschau-Oderberg en demandant à recevoir chaque jour, à partir de la mi-juin, le nombre de wagon et leurs contenu (en nombre et en poids) passés le jour précédent dans le secteur de Teschen-Jablonków¹. Cette décision fut d'autant plus voulue, qu'elle était aussi destinée à lutter contre le pillage des trains de marchandises qui alimentaient les tensions transfrontalières comme en témoigne le pillage par des polonais d'un train de marchandise le 11 juin 1919 sur la ligne Kaschau-Jablonkow. Mais, elle refléta surtout la désapprobation du blocage des transports sur cette voie par les tchécoslovaques et ordonnée par Benesz, pour toutes les marchandises (excepté le charbon) entre le 2 juin et le

1 - MAE/ADN/CDFE - 116 – Dossier n°17 – Note n°232 du 15 juin 1919.

12 juin 1919.

D'ailleurs, cet action était, selon les tchécoslovaque, une réponse à la rétention par les polonais, de charbons expédiés de Oderberg par Cieszyn vers la Slovaquie, via la ligne Kaschau-Oderberg et cela en contradiction avec la convention polono-tchécoslovaque sur le libre circulation des marchandises.

En octobre 1919, une mission sur les chemin de fer se réunit à Oderberg, celle-ci confirme le contrôle accordée par la commission interalliée, du transit des wagons tchécoslovaques via la Pologne de la ligne Kaschau-Oderberg. Mais, la Rada Narodowa, aurait décidé de fermer cette ligne au trafic si la Tchecoslovaque ne délivrait pas le charbon promis en février 1919, selon l'accord du 15 mars de la même année.

En représailles, les tchécoslovaques s'attaquèrent au transit des wagons de la ligne Ludenberg-Oderberg.

Mais, même si les événements ci-dessus semblent davantage refléter une simple « gue-guerre » économique, on ne peut pas en dire autant lorsque l'on prend en considération la politique de désaffectation et de limogeage mis en place par les polonais et tchécoslovaques : en effet, quelques semaines après l'arrêt des combats, les fonctionnaires du réseau ferré seront touchés par des licenciements abusifs à répétitions. Les polonais préparèrent leur plan de licenciement massif quelques jours après le traité de Paris du 3 février 1919 : ainsi, la Direction de l'Etat de Cracovie ordonna par la circulaire du 8 février 1919 (N°395/I) que toutes les stations devaient soumettre jusqu'au 13 février 1919 la liste de l'ensemble des personnes de nationalité tchèque en service. Ensuite, ordre fut donné d'informer ces personnes qu'on projetait leur licenciement, si elle ne formulaient pas une requête dans un temps imparti auprès de leurs services en demandant de rester au service de l'Etat polonais¹.

Ainsi, très rapidement, les premiers licenciements tombèrent tel celui du 11 février 1919: un chef de gare de Bielsko-Biala qui fut privé de la direction des chemins de fer à Cracovie sous-prétexte qu'il est de nationalité tchécoslovaque : on lui ordonne de quitter son emploi et de passer définitivement la frontière sous 20 jours. Dès lors, les révocations d'employés tchécoslovaques ou démissions forcés se feront par vagues successives : comme nous l'avons vu, c'est Bielsko-Biala qui semblait être la première ville touchée puisqu'on demanda un mois

1 - MAE/ADN/CDFE - 116 – Dossier n°25 – Note n°130.

plus tard à 13 employés du rail (dont 10 démissionnaires) de quitter la Pologne. Le même phénomène est observable à Dzierżycze où le double est poussé à la démission ou réaffecté dans de très rares cas. L'institution polonaise était néanmoins généreuse, il lui arriva ainsi, dans le cas d'un cheminot de Bielsko-Biala -portant le nom d'Adolf Lauda-, de payer un billet de train gratuit pour lui et sa famille...afin de rejoindre la frontière tchécoslovaque avec tous ses bagages !

Également, côté tchécoslovaque, on utilisa, dans une bien moindre mesure, le renvoi d'employés de nationalité polonaise comme ce fut trois fois le cas à Oderberg et une fois le cas à Sucha.

Heureusement, la commission interalliée intervint et put permettre aux fonctionnaires de rejoindre le poste qu'ils occupaient auparavant.

Pour les défendre, la commission utilisait un argument imparable : le Traité de Paris de février 1919 qui stipulait que tous les personnels des autorités locales devaient garder leur poste obtenu avant ou après le conflit tant que le problème frontalier n'était pas réglé. C'est en ce sens qu'elle ordonna aux autorités polonaises, le 28 mars 1919, d'annuler tous les licenciements et pseudo-démissions effectuées.

Mais, bien au contraire, ceux-ci continuèrent de plus bel; en effet, d'après la circulaire n°262, envoyée par le directeur des chemins de fer polonais à tous les bureaux de chemins de fer du susdit Etat et signé par le général Philippe, en date du 23 février 1919: « les ouvriers de chemin de fer qui ont refusé de faire vœu de servir fidèlement à la République Polonaise doivent être congédiés immédiatement et internés comme étant suspects d'ostentation hostile envers l'Etat »

Côté adverse, on dénombre le licenciement de 154 employés polonais de la gare d'Oderberg, renvoyés par les tchèques au 1er juin 1919.

En fait, nul besoin d'effectuer une grande analyse de la situation tellement il était clair que ces renvois avaient pour raison que les employés en question n'avaient pas la nationalité du pays dans lequel ils travaillaient.

D'ailleurs, le 19 mai 1919, la société industrielle de l'arrondissement de Teschen, dénonça le protectionnisme économique réalisé de part et d'autre : « les industriels et commerçants perdent ainsi un temps considérable afin d'obtenir la permission d'importation, d'exportation

et de transit pour lesquelles ils doivent payer des droits de timbre et [de changes] considérables. Ils dénoncèrent aussi les fouilles minutieuses : 15 à 20 minutes par train à Teschen côté polonais et à Łonkau côté tchécoslovaque.

Le prix des marchandises subissait une inflation galopante et les pharmaciens eux-mêmes, en vinrent à utiliser la contrebande dans le but de s'approvisionner en médicaments. Quant aux ouvriers, ils demandaient de plus en plus de gages.

Cette situation empirait constamment comme en atteste le véritable « blocus » de la ville en juillet 1919 comme l'indiqua la délégation de l'administration de la ville de Teschen qui se plaignit de l'impossibilité de faire arriver des marchandises dans la ville créant une « situation intenable » pour l'approvisionnement en fruits et légumes. En effet, de nombreuses villes situées en deçà de la ligne de démarcation fournissaient habituellement la ville de Teschen de par leur grande culture maraîchère (Mosty, Mystrzowitz, Kirchau, Cierlitzka, Stanislowicz, Smilowice, Rzeko Gutty entre autres...) .

Or, c'est la Tchécoslovaquie qui était en charge de l'approvisionnement dans la ligne de démarcation et ils apparut que, dans quelques cas, les tchécoslovaques se mirent à confisquer les denrées. Ainsi, le 14 juillet 1919, le maire de la commune de Rychwald se plaignit de la confiscation de 198 kg. De pommes de terre (soit cinq sacs) soit disant destiné au conseil national de Teschen pour l'Union agricole de Rychwald.

De même pour le pétrole où l'on exige la présentation d'un certificat d'exportation et/ou d'importation sous peine de confiscation.

La société industrielle de l'arrondissement de Teschen avait d'ailleurs envoyé une note dénonçant les droits de douanes excessifs des polonais et les frais tchécoslovaques relatifs à l'exportation bien trop coûteux. En fait, les tchécoslovaques avaient décidé la mise en application du tarif maximum de guerre, c'est à dire l'ancien tarif autrichien, auquel il était ajouté 200% de hausse...ce qui contraignit la Pologne de faire de même !

L'état de léthargie dans lequel se situait la Silésie est donc omniprésente et même perceptible à travers le milieu scolaire où l'on ne sait plus s'il faut apposer la photographie du visage du président tchécoslovaque Masarik ou bien celui du Général polonais Piłsudski.

Au final, c'est la population qui souffre au quotidien en voyant son niveau de vie baisser de manière importante...pour autant, cela ne les empêche pas de lire la presse qui est très développée dans la région. Mais, comment cette presse -quel soit tchécoslovaque ou

polonaise-perçoit le conflit et quelle influence exerce-t-elle sur les masses populaires ?

Le problème polono-tchécoslovaque au quotidien : le rôle de la presse

A la lecture des archives de presse, il apparaît que les journaux ne sont que rarement de bonne foi; surtout les journaux polonais auxquels on reproche de colporter de fausses informations et de faire de la propagande d'où les censures pratiquées de part et d'autre des frontières.

La question de la presse est elle aussi délicate car cette dernière exacerbe les tensions pré-existantes. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le journal polonais « Robotnik Śląski » (l'ouvrier silésien):

« Nous avons souvent porté à la connaissance publique, les desseins des tchèques [...] les silésiens seraient transformés en nègres blancs, qui travailleraient à la sueur de leurs fronts, au profit des agresseurs ». Selon, le journal, les tchécoslovaques « veulent expatrier de manière forcée les polonais de la Silésie de Cieszyn dans le cas où celle-ci reviendrait aux tchèques, les polonais seraient alors obligés de vendre leur lopin de terre et de quitter l'Etat Tchéque ou bien d'y rester en qualité d'ouvrier ». On retrouve donc dans la presse un certain nationalisme, qui est notamment présent dans les milieux ouvriers, milieu où l'on voit se développer en 1919 des mouvements contestataires dont les « bolchéviques » sont seraient les meneurs.

Les journaux étaient présents dans le territoire de Teschen en trois langues : l'allemand, le polonais et le tchèque.

Cela donnait lieu à des frictions, l'utilisation de la langue du pays que l'on soutient étant une marque très claire de patriotisme : ainsi, en mars 1919, des ouvriers polonais de Trzyniec demandèrent à ce que le journal allemand "Ślązak" ("*Le silésien*") puisse paraître aussi en langue polonaise alors que celui-ci paraissait déjà en langue allemande. La défense des intérêts du pays passe aussi par la défense de la langue que l'on parle et par les écrits qu'on lit, au quotidien.

Du côté tchèque, des mesures drastiques sont prises pour "étouffer" la presse polonaise : des perquisitions sont menées dans les trains, à la frontière, dans le but de trouver les journaux qui dérangent. Les colporteurs de journaux sont donc pris à partie ; tel fut le cas,

dans les premiers jours du printemps 1919, pour deux colporteurs du journal "Dziennik Cieszyński" ("*Le journal de Cieszyn*") qui se firent confisquer leurs 870 journaux à Łąki au niveau de la frontière tchéco-polonaise. Loin d'être un cas isolé, ce genre de situation se répétait assez régulièrement.

Les tchécoslovaques utilisaient aussi d'autres moyens de pressions comme celles exercées directement sur les imprimeurs, mais savaient aussi récompenser généreusement ceux qui se montraient très conciliant: bref, on en vint donc à des affaires de pot-de-vin et des tentatives de corruptions dénoncées par les uns et niées par les autres. Quoi qu'il en soit, beaucoup s'étonnent d'articles parus dans les journaux polonais...qui apparaissent du jour au lendemain pro-tchécoslovaques. Les journaux "Ślązak" dont on a déjà parlé et "Nowy Czas" ("*Le Nouveau Temps*"), un journal regroupant les silésiens protestants sont notamment cités.

Toutes ces mesures, revêtaient un caractère éminemment idéologique : les tchèques interdisaient l'importation de journaux polonais [comme le journal "Pokrzywy" ("*les orties*")] pour ne pas faire véhiculer les idées polonaises, surtout lorsque celles-ci étaient empruntées d'un esprit guerrier.

Il ne faut donc pas s'étonner que même les journaux polonais imprimés en Tchécoslovaquie furent prohibés tel le "Kresowy Kurjer Polski" publié à Ostrava, interdit de diffusion à Bohumín par un commandant tchèque, étant donné leurs positions trop souvent bellicistes.

Coté polonais, à contrario, les journaux tchécoslovaques ont libre circulation...mais il convient de préciser que les journaux tchécoslovaques sont bien moins virulents que les journaux polonais. Le délégué du gouvernement tchécoslovaque dénonçait lui même et à juste titre la « politique patriotique démagogique menée avec une violence malade » en faisant surtout allusion aux journaux tels *Dziennik Cieszyński* (*Le Journal de Cieszyn*) et *Wiadomości Cieszyn* (*Les nouvelles de Cieszyn*).

D'ailleurs, les journalistes sont eux-même conscients de leur ultra patriotisme et n'hésite pas à affirmer que « tant que la question de Teschen ne sera pas définitivement réglée, cet état d'exploitation durera et trouvera son expression dans la presse »

Celui que l'on a coutume d'appeler aujourd'hui le quatrième pouvoir était déjà très influent sur les masses populaires de l'époque; si influent que la commission de Teschen dut y prêter une

attention toute particulière en usant de la censure s'il le fallait ! Ainsi, la commission, très convoitée par les journaux avides d'informations nouvelles, pris la décision que, dès le 8 avril 1919, son approbation devait être accordée pour les articles reproduisant les déclarations de celle-ci. On voit ici la volonté de la commission de garder le contrôle sur une presse devenue trop "patriote".

Il apparaît, dans tous les cas que les journaux ont plus catalysé les tensions existantes dans le quotidien des silésiens. La presse servant finalement à défendre les intérêts et est devenu petit à petit un outil de propagande au service de l'Etat qui, lui, essaye de le contrôler tant bien que mal.

Wydanie nadzwyczajne.

Cena 50 hal.

Przeczytać, dalej podać.

ŚLĄZAK

Gazeta ludowa

Organ

Śląskiej Partii Ludowej.

Wychodzi co sobotę.

Wychodzi co sobotę.

Prenumerata:

Rocznie 10 K, półrocznie 5 K, kwartalnie 2 50 K. — Pojedynczy numer 20 h. —

Rekopisy i listy w sprawach redakcyjnych, przedpłaty i odbioru pisma, ogłoszenia i reklamacje uprasza się nadsyłać pod adresem Redakcja (Administ.) „Ślązaka” w Skoczowie

Ceny ogłoszeń:

Ogłoszenia (inseraty) za wiersz drobny lub jego miejsca 24 h; od kilkorazowego umieszczenia 20 hal. — Ceny ogłoszeń całonocnych, tak samo za Nadesłanie, układy i tabliczki i załączniki według umowy. — Listów i rękopisów nie zwraca się. Reklamacje i otwarcie są wolne od opłaty pocztowej.

Nr. 15.

W Mor. Ostrawie, dnia 13. grudnia 1919.

XI. Rocznik.

Polski plan osiedlenia Cieszyńskiego.

Polska stara się zabezpieczyć na przyszłość przed wszystkimi jej sąsiadami, z którymi wiec nie ma niezgodzie (a są nimi wszyscy). Głównie zależy jej na granicy Czech, Republiki i Tamtejsi obywateli i górale, po większej części nie są Polakami, zaś tubylcy Czechosłowacy, Ślązacy i Górale, Niemcy. Żydy, nie chcą wcale słyszeć o przyłączeniu ich do Polski i jej osławionej polskiej gospodarce (polnische Wirtschaft), na czele której stał był austriacki a obecnie polski minister finansów we Warszawie pan Biliński.

Polacy po zabezpieczeniu swego państwa chcą dać również na Cieszyńskie (gdymy im przypadło) swój polski, zafany (z poza okolicy Krakowa) naród i legionistów, aby ci tworzyli tu polską straż przeciw republ. czechosłowackiej. Niedowierza Ślązkom iak również Czechosłowakom, nie wierzą też Niemcom i Góralom.

Polska jest państwem, w którym burżuazja i szlachta ma pierwsze słowo. Dlatego niemożliwym jest tam przeprowadzenie reformy rolnej. Podobno już postanowiono, że każdy może oddać tyle ziemi, ile będzie chciał, a zapłatę sam ustanowi. Na Litwie już teraz muszą chłopci dwa dni w tygodniu pracować dla szlachty polskiej; podobnie dzieje się też we wschodniej Galicji, gdzie inteligencja ruska jest pozamykana, a metropolie grecko-katolickiemu skonfiskowano list pasterski, w którym biskup skarżył się na gwałty i

bezprawia polskie, dokonywane na Rusinach, Ukraincach lub Melorobach. Dlatego też Polacy, chcąc się zabezpieczyć, w Góralom, na Wiśle, pastwiska, a posel Bobek dnia 8. października na zeromdzeniu we Wiśle prosili ich, by byli cierpliwi, że teraz nie pora na to, by ich pragnienia pastwisk i drzewa z pańskich lasów zaspokoić.

Ludność Śląska byłaby przesiedlona do Polski, głównie przeciw Rosji, do wschodniej Galicji, do Chełmszczyzny i Bielejusi; gdzieby ich osiedlono iako wchodnia straż polska. Wtento sposób uchroniliby Polacy swe wielkie grunta i utworzyliby, niejako szaniec, na swych kresach wschodnich. Sa też na wschodzie kraje walka spustoszone i wyludniane. Tam chcą rzucić nieznośny proletaryat i biednych niedzarzy, którzy sobie nie mogą ziemi zakupić, a rząd pożyczki im udzielić nie może, ponieważ jej sam niema a rozpoczyna swoją gospodarke z długiem 150 miliardów koron.

Polska jest państwem zabórczem i zadnem cudzej ziemi. Na dowód przytoczam następujące cyfry, wykazując temsamem liczby poszczególnych narodów, które Polska chciałaby zachować: Niemców 2½ miliona, Litwinów 1 i pół miliona, Białorusinów 10 milionów, Ukraińców 6 milionów, Żydów 2 miliony, Ślązaków 250.000; razem 22

Polaków samych jest w państwie, a polakiem 15 milionów. Czyż podobnem jest utrzymać w państwie jakiem jest Polska, bez przesiedlenia pozostałych ras? Nie. Dlatego każdy z powyższych narodów, po przyłączeniu go do Polski, skazanym by został na rozspkce pomiędzy obce szerepy cziwi; jednem słowem na wygnanie; jego zaś oiczyzna" ziemię" musialby zostawić na jezdzcom.

Ślązaku! Czy chciałbyś również (tak już dziś na Litwie i Ukrainie się dzieje), by na odpradziców porzucił Ci ziemie osiedlili się przylsyzse ze Wschodu?

Czy chciałbyś się porzucić ten piękny bogaty kraj twój, dając się zandarmom wywozić na wschodnie kresy?

Nie, tego, żaden z Was Ślązaków nie uczyni! Każdy z Was rzada sprawiedliwości, a uczyni niem iei będzie tylko wtedy zadość, gdy kraj nasz cały, nieodzielny przylczonvm zostanie do wielkiego państwa czechosłowackiego, przy którego boku naród Śląski będzie panem swej ziemi, swych praw i obywateli. A o tem rozstrzygnąć ma sam naród przez głosowanie. Wiece pomny na pewne zwycięstwo Twej woli, buduj ludu Śląski! Twa pełna chwały przeczłość, onarta o silny i zdrowy organizm republiki czechosłowackiej.

B. Z.

Illustration 7: Première page du journal polonais Ślęzak daté du 13 décembre 1919, avec pour titre "Le projet polonais s'installe à Cieszyn"

III) Le rôle des institutions internationales : échec ou succès ?

Ce fut aux mois de décembre-janvier 1919 que la question de Teschen, Spisz et Orawa attira réellement l'attention des pays de l'Entente. A la fin de l'année 1918, les polonais et plus particulièrement Dmowski, membre du comité national polonais (KNP) [dissous en Janvier 1919], lors de son séjour à Paris avaient réclamé une protection de la part des troupes françaises dans la région de Teschen et surtout au niveau des mines de Karwina suite à l'occupation des mines par des mineurs polonais. Mais Clémenceau s'y était refusé, jugeant cet engagement militaire inopportun au vu de la situation¹.



Le comité national polonais à Paris²

*Assis de gauche à droite: Maurycy Zamoyski, Roman Dmowski, Erazm Piltz,
Debout de gauche à droite: Stanisław Kosicki, Jan Rozwadowski, Konstancy Skirmunt, major
Fronczak, Władysław Sobański, Marian Seyda, Józef Wielowieyski*

Cet appel à l'aide de la part des polonais, en direction de l'Entente reçu donc un avis défavorable, et cela jusqu'à ce qu'éclate le conflit le 23 janvier 1919. Cela est d'autant plus

¹ Isabelle DAVION, *Les relations polono-tchécoslovaques dans la politique de sécurité française entre les deux guerres*, p.127.

² Voir le site : <http://www.rozwadowski.org/v2.0.1.2/janemanuel.htm> -article numérique de Mariusz Patelski consacré à Jan Emanuel Jordan Rozwadowski, secrétaire politique du KNP sous la deuxième république polonaise-

surprenant que Benes demanda la même chose, c'est à dire un retour au calme dans les mines de Karwina. Trois jours avant les combats, il faut proposé de positionner un commandement français pour diriger les troupes tchécoslovaques, ce qui aurait pour effet d'empêcher les tchécoslovaques d'attaquer les polonais. Mais la mesure n'eut sans doute pas le temps d'être discutée sérieusement, le projet de l'Etat Major tchécoslovaque quant à l'invasion du Pays de Teschen devant déjà être en train de se concrétiser par l'accord des dirigeants tchécoslovaques.

Quoi qu'il en soit, après une semaine de combat, le Conseil Suprême de la Conférence de la Paix à Paris, intervint. Un accord fut trouvé entre chaque parties en établissant une frontière militaire provisoire tout en attendant la venue d'une commission interalliée afin non seulement d'empêcher un nouveau conflit armé, mais surtout d'établir une frontière territoriale qui satisfasse les deux pays.

La commission interalliée : organisation et objectifs

La commission interalliée était chargée de délimiter la frontière polono-tchécoslovaque. Elle dépendait du Conseil suprême interallié et de la Conférence des Ambassadeurs, continuateurs de l'œuvre de la Conférence de la Paix à Paris.

La commission interalliée est composée des représentants des pays vainqueurs de la Première Guerre Mondiale.

Un français préside cette commission : le ministre Grenard. Il est assisté par le commandant Marchal et le colonel Coulson Coolidge, tous deux américains. Quand aux britanniques et italiens, ils sont représentés respectivement par le lieutenant-colonel Pakenham-Walsh et le lieutenant-colonel Tissi (président intérimaire).

Les membres de la commissions sont pour les autorités polonaises :

- Jan Zamorski, il serait doté d'un caractère ardent, violent et nerveux tout en paraissant être avant tout un parlementaire préoccupé par sa situation politique d'après la description qu'en fera Monsieur de



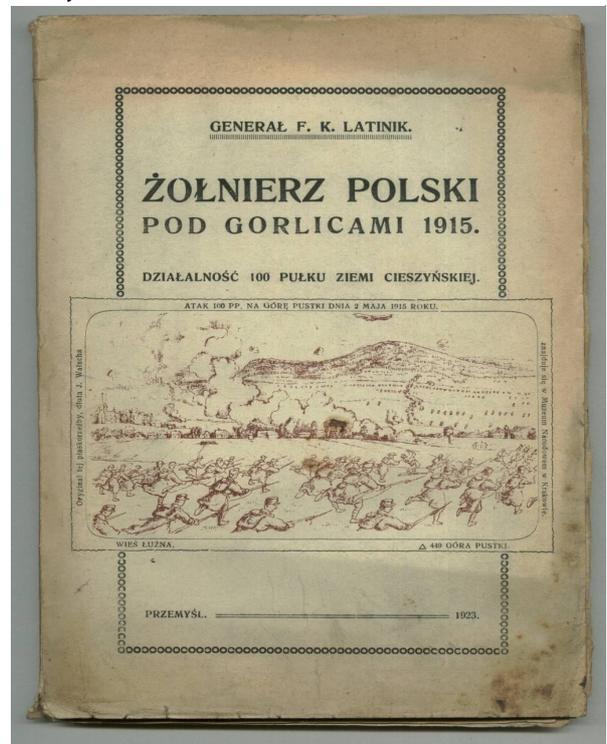
Manneville¹. Il devint directeur de la Maison de la Pologne (*Dom Polski*) à Bielsko et imprimeur après la mort de son prédécesseur en 1911. Proche du clergé polonais, il avait su également se faire élire auprès du Parlement autrichien et de la Sejm galicienne. Il se fera remarquer par son pamphlet contre Piłsudski en 1920, intitulé « le rôle des socialistes dans la reconstruction de la Pologne » où il présente ce dernier comme un traître à sa Patrie.²

- Le délégué du ministère des affaires étrangères : Olechowski

Illustration 10: Le général polonais Latinik, commandant le district militaire de Teschen



Illustration 9(bis): Ouvrage du général F.K.Latinik sur la bataille de Gorlice (1915) dans le pays de Cieszyn, édité en 1923



- Le général et colonel-brigadier Latinik(1864-1949) qui commande le district militaire de Teschen pour la Pologne. Il a l'expérience de la guerre puisqu'il servit durant la première guerre mondiale dans l'armée autrichienne en tant que commandant du régiment de la 100ème infanterie et rejoignit l'armée polonaise après l'obtention de l'indépendance de la Pologne.

1 -MAE/ADN/CDFE - 118- Dossier n°2- Note n°1 du 1er février 1920.

2 Voir le site : <http://www.annales.umcs.lublin.pl/K/1997/03.pdf>

- Du côté des autorités tchécoslovaques :
- Šnejdárek (1875-1945), délégué du ministère des affaires étrangères tchécoslovaques, a connu comme son homologue polonais, la première guerre mondiale en incorporant l'armée austro-hongroise avant de rejoindre la légion étrangère française qui lui permit d'aller se battre dans le nord de l'Afrique.
- Blaha, l'adjoint de Snejdarek qui finira par prendre la place de celui-ci au cours de l'année 1919.
- Le général Philippe, commandant les troupes tchécoslovaques d'occupation.



Illustration 11: Le lieutenant-colonel Šnejdárek

En fait, côté polonais et côté tchèques, il existait deux entités qui prirent leur importance tout au long du conflit : ainsi, il y avait la *Rada Narodowa Księstwa Cieszyńskiego* pour les polonais et le *Národní výbor pro Slezsko* pour les tchèques. Ce sont deux corps régionaux qui représentaient les deux nationalités et qui s'accordèrent en novembre 1918 pour l'établissement d'une frontière provisoire.

La commission interalliée arriva le 12 février 1919¹ à Cieszyn. Elle séjourna deux semaines à Cieszyn, mais ne fit pas retirer l'armée tchèque du territoire occupé. Cependant, elle dénonça l'action de la Tchécoslovaquie et contraignit les deux pays belligérants à signer une nouvelle ligne de démarcation après la bataille du 3 février 1919 près de Skoczów.

¹ Cf. p.338, *Laskowski-Hulka Pawel Slask za Olza, 1938.*

Sur la carte détaillée en dernière page, on peut d'ailleurs avoir un aperçu de la frontière proposée par la commission dans une note du 14 avril 1919 et qui est à mettre en comparaison avec la frontière du 30 Août 1919.

Son action était avant tout de maintenir la paix et de trouver des solutions afin de trouver un terrain d'entente sur la mise en place d'une ligne frontalière. Une de ses premières intervention consista à mettre en place un échange de prisonniers. Les prisonniers polonais en République tchécoslovaque devaient être transportés à Chybie, à quelques dizaines de kilomètres au nord-est de Teschen où ils furent échangés le 22 février 1919, à midi, contre d'autres prisonniers tchécoslovaques.

Au total, 40 officiers et 360 soldats polonais prisonniers à Oderberg, furent libérés avec armes et bagages conformément à l'accord de Paris du 31 janvier 1919/ 3 février 1919. De plus, le lendemain de cet échange, ce fut les prisonniers civils qui furent libérés (prisonniers dont le nombre, sans doute restreint, n'a pas été communiqué).

La commission avait visiblement réussi son « entrée en jeu » en multipliant les actions conciliantes.

Mais, alors que la commission s'était correctement installée à Teschen, réussira-t-elle à préserver le calme apparent qui semblait revenir à la fin du mois de février 1919 ou au contraire, s'endormira-t-elle sur ses lauriers au point de perdre le contrôle de la situation dans le pays de Teschen ?

L'année 1919 et l'enlisement du conflit

« Czeska żaba i woły », autrement dit « la grenouille tchèque et les buffles » : cette fable morale (p.68) illustre bien ce qui risque d'arriver si les puissances représentées par les membres de la commission interalliée (les quatre buffles) ne gardent pas un œil plus que attentifs sur les relations polono-tchécoslovaques car comme le sous-entend la fable, la situation risque vite d'être explosive.

Czeska zaba i woly

Il faut dire que l'année 1919, en Silésie de Teschen, fut marquée par les tensions qui renaissaient, comme nous l'avons vu précédemment. Face à toutes les tensions quotidiennes, qu'elles soient d'ordre militaire, politique ou économique, la commission dut faire face et gérer chaque situation.

Tout d'abord, rappelons que dès février 1919, la Conférence de la Paix, à Paris, permit à la commission de Teschen de donner des ordres aux autorités locales tchèques et polonaises de Silésie orientale, qui purent être mis en application sans délai préalable. Le gouvernement tchèque, après avoir accepté cette disposition au cours de pourparlers, fit marche arrière et refusa de la signer.

En effet, le 2 février 1919, Benes considéra que l'accord était caduc et que celui-ci n'était qu'une décision unilatérale de la commission et de la Conférence de Paris. En fait, le pseudo-accord spécifiait que « la partie de la ligne de chemin de fer comprise entre le nord de Teschen et la région minière demeurera occupée par les troupes tchèques » sans pour autant évoquer l'avenir de cette région minière ; or, ce que voulait surtout Benes, c'était l'acquisition totale de ces mines écrit noir sur blanc dans la convention. En outre, il déclara aussi être prêt à aider les polonais en leur fournissant du matériel de guerre dans leurs difficultés présentes (en Galicie ? -cela serait étonnant quand on sait qu'il y a un la guerre en Galicie et l'attaque tchécoslovaque en Silésie de Teschen-)...mais pour cela les polonais devaient céder la ligne de chemin de fer que l'armée tchécoslovaque avait sous contrôle militaire, ce que le texte ne faisait pas figurer. Finalement, Benes accepta de signer la convention en soulignant que ce fut sous la contrainte et la pression de la Conférence des Ambassadeurs et cela par déférence envers elle et les autres chefs-d'États.

A la fin du mois d'avril, Snejdarek fut chargé de régler certains problèmes, laissant apparaître des dissensions au sein même de la commission, générant de nouvelles tensions...Snejdarek , étant plus un militaire qu'un diplomate était de moins en moins apprécié au sein de la commission sachant qu'il se rendait de plus en plus rarement aux réunions de celle-ci en prétextant des raisons d'ordre militaire pour reporter ses rendez-vous. De plus, il prit certaines décisions (sur l'exportation du charbon des mines de Karwina par exemple) sans l'accord de la commission de Teschen.

Exaspérée par son attitude, la commission décida finalement de le remplacer, en accord avec les autorités tchécoslovaques, par son adjoint: Blaha.

Ce dernier, accompagné du représentant du gouvernement tchécoslovaque -M. Backowski-, avait signé le 24 février 1919 une convention militaire avec les autorités polonaises représentées par Latinik et le représentant de la Rada Narodowa à Teschen, M. Ladruj et czlà sous l'égide de la commission interalliée.

Cette convention, en exécution de l'accord signé à Paris 21 jours plus tôt fixait les limites militaires pour les troupes. Ces limites étaient choisies d'un point de vue géographique mais aussi en terme de mouvements.

Ainsi, les limites géographiques qui furent établies se traduisaient par la partie de la ligne de chemin de fer d'Oderberg à Teschen jusqu'à Jablunkow; en clair, le territoire compris entre le nord de Teschen et les mines d'Ostrava-Karwina restaient occupées par les troupes tchécoslovaques.

En ce qui concernait la partie sud de la Silésie de Teschen, dont Teschen et Jablunkow, était confiée à la surveillance des militaires polonais.

Enfin, les rivières Olza, principalement, servait de ligne frontière alors que la zone de terrain entre les deux lignes définies était considérée comme une zone neutre qu'aucune troupes ne pouvait occuper.

Pour les limites en terme de déplacements, suite à la décision du 3 février 1919 prise à Paris, des mouvements de troupes devaient avoir lieu le 25 février 1919 dès 8h00 du matin pour les tchécoslovaques et le lendemain à la même heure pour les polonais. Ces déplacements étaient magistralement coordonnés puisqu'une vitesse maximale de 3km./h. avait été défini avec un tracé spécial déterminé de part et d'autre qui se matérialisait par le passage du pont Konkolna. Également, seuls quatre bataillons pouvaient stationner sur les 10 kilomètres des lignes de démarcation polonaises et tchécoslovaques, soit 3000 hommes (troupes d'artilleries non comprises).

De plus, un volet supplémentaire vint compléter cette convention avec la suspension des élections politiques, mais aussi des conscriptions militaires dans la Province de Teschen ou encore la préservation des droits privés et professionnels du personnel des voies ferrées.

On voit ici, la volonté de la commission de s'affirmer et de jouer un rôle important dans le règlement du conflit: d'ailleurs, il, fut ajouté à cette convention que la commission devait être tenue au courant en ce qui concerne toutes les arrestations fondées sur des délits de droits

commun, se réservant même le droit de remettre en liberté sans avoir à se justifier la personne incriminée.

La rapidité d'action couplée à des démarches pacifiques judiciaires prouvèrent la réelle volonté de la commission de maintenir le calme et de régler le conflit le plus sereinement possible. Pour s'en convaincre, on remarquera que seulement une dizaine de jours après la convention militaire du 24 février 1919, la commission s'entendit avec les belligérants pour la signature d'un accord, à Prague pour la création d'une commission mixte composée de quelques membres des deux pays et qui aura pour but de surveiller l'exécution de l'arrangement du 3 février 1919 et tranchera sur les questions litigieuses tout en étant soumis au contrôle de la commission interalliée si nécessaire. La commission mixte fut chargée de régler les détails quant à la surveillance de l'accord intervenu un peu plus d'une semaine plus tôt concernant le libre trafic sur les chemins de fer dans la Province de Teschen. Cette volonté d'ouverture s'accompagna d'ailleurs d'un geste des tchécoslovaques qui décidèrent de dissoudre le Conseil National Tchécoslovaque en la transformant en simple association privée sans pouvoir exécutif.

De nouveau des décisions furent prises comme l'impossibilité de changer le personnel administratif afin d'éviter les évictions sur des critères nationalistes.

Néanmoins, des différends apparaissent comme le montra le refus tchécoslovaque, surtout pour des raisons pratiques, de renoncer à l'application en territoire occupé de la loi sur le timbrage de billets de banques, puisque les mineurs étaient, selon eux, « lésés » s'ils recevaient leur salaire en billet non-timbré et par suite dépréciés.

D'ailleurs, le 20 mars, la commission essaya de calmer les esprits en dénonçant tout acte de violence, de prise de contrôle économique, politique, administrative et/ou culturel : pour elle, tout devait fonctionner comme auparavant. La commission insista aussi sur la nécessité de laisser s'exprimer les opinions et la liberté de la presse et de réunion, même si celle-ci se fait sous la forme de propagande.

Mais, au fur et à mesure que le temps s'écoulait, la population se lassait du non-règlement de la question de la Silésie de Teschen. La dégradation du niveau de vie accompagnée des problèmes administratifs innombrables ne faisaient que mettre une pression supplémentaire

sur les épaules des membres de la commission. Pour s'en convaincre, on peut citer une lettre des mineurs de Karwina qui se plaignèrent de ne pas être nourris par les autorités tchécoslovaques qui renvoyaient les mineurs vers le Conseil National (Rada Narodowa) tout en notant qu'à Orlowa et

Łazy, les mineurs avaient cinq kilogrammes de pommes de terre par semaine contre trois kilogrammes comme il était prévu normalement. En fait, les mineurs furent obligés de se déplacer à Cieszyn au Conseil National pour chercher leur nourriture (pommes de terre, graisse/saindoux et lard). Le 22 avril, une députation de mineurs s'y rendit en y exprimant leurs plaintes: selon eux, « tant que l'administration du territoire situé entre la ligne de démarcation militaire tchèque et la frontière du 5 novembre 1918 ne sera pas remise aux polonais, ces derniers refusent de nourrir les mineurs »¹.

En juillet, une perte de confiance vis à vis de la commission de Teschen à lieu de la part des tchèques. Les populations tchèques, supputant le fait que les autorités polonaises donnaient des armes aux populations polonaises de la région sans que la commission ne réagisse. De nombreux tchèques lassés du non-règlement du conflit, induisant une constante dégradation des conditions de vie, menacèrent d'une grève générale, voire même de prendre les armes.

La commission, après que la presse tchèque, modérée mais nationaliste, ait évoqué cette possibilité, essaya de prendre des mesures diplomatiques, tout en favorisant la censure si nécessaire.

Finalement, un mois plus tard (28 Août), une grève se déroula, menée par les « représentants des 50000 ouvriers » tchécoslovaques et allemands, grève qui réclamait une décision définitive sur le règlement du conflit.

Egalement, du côté des ouvriers polonais, on observe la même exaspération vis à vis non seulement des tchèques, mais aussi de la commission ; le journal *Robotnik Śląski (l'ouvrier polonais)* écrivit que « les tchèques préparaient une loi pour la commission de la colonisation pour la Silésie de Cieszyn ».

Face aux allégations patriotiques des journaux, la commission interalliée, elle, préfère juste noter la « licence excessive de certains journaux dont les articles incendiaires semblent vouloir inciter la Pologne à une guerre contre la Tchécoslovaquie ». Finalement, pour éviter les débordements, la Haute commission décida d'utiliser la censure comme ce fut le cas pour un article du journal « Rząd Krajowy » qui s'en prit au commandant américain Marchal.

1 -MAE/ADN / CDFE - 116- Dossier n°18 – Note n°157.

L'année 1919 fut donc, pour la commission de Teschen, une période où le conflit polono-tchécoslovaque s'enlisa dans les violences dont elle avait toutes les difficultés à se défaire. Voulant à tout prix trouver des compromis, sans pour autant chercher à imposer davantage un point de vue, la commission peinait dans sa démarche pacificatrice.

Pour autant, au niveau international, des efforts furent engagés : ainsi, entre le 21 et le 28 juillet 1919, se déroula une conférence polono-tchécoslovaque à Cracovie (Kraków); réunis dans la salle du conseil municipal de la ville, les deux parties semblaient au premier abord régler le conflit qui les unissait sans la gouvernance des instances internationales telle la commission de Teschen, reléguée au statut d'observateur, qui y envoya deux de ses membres¹.

Mais, dès le début, la conférence prit un mauvais tournant : ainsi, alors que les tchèques s'étaient déplacés avec 12 délégués, les polonais en avaient quant à eux deux de plus, de quoi faire monter les tensions côté tchèque en annonçant la venue dans les jours suivants de deux délégués tchécoslovaques afin d'équilibrer les débats.

Cette conférence, qui eut lieu suite à un accord entre le président tchécoslovaque Masaryk et du président du cabinet du ministre polonais, avait un but principal : assurer une paix durable entre les deux peuples.

Afin d'éviter toute fuite journalistique qui pourrait être du plus mauvais effet, les journalistes furent mis à l'écart et informés de l'avancée des travaux par communiqués officiels.

En coulisse, les choses se gâtèrent lors de la deuxième séance sur un problème de compétence, puisque les polonais ajoutèrent à leurs revendications les territoires de Spisz et d'Orawa en sus des territoires de Teschen; or, les tchèques n'avaient pas l'aval de Prague pour discuter des zones situées en dehors de la Silésie de Teschen. Ainsi, dès le départ les polonais se réservaient une compétence plus importante que les tchécoslovaques.

Il s'en suit alors durant la conférence des va et vient incessants entre délégués des deux bords qui argumentèrent leurs points de vue sans pour autant chercher des solutions concrètes.

Certes, les polonais suggérèrent la mise en place d'un plébiscite² afin les populations

¹ MAE/ADN/CDFE, -113-, Dossier n°4, *Conférence tchéco-polonaise de Cracovie (juillet-Août 1919), compte-rendu du 31 juillet 1919.*

² Voir KLIZAN Jan, *Cieszyn bond of union between Poland and Czeco-Slovakia, Londres, 1944, p.16.*

décident elles-même de leur appartenance nationale, offre qu'ont refusé de manière catégorique les tchèques, qui désiraient obtenir l'ensemble de la Silésie de Cieszyn en ayant à subir aucun compromis. Les polonais reprenant le principe de Wilson des « peuples devant pouvoir décider eux-même de leur sort » butaient face au refus des tchécoslovaques qui arguaient l'appartenance historique et économique du pays de Teschen à la couronne de Saint-Venceslas. Il en découle une situation qui restait en « stand-by » et il se dira dès la cinquième séance que la conférence de la Paix pouvait reprendre le dossier et les protagonistes se séparer sur cet échec cuisant.

Les principaux représentants polonais (le premier ministre Grabski) et tchécoslovaques (le docteur Bedřich Štěpánek) essayèrent, lors de la séance suivante, de mettre en place des sous-comités pour établir des frontières...mais même avec une réduction de ces sous-comités à deux membres plénipotentiaires¹, l'espoir d'un règlement du conflit devenait improbable.



Mais rien n'y fera, le 29 juillet les membres se séparèrent² définitivement sur un constat d'échec. Au final, la conférence aura ressemblé à une tribune où les délégués ne s'attachèrent pas seulement à défendre leurs positions, mais surtout à attaquer le parti adverse : il est donc nullement étonnant que tchèques et polonais ne soient parvenus à un accord.

A cela s'ajoutent l'attitude véhémement du ministre tchécoslovaque Koflac, qui effectua à Karwina, un discours violent contre les aspirations polonaises en Silésie de Teschen.

Au départ, les tchèques refusèrent de s'y rendre, mais sous la pression du Conseil suprême, elle dû s'y résoudre.

Illustration 12: Le député Grabski Cependant, malgré ces difficultés, la commission interalliée tentera de mettre en place un plébiscite, sept à huit mois après son arrivée.

¹ MAE/ADN/CDFE, -113-, Dossier n°4, Conférence tchéco-polonaise de Cracovie (juillet-Août 1919), télégramme n°269 du 27 juillet 1919.

² MAE/ADN/CDFE, -113-, Dossier n°4, Conférence tchéco-polonaise de Cracovie (juillet-Août 1919), télégramme n°271.

La mise en place difficile d'un plébiscite

Telle fut la décision du 27 septembre 1919 sur la mise en place du plébiscite: - "Les Etats-Unis d'Amérique, l'empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, les principales puissances alliées et amies, désirent soumettre la principauté de Cieszyn et les territoires de Spisz et d'Orawa...à une consultation populaire..., les habitants seront convoqués à se prononcer lors d'un important vote, s'ils veulent être rattaché à la Pologne, ou à l'Etat de la Tchéco-slovaquie (...)"

Cette décision était attendue depuis longtemps dans le pays de Teschen. Le choix du plébiscite était donc pris et les premières conditions de celui-ci furent édictée :

Ces conditions portaient à la fois sur des critères géographiques et d'identité : Pour les conditions d'ordre géographique, une délimitation précise fut mise en place, notamment dans la province de Spisz (communes du district politique de Stonawia et Kesmarch jusqu'au Nord-Ouest de la ligne de partage) et Orawa (communes des districts politiques de Trzciana et Namiestów).

De plus, les polonais souhaitaient que le domicile soit pris comme base unique du droit de vote afin que les personnes qui n'habitaient plus depuis longtemps le pays ne puissent pas y participer : ainsi, le droit de vote aurait été accordé si la personne désirant voter était domiciliée en Silésie de Teschen avant la date du 3 novembre 1918 correspondant au premier accord polono-tchécoslovaque sur le conflit. Quant aux tchécoslovaques, ils voulaient que seul l'indigénat soit pris en compte.

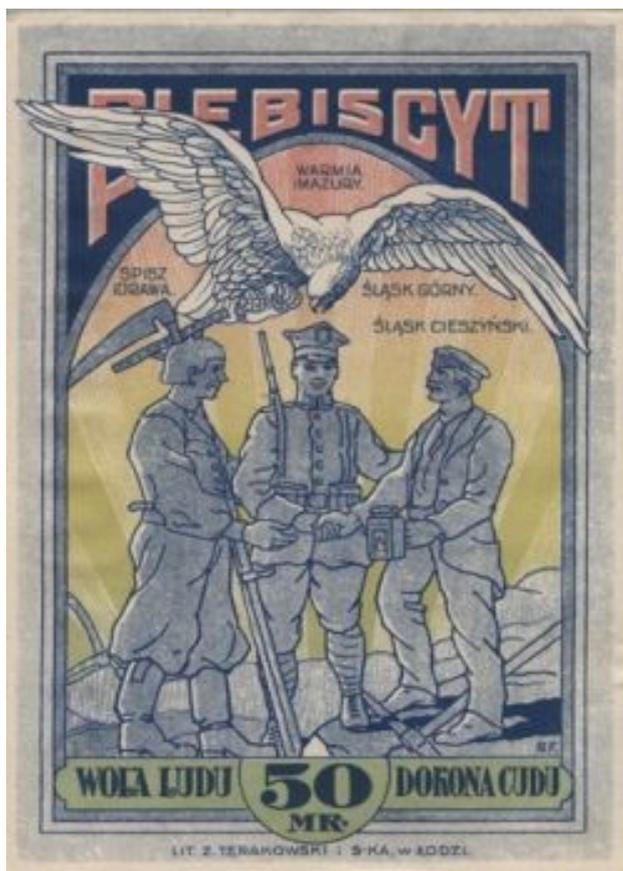
Au final, il fut décidé que purent participer au vote (voir aussi en Annexe la décision du 23 mars 1920 sur les conditions de vote) :

- Toute personne, sans distinction de sexe, qui avait vingt ans révolus au 1er Août 1919
- Celles qui possédaient l'indigénat avant le 1er Août 1914.
- Celles qui sans posséder l'indigénat au 1er Août 1914, se trouvaient avoir une résidence habituelle, effective et prolongée dans la région depuis une date qui ne pouvait être postérieure au 1er Août 1914.

Ainsi, il n'était pas possible de participer juste parce que l'on souhaitait participer à celui-ci : des règles claires avaient été mises en place. Si des cas particuliers apparaissaient -comme

pour les militaires, il y avait alors la possibilité de demander un arbitrage de la commission en place à Teschen.

Il n'en demeure pas moins que c'est petit à petit que l'idée de mise en place d'un plébiscite avait prit de l'ampleur. Dès lors, côté polonais, on voit se mettre en place des demandes de contributions pour soutenir les armées polonaises et le plébiscite polonais en Silésie de Teschen, mais également les autres plébiscites prévus aux frontières de la Pologne comme en Warmia, Mazurie ou en Haute-Silésie (voir affiche ci-dessous). Ces affiches portent d'ailleurs une sorte de slogan « Wola ludu dokona cudu » (« La volonté du peuple accomplit des miracles ») avec l'aigle polonais, symbole de la Pologne, représenté. Ces contribution étaient Mark polonais (5 ou 50 MK).



Affiches appelants à une contribution pour soutenir les armées polonaises et le plébiscite en faveur de la Pologne – Dernier trimestre 1919- (Archives Nationales de Lodz- Comité de Plébiscite du district de Lodz cat. No 77, s. 78-79).

De même, les tchécoslovaques firent tout leur possible pour obtenir le plus de voix. L'idée d'un plébiscite avait fait son chemin dès avril 1919, surtout côté polonais où, comme on l'a déjà vu, l'enjeu des nationalités présentes semblait leur donner raison. Il en découle que des recensements¹ de la part des autorités polonaises se déroulèrent : on demandait aux habitants de quelle nationalité ils se déclaraient et cela tenait d'un ordre du sous-préfet directement venu du commandement militaire à Cracovie afin de recenser tous les habitants ne se reconnaissant pas comme citoyens de la République polonaise. Les mêmes agissements eurent lieu côté tchécoslovaque à Moravska Ostrava et Dąbrowa.

Ainsi, des policiers tchécoslovaques sont venus chez de nombreux habitants pour s'informer, voire éventuellement sévir : au travers des témoignages envoyés à la commission on ressent, parmi la population pro-polonaise interrogée un sentiment de peur. Il y a l'exemple l'ancien directeur de l'école communale de Dąbrowa qui fut interrogé par des policiers tchécoslovaques se présentant pour le « recensement » effectué par les autorités tchécoslovaques. Voyant les policiers insister pour connaître sa nationalité, mais ne voulant pas prendre position, sans doute de peur de représailles, il leur répondit : « Inscrivez que j'appartiens à la nation française »...arrestation, perquisition du domicile et présentation devant un juge d'Oderberg s'en suivit avant d'être rapidement remis en liberté !

Par ailleurs, selon la loi tchèque du 7 février 1919 (loi n°74, collection des lois et décrets promulgués le 17 février 1919) tous les fonctionnaires et employés de l'Ancien Etat Autrichien qui étaient alors au service de la République Tchécoslovaque devaient présenter une déclaration de loyalisme par écrit à leur chef entre le 1er et le 30 avril 1919 (ordre du gouvernement tchécoslovaque du 21 mars 1919). Ceux qui la refusaient en ayant aucune excuse valable (maladie par exemple) « perdaient leur poste de service avec tous les problèmes sur les paiements que cela génère ». Au final, il n'est pas étonnant que les polonais proposèrent le plébiscite aux tchécoslovaques -et que ces derniers le refusèrent- lors de la conférence de Cracovie, sachant que des enquêtes avaient été menées sur le terrain. Il apparaît donc clairement que seul un plébiscite coordonné par les organisations internationales pouvait être considéré comme juste et équitable.

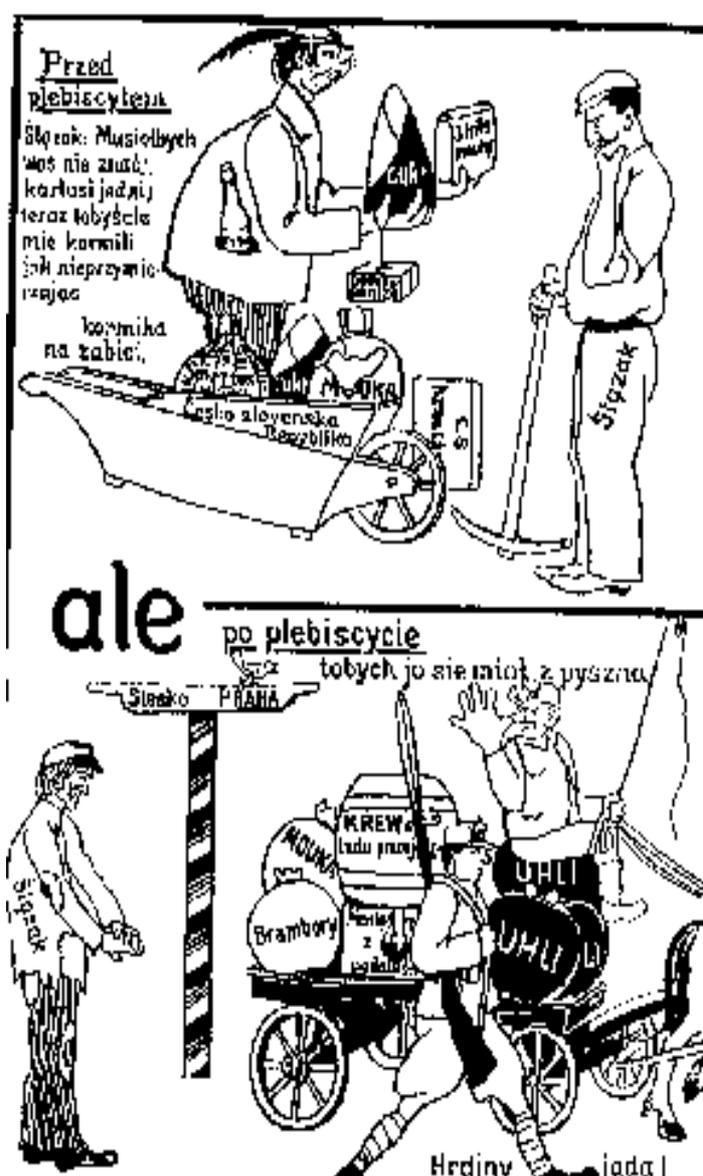
Ainsi, le journal polonais *Gwiazda Cieszyńskiego* (*La petite étoile de Cieszyn*) daté du 19 novembre 1919 rapporte que les lettres venues d'Amérique de ceux qui ont émigré arrivent

¹ MAE/ADN/CDFE -116 -Dossier n°28 [Recensement]

enfin...mais que ces lettres sont réquisitionnées par les tchèques qu'ils réécrivent en recommandant de voter pour les tchèques.

Également, l'agence télégraphique polonaise (PAT) rapporte que les autorités tchèques à Morawska Ostrawa font convoquer les silésiens dans le bureau communal afin de les forcer à déclarer s'ils donnent leur voix aux tchèques ou polonais en leur demandant s'ils se rendront aux urnes.

En fait, le plébiscite semble déjà gagné d'avance pour les polonais, même si certains journaux, comme le Wiener Mittags-Post de Wien pensent plutôt que « se sont les allemands qui seront sans doute appelés à faire pencher la balance ».



Avant le plébiscite:

Ślązak musiałbych was nie znać, kalusi jedni; teraz tobyście mie kormili jak nieprzyrzając.
Kormika na zabici.

Spyritus/Cukr/mouka/C.S. Marmulada/
Kolkowani penize/3kg.mouky

MAIS après le plébiscite

po plebiscycie, tobych jo sie miał z pyszna.

Krew ludu pracując
Pieniądze z podatków
Slesko = Silésie
Ślązak = un silésien
Praha = Prague

brambory = pommes-de-terre

uhli = charbon

Hrdiny jadą = Ils s'en vont vaillamment

Cette affiche polonaise¹ fait référence aux autorités tchécoslovaques qui sont accusées d'envoyer de la nourriture et de la houille en Silésie, dans les territoires de Spisz et d'Orava afin d'influencer les votes (en fait, les polonais firent de même, mais en moindre quantité). Sur la deuxième partie de l'affiche, on voit les tchécoslovaques reprendre ce qu'ils ont offert non pas dans une brouette mais sur une charrette, pour montrer que ce qu'ils voulaient s'étaient les territoires en vue de les exploiter après le plébiscite.

Les tchécoslovaques, quelque peu habitués à se présenter comme des soldats de l'Entente (en référence à l'attaque du 23 janvier 1919), iront même jusqu'à envoyer un tchèque sous uniforme français dans le but de montrer le soutien -en fait, fictif- de l'Entente.

Sur la deuxième affiche, écrite en tchèque et en polonais, on y voit un vieux polonais apporter de l'argent (les 150 milliards dont il est question dans l'article du journal *Ślązak*, vu précédemment) pour la Silésie de Teschen alors qu'un silésien tchèque le regarde d'un air arrogant en lui demandant si c'est la dette polonaise qu'il ramène !

¹ IT 1608/11 *Śląsk Cieszyński* - Archives de Cracovie (*Achivum Państwowa w Krakowie*), ulica Sienna.



150 milliards de couronnes
 =150.000.000.000K.
 (Nouvelle réforme)

Le polonais : Nom d'un chien !
 En provenance de
 Varsovie
 pour la riche
 Silésie de Cieszyn !!

Le silésien : Qu'est-ce que tu portes
 Casimir, c'est la dette
 polonaise ?

Finalement, le plébiscite se faisait attendre et plus l'attente était longue, plus les tensions s'exprimaient.

Une commission plébiscitaire internationale devait finalement arriver sur place en 1920. Sa venue était crainte par certains, laissant d'ailleurs se propager de folles rumeurs; ainsi, le journal Venkov publia que la peste sévissait dans la région et que...la moitié des membres du conseil agonisait.

Mais, comment cette nouvelle commission mettra un terme au conflit ? Le plébiscite tant attendu aura-t-il lieu ?

IV) Le règlement final du conflit (1920-1924)

L'arrivée de nouvelles commissions

L'article 4 de l'acte du 27 septembre fixa les conditions de plébiscite dans le duché de Teschen et dans les territoires de Spisz et d'Orawa.

La commission chargée d'organiser le plébiscite devait faire procéder à ce dernier dans un délai de trois mois après la notification de cette consultation populaire au gouvernement tchécoslovaque et polonais; or, dès le 1er octobre, la Tchécoslovaquie et la Pologne ont reçu la nouvelle d'un plébiscite de manière officielle...ce qui laissait trois mois (soit, jusqu'au 31 décembre 1919) à la nouvelle commission internationale chargée de contrôler les opérations du plébiscite et d'assurer l'administration de la Silésie orientale pour quitter Paris et mettre en place le vote.

Mais, à la date du 11 novembre 1919, c'est toujours l'ancienne commission interralliée de contrôle du territoire de Teschen, Spisz et Orawa qui demeurait à Teschen. Pour quelles raisons ? Il semble que le retard accumulé fût volontaire. En effet, il apparaît que ce retard s'explique pour des raisons d'ordre « pratique »...la nouvelle commission souhaitant se rendre à Teschen au même moment qu'une autre commission : celle chargée du plébiscite en Haute-Silésie (plébiscite mettant face à face les populations allemandes et polonaises au nord de la zone que nous étudions). Or, la mise en vigueur à la frontière polono-allemande du Traité avec l'Allemagne n'a pas eu lieu: la commission plébiscitaire pour la Haute-Silésie n'a donc pas pu partir et donc la commission similaire pour la silésie de Teschen fut en conséquence elle aussi retardée¹.

Néanmoins, en novembre, la mise en place de la commission s'activa rapidement; on se mit à rechercher des officiers français parlant allemand² pour se rendre à Teschen.

Une lettre du 12 novembre 1919 informa d'ailleurs que « les membres anglais, japonais et français de la commission de Teschen [furent] prêts à partir de la fin du mois [de novembre] ». Quant au membre italien, (le sénateur Bolsarelli), il devait arriver quelques jours après le 5 décembre.

Finale^{ment}, la commission internationale de plébiscite arriva le 30 janvier 1920 et prit

1 - MAE/ADN/CDFE - 120- Dossier n°12 – Rapport du Conseil suprême du 8 novembre 1919.

2 - MAE/ADN/CDFE - 120- Dossier n°12 – Note n°25003 du 28 novembre 1919.

officiellement le gouvernement du Duché de Teschen le 3 février 1920¹, soit un an jour pour jour après la Convention de Paris qui permit d'arrêter les combats entre le deux états ennemis.

La nouvelle commission était composée de 37 personnes :

- 9 fonctionnaires de 2eme classe (dont un secrétaire)
- 7 fonctionnaires de 3eme classe (dont trois interprètes)
- 9 dactylographes
- 8 chauffeurs (deux par délégué)
- 4 délégués (français [Manneville], anglais [Wilton], japonais [Yamada] et italien [Borsarelli])

Chaque délégué fut assisté de trois fonctionnaires (deux de 2eme classe et un de première classe) dont un détaché pour représenter la commission à Spisz et Orawa et un suppléant de délégué lors de l'absence de ce dernier. Enfin, un dernier délégué avait pour mission de visiter les parties éloignées du district de Teschen. Côté français, M. de Manneville était assisté du Commandant Fromont de Bouaille du 17eme bataillon de chasseurs de Sarrebourg, du Capitaine Louis-Marie Bernard de la Forest-Divonne, qui fut instructeur d'équitation à l'école militaire d'artillerie de Fontainebleau et enfin du Capitaine Julien Flipo, officier de cavalerie attaché à l'Etat-Major du chef d'Etat Major Général de l'armée tchécoslovaque à Prague. D'ailleurs, il a appartenu à la Mission Française à Prague, ce qui laissa penser à Clément-Simon, ministre de France à Prague, que sa présence pouvait créer un problème d'impartialité. Pour contre-balancer cette vision, le lieutenant Boucher de la Mission Française à Varsovie fut recruté et lorsque l'on apprit qu'il était déjà sur le départ vers la commission de Haute-Silésie, on demanda à M. Leprêtre, parlant polonais et vivant à Lublin depuis 1911 de rejoindre les rejoindre.

De plus, la commission a su se doter d'expert régionaux tel M. Dominois de la Mission Française de Slovaquie et M. Pichon, travaillant à l'université de Prague.

La commission internationale de gouvernement et de plébiscite avait pour objectifs principaux :

- Organiser les zones de plébiscites
- Pourvoir à l'administration du pays

¹ -119- Dossier n°12 – Document n°0 du 31 janvier 1920.

– Contrôler l'établissement des listes électorales

Dotée d'une forte autonomie, elle pouvait prendre des décisions quant à l'organisation de la police en Silésie de Teschen afin d'assurer l'ordre et pouvait entendre à titre consultatif les représentants tchécoslovaques et polonais.

La commission jouait également un rôle militaire dans le sens qu'elle avait à sa disposition deux bataillons (un français et un italien) soit un effectif de 700 hommes pour occuper les territoire de Teschen. La commission en voulait 1000, mais Foch -alors, commandant en chef des forces alliées avec le statut de Président du comité militaire allié de Versailles situé boulevard des Invalides à Paris- refusa car il y avait une « pénurie d'effectif par rapport au besoin de la France »¹. C'est donc ce dernier avec un représentant militaire italien qui prirent cette décision qui créait un problème majeur puisqu'il était prévu le départ en permission des hommes de la classe 1918, alors même que la commission éprouvait des difficultés à maintenir l'ordre sur le territoire qu'elle administrait.

A noter également, que les Etats-Unis avaient refusé dès le départ d'envoyer des troupes tandis que les Britanniques, ils firent savoir qu'en raison des retards survenus dans la mise en vigueur du traité de la paix, le « War Office » n'avait pas pu diriger ces troupes vers les zones de plébiscite avant le 15 janvier 1920...alors même que les effectifs globaux avaient été diminués par la non participation des Etats-Unis d'Amérique.

1 - 120 - Dossier n°28 – Lettre du 16 avril 1920 du ministre des affaires étrangères à M. de Manneville.

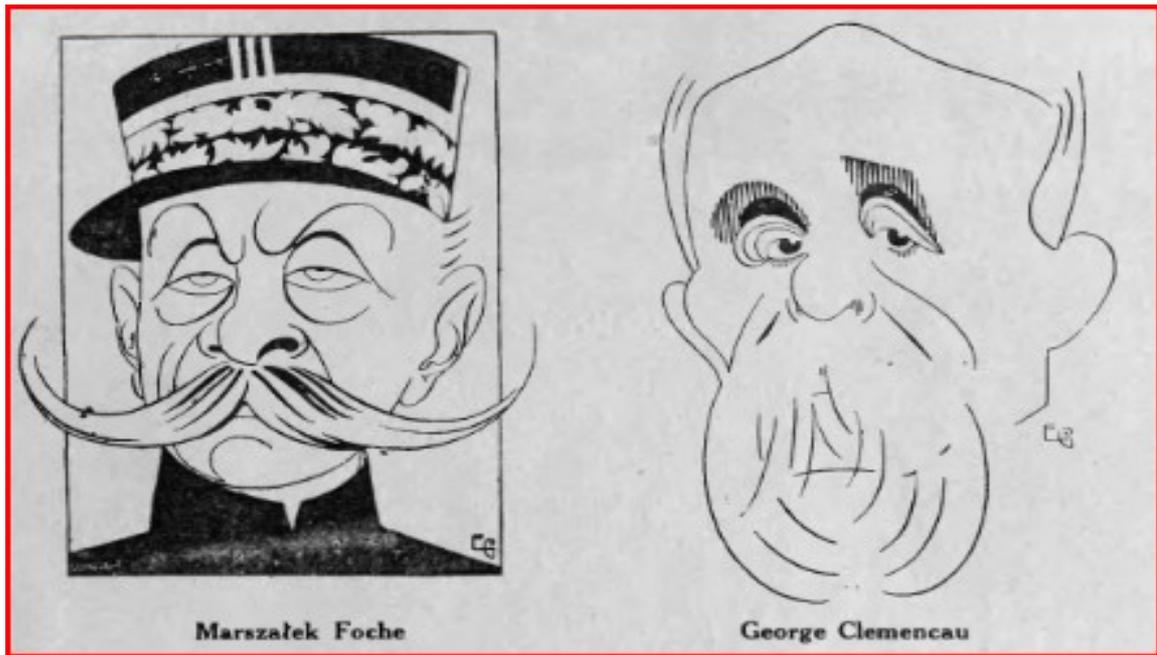
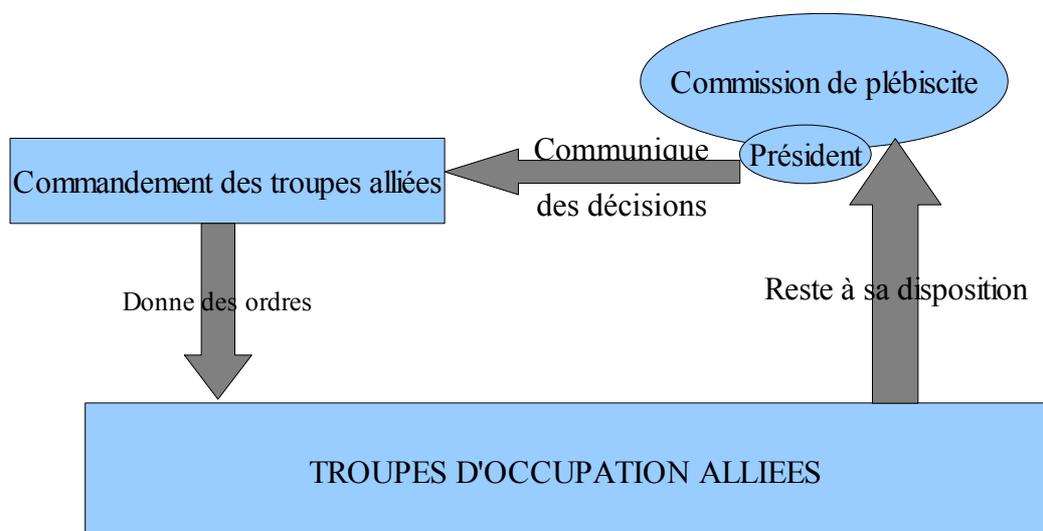


Illustration 13: Le Maréchal Foch et George Clémenceau vus par le journal satirique silésien SZCZUTEK (n°28, p.7) du 13 juillet 1919.

Néanmoins, bien que principal acteur des décisions militaires, la commission de plébiscite devait passer par son président et le commandement des troupes alliées pour faire appliquer ces choix (voir schéma). Ce même dispositif fut d'ailleurs appliqué dans les autres zones de plébiscites en Haute-Silésie, dans le Slesvig, à Marienwerder et Alleinstein.

Schéma du dispositif décisionnel militaire de la commission de plébiscite de Teschen



De plus en ce qui concerne le paiement de ces troupes, deux documents se contredisent : l'un indique que c'était le gouvernement allemand, qui s'était engagé à avancer les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses d'occupation dans les zones de plébiscite¹. Mais un second document², plus vraisemblable, indique que c'est la Pologne et l'État Tchécoslovaque qui auront en charge non seulement les frais de l'armée d'occupation, mais aussi les dépenses de la commission proportionnellement à l'étendu de territoire acquis lors du plébiscite.



Illustration 14: Timbre polonais émis en Silésie de Cieszyn, en prévision du plébiscite

Elle s'attacha à informer la population de ces décisions en placardant celles-ci en langue polonaise, tchèque, slovaque et allemande. Ainsi, le 3 février 1920, une affiche commençant par « Habitants des territoires de Teschen, Orawa et Spisz » annonçait que la commission prenait en main le gouvernement de leurs régions et que les autorités existantes étaient placées sous sa direction ».

A cette commission, une autre commission plus spécialisée vint s'y adjoindre : la commission de délimitation de la frontière polono-tchécoslovaque. Celle-ci se réunit pour une première séance le 16 janvier 1920. Mais, elle ne jouera un rôle de premier ordre qu'à partir de septembre 1920.

Également, une commission fut créée à Karwina appelée Commission administrative de

1 - 120 – Dossier n°28 – Document du 11 mars 1920 concernant la résolution du 9 janvier 1920.

2 - 120 – Dossier n°10- Document du 17 septembre 1920.

Karwina. Elle s'occupait de l'administration de la partie ouest du district minier de Frystat qui avait été, notamment à Karwina, le théâtre d'une montée de violence.

Cette commission se rassembla, la première fois, le 9 février 1920, lors d'une réunion préparatoire, alors qu'elle devait prendre ces fonctions officielles douze jours plus tard.

Côté polonais, leur représentant, M. Adamski, demanda dès la réunion préparatoire, le rétablissement des anciennes municipalités, la suppression de la gendarmerie, ainsi que la police ne dépende pas du commissaire de police de Moravska Ostrava.

Côté tchécoslovaque, on expliqua, par la voix de M. Baron, la nécessité de laisser en place la police actuelle.

Sa priorité était d'organiser rapidement l'administration du Bassin de Karwina, bassin qui était alors occupé par les troupes tchécoslovaques. Ainsi, la compétence de la commission administrative de Karwina s'étendait sur tout le territoire de l'ancien district de Frystat, à l'ouest de la ligne de démarcation.

Elle était composée de quatre membres auxquels on fixa des objectifs précis :

- M. Floyers, représentant de la Grande-Bretagne, chargé d'établir une première conclusion sur l'administration la plus simple à mettre en place.
- M. le Colonel Di Benezzo, représentant italien qui devait étudier la question de la présence policière et militaire (gendarmes).
- M. Paul Akama, représentant du Japon, qui devait s'occuper de la gestion de la presse et des postes.
- M. le Capitaine Flipo, représentant français, dont la mission fut de préparer les textes de la commission, ainsi que leur affichage dans les communes.

La commission ne tarda pas à prendre des décisions, puisqu'elle décida d'affecter le commissaire de police de Polska Ostrava à Karwina. Un officier, chef de gendarmerie se tint aussi au ordre de la commission pour l'aider dans l'administration de la partie ouest du district.

De plus, la commission prit en mains les compétences judiciaires de première et de deuxième instance.

Les postes, qui étaient auparavant minées par la censure, sont contrôlés : « Le personnel actuel reste en fonction », mais « la commission fera sentir son influence par le contrôle des opérations postales [...], particulièrement en ce qui concerne la distribution des journaux dont

elle tient toujours à garantir la distribution »¹. L'action de la commission s'effectua de manière rapide et directe : rendre la paix à cette région en proie à l'anarchie administrative était devenu nécessaire. Il ne paraît donc pas étonnant, afin d'asseoir son autorité, que la commission ait interdit toute représentation théâtrale, concert, en un mot, toute réunion qui ne fût pas au préalable soumise à sa volonté. Ainsi, toute représentation devait être soumise au moins six jours à l'avance à la commission de Karwina d'après la décision n°3 prise par celle-ci.

Pour autant, la fermeté affichée peut paraître parfois excessive : c'est probablement le cas en ce qui concerna son choix d'interdire les boissons alcoolisées dans toute la zone ouest du district de Frystat. Or, via cette décision, la commission n'a absolument pas les moyens de son projet, mais en plus elle prit le risque de se mettre la population à dos. Cela est d'autant plus vrai qu'elle mit en place le désarmement de la population pour faire face à « un état d'insécurité croissant », ce qui se traduit par le retrait des armes en circulation.

Pour autant, on concèdera que la politique menée par la commission fut efficace car deux semaines après sa première réunion officielle, elle estime que « l'organisation de la Silésie orientale est achevée avec la création de deux préfecture de la Silésie orientale de l'est et de l'Ouest »² auquel fut ajoutée une sous-préfecture spéciale à Karwina pour toutes les communes du district de Frystat situées à l'est de la ligne de démarcation. Le but de cette sous-préfecture était l'administration politique de cette partie du district, ainsi que d'assurer un service de ravitaillement via la création de huit sections : sucres, viandes, céréales, charbons, vêtements, graisses, lait et autres produits.

Mais, à peine un mois après sa mise en marche, la commission dut faire face à un premier problème de poids: la suppression par les tchécoslovaques des conseils municipaux.

En effet, dès le 3 mars 1920, la commission administrative de Karwina fut saisie par les polonais d'un différends concernant six communes : Orlova, Dombrowa, Poremba, Rychwald, Wierbica et Zablacez. Ces villes ont connu, selon les statistiques de 1910 une augmentation importante de leur population et sont cœur du conflit transfrontalier au nord de Teschen. Les polonais demandaient le rétablissement des anciens conseils municipaux que les tchécoslovaques avaient remplacé en se basant sur une loi du 15 avril 1863 (article 96) qui stipulait qu'il fallait changer les conseillers municipaux au bout de trois ans et qu'en cas

1 - MAE/ADN/CDFE - 120- Dossier n°10 – Document n°15 de février 1920.

2 - MAE/ADN/CDFE - 120- Dossier n°10 - Note n°88/10 du 8 mars 1920

contraire, ces derniers devaient être dissous et remplacés par de nouveaux : or, le problème venait à la fois du fait qu'aucune élection ne pouvait avoir lieu puisque l'accord de Paris interdisait formellement toute élection politique dans la Silésie de Teschen, mais que aussi selon ce même accord de Paris du 3 février 1919, signé notamment par Wilson, Clémenceau, Lloyd Georges et Orlando, l'administration locale devait rester intacte. Il en résultait que les polonais réclamaient le retour des anciens conseils municipaux alors que les tchécoslovaques se basant sur les lois de l'ancienne administration voulaient garder la majorité de conseillers municipaux qu'ils s'étaient octroyés. Dès lors, on aurait pu croire que la nouvelle commission administrative de Karwina aurait eu des difficultés à gérer la situation, mais il n'en fut rien. Très vite la commission administrative prit la décision de dissoudre les commissions administratives communales, avec mise en place de conseils municipaux provisoires -donc sans vote-, gérés par elle-même, mais dirigés par un chef polonais, tchécoslovaque ou allemand chargé de rendre des comptes à la commission.

Ces conseils communaux étaient composés de 12 ou 24 membres, pour moitié polonais et moitié tchécoslovaques excepté à Orlova et Wierbitz comme le précise la décision n°13 du 5 mars 1920 de la commission. Si on étudie les profils des nouveaux conseillers municipaux, on s'aperçoit qu'ils sont d'origine variée : cela va de l'architecte au mineur en passant même par l'abbé.

Mais, la décision de la commission administrative de Karwina n'avait finalement fait que rajouter du charbon dans le poêle que représente la Silésie de Teschen, alors même que la situation commençait à s'embraser dans toute la région minière.

D'ailleurs, trois jours plus tard, à Dombrowa, la tension est palpable puisque le polonais, Jan Guziur qui dirigeait nouvellement la commune suite à la décision de la commission de Karwina, fut remplacé par « des bandes armées » par son remplaçant officiel, un certain François Szaveda.

Mais, des tchécoslovaques qui dirigeaient la commune avant le 6 mars revinrent prendre le pouvoir communal avec à leur tête l'ancien bourmestre dénommé Dominique Olson. On semblait donc assister :à des putsch locaux entre polonais et tchécoslovaques pour pourvoir à l'administration de la commune. De cette situation, il en découla que les membres polonais furent évincés de la scène politique locale : sur les 11 conseillers polonais, quatre virent leur maison endommagée par des grenades à main, la semaine suivant la nomination des conseillers. Une partie d'entre eux furent vers Teschen sans que la gendarmerie chargée de maintenir le calme l'esquive le moindre geste pour rétablir le choix initiale de la commission

administrative de Karwina -surtout quand on sait qu'ils sont tchécoslovaques-.

Un mois plus tard, le 15 avril 1920, des mineurs tchécoslovaques se présentèrent au domicile du « bourmestre de Poremba » : Franciszek Halfar. On retrouve le nom de ce dernier en tant que signataire de la proclamation du 30 octobre 1920 pour une Silésie de Teschen polonaise. Celui-ci avait-été nommé par la commission administrative de Karwina et les mineurs en question, lui demandèrent ni plus ni moins de renoncer à sa nouvelle fonction de commissaire communal¹. La même scène se répéta à Dombrowa avec l'ancien maire Jan Guzius.

D'abord réfractaire, ils durent s'y résoudre puisque l'on retrouve une lettre de démission deux jours plus tard, adressée à la commission administrative de Karwina de la part du maire Halfar de Pętrowa.

Au final, la commission de Karwina à toutes les peines du monde à faire respecter ses décisions et son autorité paraissait d'ors et déjà remise en cause de la part des mineurs comme l'indiquait un télégramme tchécoslovaque qui leur était destiné : « les dispositions prises par la commission administrative de Karwina agitent excessivement les habitants et on a toutes les raisons de craindre les conséquences les plus graves ».

Face à une situation qui semblaient déjà lui échapper, la commission voulut alors s'attacher à « mettre fin à un provisoire qui dur[ait] depuis plus d'un an et décidera du sort définitif de la riche province de Silésie Orientale ». Cette « riche province » de par sous sous-sol énergétique va donc devoir accueillir le fameux plébiscite tant attendu afin de ramener la paix le plus rapidement possible dans la province de Teschen. Mais comment cet accueil se fera-t-il ? Les populations ouvrières se montreront-t-elles hostiles à un tel projet ou l'accepteront-elles sans problèmes ?

1 - MAE/ADN/CDFE - 120- Dossier n°10 – document n°23/19 du 19 avril 1920.

Le plébiscite face au conflit minier

*A l'Est de la tempête silésienne, la parole se répand,
Le jour du plébiscite, mes frères, arrive,
Auparavant, vous choisirez,
Et aux urnes, vous vous précipitez ,
Pour donner vos voix à la Pologne !¹*

Un mineur

Déjà, en avril 1919, comme nous l'avions déjà évoqué précédemment, les mineurs polonais durent se plaindre de l'attitude des soldats tchécoslovaques lorsqu'ils franchissaient la frontière pour se rendre à leur lieu de travail. Petit à petit et *a fortiori* quant germa l'idée du plébiscite, il leur apparut nécessaire de participer et d'entrer dans le débat sur la question de Teschen alors même que leurs mines étaient au centre des préoccupations.

Pour exemple, durant les derniers mois de l'année 1919, les manifestations de la population se firent de plus en plus fréquentes : le 30 novembre, eût lieu à Makow (district de Myslowice) une assemblée d'environ 50000 personnes (données sans doute exagérées) qui prit la résolution de vouloir étendre le plébiscite à la vallée de Poprad et de Czacza, où la population y était quasi-exclusivement polonaise. Un jour plus tôt, un autre meeting s'était déroulé à Ulsoły (commune du district de Zywiec), voisine d'Orawa où l'on demanda l'extension à toute la vallée du Poprad, ainsi qu'à la région de Spisz et de Czacza d'y mettre en œuvre le plébiscite. Les habitants, fervents défenseurs de la cause polonaise se disaient même prêt « à combattre et à rejeter les agresseurs tchèques si le territoire devait ne pas revenir à la Pologne ».

Voyant probablement la situation lui échapper, la commission internationale décida alors d'interdire toute manifestation dans la rue, en janvier 1920². Cette décision produisit l'inverse de l'effet escompté puisque les comités polonais firent venir à Teschen le 22 février

¹ Archives de Cracovie - *Cantique Silésien de l'année 1920 - sur la mélodie "A l'Est des silences nocturnes" /Kolęda śląska na rok Pański 1920 - na nutę "Wśród nocnej ciszy" IT 1608/9 Noticen°202.*

² MAE/ADN/CDFE -119- Dossier n°12- Lettre n°4 du 23 février 1920.

1920, via des trains spéciaux, près de 20000 personnes qui dans un premier temps voulurent créer une contre-manifestation tchécoslovaque...mais celle-ci n'ayant finalement pas eut lieu, le rassemblement manifesta alors contre la commission ! Dans chaque village, les polonais s'étaient organisés : a Jablunkow, c'est 2000 à 3000 personnes qui se rassemblèrent sur la place du marché aux cris de « A bas les tchécofiles, à bas la coopérative tchèque »¹ avant de rejoindre la grande assemblée le soir même à 18h00, à Cieszyn. Il était question dans ce cas précis, de la coopérative d'un nommé Alois Kuczejda, membre du parti silésien qui souhaitait installer une coopérative tchèque : mal lui en a pris, les locaux polonais le prirent dès lors pour cible !

Moins d'un mois plus tard, le 10 mars, la situation se dégradra encore puisque suite à la grève générale qui éclata dans la région minière, une fusillade éclata entre civils polonais et les gendarmes tchèques des mine de Karvina. Au final, on dénombra deux morts : un français et un polonais tué².

La grève générale fut mise en place à la suite d'une décision³ de la commission de Karwina qui apporta -sur demande des polonais- des modifications quant à la composition des commissions administratives établies dans les six communes du district minier citées dans le sous-chapitre précédent. Cette disposition entraîna alors la grève des ouvriers tchèques dans six puits de mines, puis des polonais (avec d'autres revendications) dans une douzaine d'autres puits. Au total, on aboutit à une grève de plus de 20000 ouvriers !

Les mineurs tchèques réclamaient le rétablissement de l'administration communale pré-établie avant l'intervention de la commission administrative de Karwina et réclamaient que les conseils municipaux de Skotschau, Bogumin, Schwarzwasser...etc, dominés par des personnalités polonaises, soient dissouts alors qu'ils étaient restées inchangés.

Entre le 7 et le 11 mars 1920, des mineurs polonais posèrent comme ultimatum que « si dans un délai de 10 jours, la gendarmerie [tchécoslovaque] n'était pas entièrement supprimée, dans le district minier de Karwina, la grève recommencera ! » : les gendarmes étaient détesté pour leur nonchalance envers les plaintes des polonophiles.

Au 13 mars, la grève s'essoufflait sérieusement et quelques jours plus tard le travail reprit

1 CIHS/-119- Dossier n°12- Note n°503 du 19 mars 1920.

2 CIHS/-119- Dossier n°12- Note n°5 du 10 mars 1920.

3 CIHS/-118- Dossier n°3- Lettre n°2 du 10 mars 1920.

complètement dans la mine, du côté tchécoslovaque. Du côté polonais, on réclame encore des garanties contre les violences tchèques. Acceptant de reprendre le travail pour 8 jours, les polonais restaient néanmoins plus que méfiant vis-à-vis de la commission de Karwina qui était une des origines de cette grève, à laquelle de nouvelles revendications vinrent se greffer. Cette dernière avait en partie cédé aux exigences des grévistes polonais en créant une police communale, au plus tard au 30 mars 1920, choisie par les autorités des communes concernées, en s'appuyant sur les statistiques des nationalités. Mais, la gendarmerie tchécoslovaque restait en place !

Les futurs policiers communaux étaient néanmoins armés de revolver 18m./m. fournis par la commission administrative de Karwina, ainsi que d'une matraque. Il en résulta que le nombre de policiers augmenta au détriment des gendarmes tchécoslovaques, ce qui rassura les polonais installés dans les villes sujettes à de vifs et ardent débats et combats pour la mairie. Il n'en demeure pas moins qu'au cœur même des communes minières à majorité polonaises, telles Karwina ou Sucha Górna, la commission préféra y adjoindre que des policiers allemands à partir du 10 avril afin de garder le contrôle sur ces communes minières de premier ordre.

Une accalmie semblait se dessiner; pour autant, la pression des mineurs ne faiblit pas..

A la conférence des organisations des mineurs du district minier d'Ostrawa-Karwina, une résolution fut prise le 2 mai 1920, soit un peu moins d'un mois et demi après la reprise totale du travail : « les circonstances de la vie en Silésie de Teschen sont arrivées à un degré insupportable, toute la vie sociale est désorganisée, [...] le chauvinisme a atteint son plus haut degré, dans de telles conditions, on ne peut compter sur un déroulement calme des opérations du vote et on ne peut s'attendre avec certitude sans qu'il ne se passe sans violence exercées sur la population ».

Un climat de peur et de terreur s'installait : « les ouvriers ont cessé de travailler dans plusieurs mines et ont demandé qu'on convoque immédiatement un meeting au sujet de la situation ».

La revendication principale des mineurs était que le plébiscite eusse lieu au plus tôt, c'est à dire avant la fin du mois de mai 1920. Un plébiscite signifierait pour eux la fin de leurs souffrances physiques car « ils ont peur [d'être] maltraités ou tués dans les mines »: c'est ce qui ressortit de la conférence des mineurs tchécoslovaques du 7 mai 1920 à Moravska

Ostrava. Les mineurs souhaitaient aussi la création d'une garde civile dans les communes les plus menacées pour la protection des habitants et des ouvriers travaillant dans les mines...et les ouvriers menacèrent dès lors de faire une grève générale deux semaines après cette conférence si les mesures nécessaires n'étaient pas prises.

A Bogumin, les ouvriers polonais réclamaient non pas une garde civile, mais directement le remplacement de la gendarmerie tchécoslovaque par une gendarmerie polonaise !

En fait, ce n'était pas uniquement les mines elles-mêmes qui étaient menacées, mais aussi les communes avoisinantes dans lesquelles habitaient les mineurs, qui posaient problèmes.

Manneville lui-même admit dans un courrier adressé à Millerand, l'ampleur de la situation qui lui fera penser que « c'est presque la guerre civile qui règne dans certaines parties du bassin houiller »¹.

La commission d'administration du district de Karwina avait à faire à des «bandes armées »qui semaient la terreur. On peut d'ailleurs, à juste titre, se demander si ces bandes n'étaient, en réalité pas sous le contrôle des États eux-même comme le pensait la commission.

Mais, on retrouvera aussi en Haute-Silésie des troubles similaires et même bien plus importants avec ce qu'on appelle les « powstanie Polskie », littéralement les « insurrections polonaises » qui se déroulèrent entre trois temps : la première en août 1919 qui touchait les mineurs polonais qui se révoltaient contre l'assassinat à Myslowice de 10 civils silésiens. La seconde eut lieu un an plus tard, presque jour pour jour, après la fausse nouvelle d'un journal annonçant la chute de Varsovie qui serait tombée entre les mains des Bolchéviks et la troisième de mai à juillet 1921 suite quelques mois après la fin du plébiscite en Haute-Silésie.

De ces insurrections, seules les deux première nous intéresse réellement, puisqu'elles ont sans doute eu un impact sur le conflit en Silésie de Teschen, mais surtout permettent de mieux comprendre le rôle joué par les mineurs dans ces conflits. En effet, il apparaît à de nombreuses reprises que se sont les bolchéviques qui sont accusés de l'instabilité de la Silésie : or, ces derniers étaient présents dans les mines. La Pologne y a été représentée négativement et il sembla que les ouvriers socialistes s'étaient tournés vers la Tchécoslovaquie. D'ailleurs, en juillet 1920, dans une lettre destinée à Panafieu, alors Ministre de France à Varsovie depuis février, Manneville expliqua bien la situation qui se déroulait sous ses yeux: « le travail socialiste se poursui[vai]t dans le district de minier [et que si] aujourd'hui, ils ont

¹ CIHS/-119- Dossier n°12- Note n°18 du 18 mai 1920.

Karwin et Teschen, dans trois mois, il pourrait en être autrement ». Les partisans de l'Internationale ont su faire représenter la Pologne comme une puissance révolutionnaire et plonger une partie de la population polonaise hostile au conflit perpétuelle de ces « bandes armées » dans le doute vis à vis de leur choix quant au plébiscite.

Valait-il mieux voter pour la Pologne dans un but purement nationaliste ou valait-il mieux voter pour la Tchécoslovaquie qui offrait des conditions de vie meilleurs alors même que se profilait en Pologne une défaite face aux Bolchéviks qui serait le signe d'un retour vers l'Ancienne Pologne, celle assujettie à la domination étrangère ? Certes un fort nationalisme était présent, mais il n'en demeure pas moins que pour des intérêts privés, faire partie de la nation tchécoslovaque pouvait présenter bien des avantages...surtout quand on sait que la réforme monétaire polonaise avait été une véritable catastrophe avec quatre Marks polonais qui équivalaient à une couronne tchécoslovaque. Or, les premiers touchés étaient les mineurs puisqu'ils étaient payés en monnaie tchécoslovaques: il en résulte un dilemme pour une certaine partie de la population qui était partagée entre le choix polonais et le choix tchécoslovaque.

Quoi qu'il en soit, les mineurs étaient exaspérés, et dénoncèrent à plus forte raison, les commissions qui s'étaient succédés sans établir dans un temps relativement restreint un plébiscite si longuement attendu : « Si nous sommes arrivés à une telle situation, c'est que les délais fixés pour le plébiscite sont prolongés indéfiniment » arguèrent les mineurs. De cette affirmation, viennent s'ajouter une remise en cause de l'objectivité de celle-ci, qui s'effectuerait au détriment des polonais: « la commission internationale penche d'un seul côté et ne garde pas une stricte neutralité ». Les commissions internationales auraient-elles privilégier la Tchécoslovaquie dans leur approche du conflit ? Il est difficile d'y répondre sachant que, pour ce qui est de la France, elle possède des intérêts économiques à Karwina puisque certaines entreprises françaises y possédaient des puits de mines, notamment trois d'entre eux appartenant à la Société du Creusot qui s'en servait pour une de ses usines à Trzyniec. Également, on s'étonnera de l'attitude de la commission interalliée qui accepta une invitation tchécoslovaque afin d'assister à une représentation théâtrale à Michalovice¹ (près de Mlada Boleslav) , signée Nauman et intitulée Hrovaje...une représentation à la gloire des légions tchécoslovaques.

Il n'en demeure pas moins que la commission interalliée de Haute-Silésie dut apporter un

1 -MAE/ADN/CDFE - 113- Dossier n°3 – Note du 18 septembre 1919.

soutien à sa sœur jumelle en Silésie de Cieszyn, en envoyant, jusqu'à début juin 1920, un bataillon italien (par bataillon italien, il faut peut-être comprendre des archives militaires, « bataillon français prélevé sur les division d'Italie » ?) sur à Karwina afin de protéger les huit puits dont les employés à majorité polonais étaient en grève.

La commission administrative de Karwina due aussi envoyer des troupes à Skreczon où une grève qui dura du 1er au 20 juin, était selon les commissionnaires entretenue par « des fauteurs de troubles » basés à proximité de Polska-Leutheun. Ils étaient ni plus ni moins à l'origine de l'attaque non préméditée du président de la commission administrative de Porumba (Jean Sterba) qui eut lieu à coups de barre de fers et de tirs de revolvers manqués. En fait, elle parle de malfaiteurs qui ont sévi dans le nord de la Silésie de Cieszyn en effectuant des agressions nocturnes et vols à mains armées...or, ceux-ci faisaient parti des fameux « ouvriers expulsés » au nombre de 40 qui auraient voulu se venger de leur expulsion des industries et mines tchécoslovaques.

Il faut dire que les tchèques avaient mis en place vis à vis des polonais une politique de licenciement de mineurs et ouvriers polonais : il en découle de nombreuses plaintes qui arrivèrent aux bureaux de la commission administrative de Karwina.

Ainsi, entre le 12 mars 1919 et le 6 avril 1920, ce fut pas moins de 43 plaintes déposées par 81 personnes (soit près d'une plainte par jour) qui furent déposées. Ces plaintes concernent pour un peu plus de la moitié des expulsions de force du travail, ainsi que pour 32 % d'entre elles des expulsions de force depuis leur lieu de résidence, quant au reste des plaintes, elles concernaient des attaques corporelles ou menaces. Si les attaques corporels sont moindres, on peut l'expliquer par de nombreuses arrestations, dès la fin du mois de février, de gendarmes tchèques accusés de battre des polonais¹. A noter également qu'une plainte, celle des mineurs du puits de Groszów fut déposée par 34 personnes issues de la coopérative ouvrière de ravitaillement de la ville.

Mais, après enquête, il s'avèrera qu'un grand nombre de plaintes ne sont en réalité que « des mensonges ou furent sciemment dénaturées de leur sens »².

En effet, la commission fit un travail minutieux et vérifia près d'un tiers des plaintes déposés. Après rapprochement entre les plaintes et les rapports de la commission, on peut estimer que 35% à 40 % des plaintes sont fausses ou tronquées qui n'avaient pour but que de faire

1 -119- Dossier n°7 – Note n°121/7 du 27 février 1920.

2 -120- Dossier n°10 – Rapport n°26 de la commission administrative de Karwina.

« pencher la balance » du côté polonais en vue du plébiscite -tout en sachant que toutes ces plaintes étaient polonaises-. Pour éviter les fausses plaintes de ce type, la commission décida de condamner de 20 à 30 couronnes tchèques (soit l'équivalent de 60 à 90 couronnes polonaises) toute personne ayant fait une déclaration fautive ou sciemment erronée.

Malgré cette volonté de manipuler la commission, il existe malgré tout une part de vérité : il y a bel et bien des problèmes d'expulsions à et aux alentours de Karwina. Mais, faut-il y voir une volonté des tchécoslovaques d'effectuer un déplacement local mais massif de la population polonaise hors des zones minières afin de gagner ces mines par plébiscite si le plébiscite avait bien lieu ?

Après la tentative de conquête militaire avortée par les institutions internationales et une reconquête administrative de la part des polonais, les tchécoslovaques n'essayerait-ils pas de jouer leur va-tout via le plébiscite dans la défense de ses mines qui seraient primordiales pour l'économie du pays ?

La réalité semble bien plus complexe : s'il y a bien des expulsions, il convient tout d'abord de comprendre comment celles-ci se déroulaient, qui les ordonnaient ?

En fait, on trouve un début d'explication en examinant l'organisation des mines : en effet, dans chaque mine ou exploitation industrielle, demeuraient des comités de délégués élus au suffrage universel par les ouvriers. Ces organisations corporatives étaient presque toujours constituées par des membres tchèques, les polonais refusant souvent d'envoyer des délégués (on a un exemple lors d'une réunion le 16 mars 1920, à Eleonora) à ces comités. Des ouvriers inculpés étaient déférés à ces comités qui pouvaient les expulser du travail. Or, on peut penser que les délégués tchèques -majoritaires- pouvaient user de leur pouvoir en expulsant davantage d'ouvriers polonais tout en sachant qu'il existait une rivalité entre polonais et tchécoslovaques en vue du plébiscite. On peut aussi penser que l'Etat tchécoslovaque aurait exercé des pressions sur ces comités. Or, cela ne paraît pas être le cas; en effet, si l'on prend l'exemple des mines de Dabrowa, où sur un plus de 300 ouvriers polonais, 21% à 25% furent inculpés (64 pour être précis), ce qui représente un chiffre élevé et témoigne des présomptions et tensions existantes. Néanmoins, sur les 64 personnes inculpées, 49 ont repris le travail faute de preuves suffisantes, 15 furent condamnés (dont 7 pour distribution d'armes à Frysztat) et 8 étaient en attente de jugement. Il en découle que

environ 25% des personnes poursuivies par les comités sont jugées coupables, soit approximativement 5% des mineurs polonais de la mine de Dabrowa. Il en découle qu'il existe bel et bien une grande méfiance et des tensions quantifiables, mais les comités de délégués ne semblent pas avoir de parti-pris.

Mais alors, comment expliquer les expulsions commises par les tchèques ? En fait, l'explication ne revêt pas seulement un caractère conjoncturel, mais revêt à plus forte raison un caractère structurel.

En effet, comme nous l'avons vu, l'extraction du charbon dans le Bassin minier d'Ostava-Karwina s'est faite de manière exponentielle depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. Or, cette augmentation de la production s'est traduite par une forte immigration vers ces mines. Il en découla, surtout après la première guerre mondiale qui marque à la fois un retour de populations, mais aussi une faible reconstruction d'après-guerre qui se traduit par une crise immobilière: il y eût, dès lors, un manque d'offre face à une forte demande en logements. N'oublions pas, par ailleurs, que ce sont les employeurs qui sont chargés de fournir un logement à leurs employés.

Il en découle que les employeurs en vinrent aussi à expulser des familles nombreuses composées d'un faible nombre d'ouvriers. Ainsi, à Łazy, 70 familles attendaient l'obtention d'un logement en avril 1920¹; une pareille situation était observable à Dąbrowa et Poremba où la crise immobilière s'aggravait de plus en plus. Celle-ci fut encore renforcée par l'arrivée des armées polonaises et tchécoslovaques dans la région dès 1919, mais aussi par l'arrivée des troupes internationales qui devaient maintenir le *statu quo* en attendant une décision quant au plébiscite.

Donc, cette crise n'a fait que aggraver des tensions déjà pré-existantes et est la raison réelle des expulsions, mais surtout explique en quoi il n'y aurait pas eu de déplacements massifs et volontaires sous la direction des autorités tchécoslovaques dans le but de faire basculer le plébiscite.

Au final, la commission de plébiscite à Teschen, montra du doigt les comités de plébiscites à la fois polonais et tchécoslovaques comme instigateurs des grèves, eux-même appuyés par leurs gouvernements respectifs. Manneville accusa ces comités de payer des

1 -120- dossier n°10 – Rapport n°29 du 21 avril 1920 de la Commission Administrative de Karwina.

agitateurs afin de favoriser les troubles. Pour cela, il s'appuya sur un fait qui s'était déroulé à Jablunkow où l'on força physiquement des habitants de jurer devant une image sainte qu'ils voteraient pour la Pologne. D'autres indices tels le fait que l'on terrorise des employés de gares qui abandonnèrent leurs postes sans aucune raison sont donnés comme exemple par Manneville. Ces éléments, bien que réels, ne peuvent néanmoins pas permettre d'affirmer avec assurance que les comités de plébiscite eussent été les pantins des politiciens polonais et tchécoslovaques. Pour autant, si Manneville cible les hommes politiques, c'est surtout parce que la commission semble parfois montrer des signes de faiblesse quant il s'agit de coopérer avec les deux protagonistes.

Le règlement final du conflit

Dès l'arrivée de la nouvelle commission à Teschen, les relations entre cette dernière et les délégués polonais s'effritèrent.

Ainsi, à la mi-février, la situation était tendue à cause, selon Manneville, des maladresses de M. Zamorski -le délégué polonais-, « contribuant à développer dans le parti polonais un esprit de défiance envers la commission »¹. Le caractère frondeur et peu diplomate du délégué nationaliste Zamorski n'est plus à démontrer: ce député nationaliste est qualifié de violent, nerveux et dépourvu de tact. Son attitude constitua à « protester contre [les] décisions de la commission » tout en paraissant « organiser ou laisser faire [...] une résistance passive ».

Quelques jours plus tard, la commission exprima son inquiétude vis à vis de la diplomatie polonaise, « n'ayant trouvé auprès des autorités polonaises le concours sur lequel elle croyait compter ».

Début mars, soit un peu plus d'un mois après l'arrivée de la commission pour le plébiscite, la question du remplacement de monsieur Zamorski est de plus en plus évoquée, mais restait dans les faits, en suspend. En fait, parmi le parti conservateur, de nombreux députés commencèrent à réclamer énergiquement le déplacement de Zamorski, alors même que M. Patek, ministre polonais des affaires étrangères, était soucieux de ménager une majorité parlementaire avec l'aide des conservateurs.

Cela créa des rivalités politiques ardentes, mais à la mi-mars 1920, le sulfureux délégué

1 -118- Dossier n°2 – Note n°1 du 1er février 1920.

polonais Zamorski fut temporairement remplacé par un délégué plus conciliant -M. Szura- en tant que représentant du gouvernement polonais.

Malgré les dissensions, des avancées purent avoir lieu : la commission réussit à faire signer un accord le 23 mars 1920. Cet accord portait sur la réglementation du droit de vote lors du plébiscite¹. Malgré son adoption, le général Latinik essaya en vain de faire changer la décision, une fois que celle-ci lui fut parvenue en argumentant en vain qu'il régnait toujours une insécurité persistante dans le pays de Teschen.

Une fois Zamorski revenu à son poste, le différend perdura de nouveau avec la commission pour le plébiscite à Teschen: Manneville parla « d'hostilité presque déclarée » en mai 1920.

La tension était remontée d'un cran après que la commission eût demandé de dresser une liste de personnes autorisée à voter, liste qui devait leur parvenir au plus tard au 15 mai. Une centaine de communes répondirent défavorablement, toutes à majorité polonaise pour la plupart. La commission accusa comme pour les mouvements de grèves dans les mines, les comités de plébiscite et plus précisément les instructions du comité polonais de plébiscite. Un mot d'ordre, venu « d'en haut » aurait été donné par le premier ministre² : Leopold Skulski. D'ailleurs, les comités polonais de plébiscite avaient envoyé des bulletins dans de nombreuses communes dont le sort était incertain : ces bulletins invitaient les habitants concernés à fournir leur nom, prénom, adresse...ainsi que de dire pour quelle pays ils avaient l'intention de voter lors du plébiscite. Cette activité de propagande avait été autorisée par la Commission Internationale de Plébiscite malgré les protestations du préfet tchécoslovaque. On peut alors se demander si d'après les premiers résultats reçus, le gouvernement polonais n'a été satisfait des projections en vue du plébiscite ?

Cela semblait se confirmer puisque le 2 juillet 1920, une lettre écrite par le président de la commission nous informe que le délégué du gouvernement polonais avait protesté contre l'exécution du plébiscite et était prêt à quitter Teschen si des changements n'étaient pas opérés.

Il en résulta, qu'à la grève des mines, s'ajouta un raidissement croissant des relations entre chacun des protagonistes présents à la commission.

1 -118- Dossier n°3- Lettre n°5 du 14 avril 1920.

2 -118- Dossier n°3 – Lettre du 19 mai 1920.

Pour autant, côté polonais, on ne veut se résigner à abandonner le gouvernement du pays en entier. Le Conseil National Polonais prit même une attitude d'opposition ouverte en publiant une motion de blâme contre la commission. Face aux attitudes belligérantes de la Rada Narodowa, la commission de Teschen menaça alors de dissoudre le Conseil National Polonais.

Mais, il faut savoir que les décisions de la Rada Narodowa viennent avant tout de Varsovie. Ainsi, le 2 juillet 1920, la question de Teschen fut soulevée à la Diète polonaise qui a voté à l'unanimité l'urgence d'une motion: « *Le gouvernement s'opposera avec énergie à ce que l'on procède au plébiscite en Silésie de Teschen, Spisz et Orawa avant [...] la mise en application des notes de la Convention de Paris du 3 février 1919, l'éloignement de la gendarmerie des territoires plébiscitaires et son remplacement par la police communale formée à l'aide de la population locale [ainsi que] le rétablissement de toutes les organisations communales qui furent illégalement dissoutes par les Tchèques dans la Silésie de Teschen [et enfin] la suppression des dispositions prises par la commission Internationale contrairement aux décisions soutenues dans la Convention de Paris du 3 février 1919 et particulièrement des dispositions administratives, judiciaires, scolaires et fiscales* »¹.

Côté tchécoslovaque, les membres de la délégation, semblèrent changer de comportement à la suite des événements miniers de mars 1920 en se montrant plus nerveux qu'à l'accoutumée. Le mois de mars semble être le mois où la nervosité à l'intérieur de la commission paraissait avoir atteint son paroxysme, surtout après l'enlèvement du maire de la ville d'Orlova (ainsi que deux autres tchécoslovaques, de moindre importance, nommés Krmaschek et Arthur Hirt) par des militaires polonais. Envoyé à Cracovie sous bonne escorte, le maire subit un traitement dégradant et on le força à signer un document stipulant qu'il ne s'était rien passé de spécial lors de son « séjour à Kraków ». Au final, la commission reçut le document en question et le lendemain une lettre du maire d'Orlova expliquant le déroulement réel de son enlèvement. On peut alors comprendre à quel point la tension au sein de la commission devait être palpable.

Ainsi, dans l'entourage de Benes, on affirmait même que « c'était une maison de fous des deux côtés » en parlant de l'ambiance électrique régnant, entre les délégués polonais et tchécoslovaques, au sein de la commission pour le plébiscite. Pour autant, Benes, reconnu

1 -MAE/ADN/CDFE -119- Dossier n°12 - Note n°14 du 3 juillet 1920.

pour sa loyauté et son sens politique, ainsi que le président Masaryk, surent recadrer¹ et calmer leurs délégués pris dans un climat délétère et anxiogène.

Il n'en demeure pas moins que la commission mit en place un plébiscite dit « par parties »: celui-ci consistait notamment à procéder au vote dans la zone la plus tchèque de Friedeck et dans la zone la plus polonaise de Bielitz². Ainsi, le 7 juin 1920, la commission proclama que pendant les 15 jours suivant le 16 juin 1919, « le public aura accès dans toutes les communes du district de Friedeck, à la liste des personnes ayant droit de voter dans le Duché de Teschen soumis à plébiscite ». Il y a en fait une volonté de la commission de rendre ce plébiscite transparent au regard de la population.

Un tel mode de plébiscite n'était, en tout cas, pas du goût du délégué Zamorski qui protesta avec véhémence. Or, le plébiscite partiel avait été autorisé par la Conférence des Ambassadeurs. Pour empêcher que le scrutin n'ait lieu, des manœuvres polonaises se déroulèrent. Elles consistèrent à interdire aux communes de remettre leurs listes de vote à la commission de Teschen. Bien que cet appel fut peu suivi, il se réalisa dans quelques communes - au nombre de cinq - du district de Bielitz, qui adoptèrent ce que certains appelèrent une attitude de « résistance passive ».

Ces communes -Stonau (3952 hab.), Ober Suchau (2761 hab.), Darkau, Lonkau (1792 hab.) et Abrechtsderf (1135 hab.) - bien qu'ayant subit les foudres des commissions de Karwina et Teschen, semblaient bien décidée. Il en découla que la commission de Teschen édicta qu'à partir du 6 juillet 1920, une commission volante³ devait être envoyée...et escortée de la bagatelle de 500 militaires avec pour mission de fonctionner dans un laps de temps minimal de 500 habitants consultés par jour, tout en espérant régler cet épineux problème en une semaine. Pour se faire entendre, elle avertit que s'il le fallait, elle en viendrait à forcer les conseillers municipaux à les accompagner...ce qui résigna la commune de Darkau à envoyer sa liste. Face au forcing opéré par la commission, les maires adoptent des attitudes contrastées: soit peureux, pour moitié d'entre-eux dont la population est à dominante cultivatrice, soit hostiles pour l'autre moitié dont la population est composée en majorité de

1 -MAE/ADN/CDFE -119- Dossier n°12 – Note du 29 mars 1920.

2 -MAE/ADN/CDFE -118- Dossier n°3- Lettre n°11 du 2 juillet 1920.

3 -MAE/ADN/CDFE -120 - Dossier n°10 – Document n°52 du 3 juillet 1920.

mineurs.

Dès lors, le plébiscite ne pouvait se dérouler que dans le district de Friedeck. Les polonais quant à eux continuèrent finalement à faire la sourde-oreille et Latinik ne cacha pas que leur attitude était commandée par Varsovie. Pour autant, la commission, au 17 mai 1920 continuaient d'envisager un plébiscite. Néanmoins, dans la presse, « le bruit court qu'il n'y aura pas de plébiscite dans le Duché de Teschen. Ces bruits sont répandus non seulement par la presse polonaise, mais aussi par la presse du monde entier, même par la presse tchèque et tchécoslovaque »¹.

La situation était électrique, en témoigne la mise en place de la loi martiale dans le pays de Teschen à la mi-mai 1920². Cette décision est surtout la conséquence des « émeutes répétitives et de la multiplication des crimes dans le district de Teschen, aussi bien que des discriminations contre [les deux] nations³».

Étant donné l'incapacité des deux pays de trouver un accord sur le plébiscite avec la commission mise en place, « les polonais accusant les tchèques et les tchèques accusant les polonais de la responsabilité des émeutes répétitives et de la multiplication des crimes dans le district de Teschen, aussi bien que des discriminations contre leurs nations respectives⁴», seules une décision arbitraire de la gouvernance internationale pouvait débloquer ce conflit.

Entre le 5 et le 16 juillet 1920, se tint au château de la Fraîneuse, la Conférence de Spa (Belgique). Cette conférence qui est dans la continuation du Traité de Versailles de l'année précédente avait pour but de fixer la répartition des sommes dues aux vainqueurs de la première guerre mondiale au titre des réparations de guerre, ainsi que de l'effectif maximum

Reichswehr (l'armée allemande). Elle s'attacha aussi à régler la question du plébiscite à Teschen. Dans ce qui fut l'ancien quartier général de Guillaume II, le dernier empereur allemand et roi de Prusse, il y fut décidé l'abandon du plébiscite. Cette décision fut bien accueillie par les politiciens locaux, bien que si la Pologne en sort affaiblie, car c'est elle qui, après avoir obtenu le plébiscite, l'a rendue maladroitement impossible.

1 -MAE/ADN/CDFE – 120 - Dossier n°10- Bureau de la presse et des traductions/Journal Gwiazda du 8 juin 1920.

2 Article « Decrees martial law in Teschen District », *New-York Times* daté du 20 mai 1920.

3 Article « Fear Czech-Polish break », *New-York Times* daté du 27 mai 1920.

4 Article « Fear Czech-Polish break », *New-York Times* daté du 27 mai 1920.

Manneville y voyait une possibilité pour établir des relations d'étroites amitié avec la Pologne, mais plus encore avec la Tchécoslovaquie avec qui il envisage une collaboration intime en matière économique¹, c'est ce qu'il dira à Benes lors du voyage retour vers Prague après la conférence de Spa.

En fait, Benes s'inquiétait fortement de l'avancée de la cavalerie bolchévique vers le centre de la Galicie, ce qui aurait pu générer des troubles à Teschen -sans doute le basculement vers un soulèvement ouvrier, ou plus grave, une guerre civile-, d'où le fait qu'il prit des résolutions à Spa au sujet du règlement de l'affaire de Teschen. Une autre de ses craintes était que ces positions soient mal accueillies par les socialistes et les allemands de Bohême, craintes qui se sont dissipées.

Le 28 juillet 1920, le Conseil des Ambassadeurs annonça son verdict de manière officielle : celui-ci semblait favoriser, à première vue, les tchécoslovaques puisqu'ils obtenaient les mines et toute la majeure partie des espaces industriels de la Silésie de Teschen : Karwina et ses mines, les entreprises de Trzyniec, la ville d'Oderberg importante pour sa voie de chemin de fer et Frysztat. Quant aux polonais, ils prenaient le contrôle de la ville de Teschen, du moins la majeure partie de la ville (celle à l'est de l'Olza). La partie à l'est de Teschen, qui était en fait un quartier de l'ancien Teschen, appelé *Sachsenberg* (polonais: *Saska Kępa*), prit le nom de Český Těšín (« la Teschen Tchéque »).

Deux jours plus tard, la population fut tenue informée de la décision via une proclamation à Teschen de la commission internationale :

« Aux habitants des territoires de Teschen, Orawa et Spisz, les puissances Alliées et associées ont tracé la frontière entre la Pologne et la Tchécoslovaquie par une décision du 29 juillet 1920 [NDLR: la décision date, en fait, du 28 juillet 1920].

Aucune troupe des territoires polonais et tchécoslovaques ne peuvent rentrer tant que la commission n'est pas partie :

- Une commission spéciale pour le tracé de la frontière sera nommée.*
- Une commission mixte polono-tchécoslovaque sera créée sur les questions de détails (ex : les approvisionnements, cession des casernes).*
- Une commission mixte polono-tchécoslovaque pour rapatrier les personnes ayant perdu leur travail et/ou domicile durant les six derniers mois.*

¹ -MAE/ADN/CDFE - 118- Dossier n°3- Lettre n°12 du 16 juillet 1920.

- *La commission internationale a demandé la garantie qu'il n'y aura ni exclusion forcée, ni acte de violence pour quitter le travail et/ou domicile. »*

Un mois plus tard, M. de Manneville , délégué français à la Commission Internationale envoie une lettre au ministre de la guerre (M. Lefèvre) annonçant la fin de sa mission au 31 Août 1920).

Au final, on peut dire que l'action de la commission fut difficile à mettre en œuvre. Son arrivée permit certes l'arrêt des combats, mais les tensions liées à la lenteur de la commission à se prononcer sur le choix du plébiscite a exaspéré les populations qui vivaient au niveau des frontières, créant une montée de violence supplémentaire, de manière progressive.

Mais, désormais, c'est une autre commission qui prit le relais : la commission de délimitation de la frontière polono-tchécoslovaque qui s'était réunit une première fois en Janvier 1920.

Cette commission était composée de la même manière que les autres commissions, c'est à dire avec des membres français (le lieutenant-colonel Uffler, élu président de la commission), italien (lieutenant-colonel Pellicelli, britannique (Colonel Knyvett), nippon (Commandant Kobayashi), ainsi qu'un polonais (lieutenant Romaniszyn) et un tchécoslovaque (Monsieur Novak), lors de la séance du 16 Janvier 1920.

Ses membres se chargèrent donc d'établir une frontière précise et équitable entre les deux pays en suivant les lignes directrices formulées par la conférence de Spa en juillet 1920. Au demeurant, la conférence des Ambassadeurs donna les pleins pouvoirs aux commissions de délimitation des frontières pour empêcher les troubles par la force armée de la part des Etats à qui un territoire a été attribué.

L'occupation des territoires se fit donc par petits bouts : « au fur et à mesure de leur attribution afin d'éviter les points de friction »¹ inhérent à une occupation massive et fastidieuse obligeant un statu-quo de nature à entretenir les troubles.

Tout d'abord, il fallu décider de commencer par la zone géographique à étudier en premier : la frontière du district de Cieszyn ou celle de Spisz et Orawa ?

1 -MAE/ADN/CDFE – 64 - Lettre n°2/7 du lieutenant-colonel Uffler à la Conférence des Ambassadeurs, du 21 septembre 1920.



Illustration 15: Le principal pont et ses postes douaniers divisant, dans les années 1920, la ville de Teschen en deux (Au premier plan, Cieszyn et au second plan, Český Těšín).

La décision fut en fait rapidement prise ; ce fut Teschen qui fut choisie, « car l'hiver arrivait et la neige [aurait] empêché les réunions si celles-ci avait lieu à Spisz ou Orawa »¹. On peut aussi facilement imaginer que Teschen et Karwina, présentant un intérêt stratégique pour les deux pays rivaux, devait en conséquence être traités en premier. Toutefois, les polonais « semblaient vouloir différer la délimitation du territoire de Teschen ». De plus, la commission ne veut pas revenir sur la décision du 25 août, prise lors d'une réunion à Opava (en territoire tchécoslovaque) qui leur confiait la mission de mettre en oeuvre la frontière polono-tchécoslovaque, cela malgré les pressions dues au fait qu'à Ratibor (frontière polono-allemande), les habitants avaient le droit à un plébiscite, ce qui faisait jalouser de nombreux habitants en Silésie de Teschen.

Début octobre 1920, la pression polonaise se fait plus pressante, puisque le commissaire

1 -MAE/ADN/CDFE - 64 - Document n°1 du 17 septembre 1920.

polonais, le docteur Bochenski n'a assisté qu'à la réunion du 16 septembre 1920. L'attitude de la Pologne ne fait que mettre de l'huile sur le feu et montre une volonté de faire perdurer le conflit : cette dernière attitude, qui consista à ne pas dévoiler le successeur de Bochenski met en évidence la mansuétude polonaise au point de laisser penser que les polonais « ne veulent pas procéder à la détermination de la frontière suivant la décision du 28 juillet 1920 issues de la Conférence de Ambassadeurs.

Finalement, la Pologne envoya un nouveau commissaire pour remplacer ce dernier : celui-ci se nomme M.Rostek. Il mettra lors de la réunion du 6 octobre, l'accent sur la ville de Jablunkow qui doit -même si cela ne semble pas, *a priori*, poser problème- revenir à la Pologne. Quoi qu'il en soit, la commission refuse de l'accréditer et demande instamment à la Pologne de faire revenir le docteur Bochenski au sein de la Commission de délimitation des frontières.

Le commissaire polonais revint donc, bien que son attitude rendit difficile le déroulement des travaux de la commission. Il n'en demeure pas moins qu'au début du mois de décembre, des projets de frontières furent fixés afin d'apporter un tracé à la décision du 28 juillet 1920 ce projet fut entériné par 5 voix contre 1 – bien que ne connaissant pas le vote de chacun des commissaire, il paraît fort probable que le vote allant contre la décision de la commission soit celui du commissaire polonais- . Cette vision est confortée par le fait qu'il était prévu que la Pologne paye les travaux de celle-ci, mais se sentant certainement lésée, y renonça...laissant le consulat français à Brno le soin de régler la note des frais du personnel.

C'est finalement le 2 juin 1921 et le 4 juillet de la même année que fut prise la décision d'autoriser aux états polonais et tchécoslovaques de procéder à l'occupation des territoires de la zone de Teschen et Orawa. Mais, la Pologne refusa d'accepter, dans un réserve émise après le vote sur la délimitation des frontières, les tracés si elle n'obtenait pas les territoires désirés, à Spisz. Bien évidemment, cette réserve fut refusée par la commission et la décision sur les territoires de Teschen et Orawa entérinée. D'ailleurs, cette décision se matérialisa par la pose de bornes¹ qui devaient se dérouler au plus tard le 31 décembre 1921 dans les territoires de Teschen et Orawa.

Une fois le problème du tracé entre les deux pays, réglé, en ce qui concerne la frontière de la Silésie de Teschen et d'Orawa, il ne restait plus qu'à établir celle entre la Pologne et la Tchécoslovaquie pour ce qui est de Spisz.

1 -MAE/ADN/CDFE - 64 - Document n°7/12, non daté.

L'hiver passé, la commission reprit ses travaux après l'hiver et analysa les enjeux mis en avant : « les commissaires alliés estiment [qu'aux] raisons d'ordre militaire et politique, celles qui semblaient bel et bien primer dans l'esprit des intéressés [sont] les considérations économiques invoquées de part et d'autre »¹. L'objet du litige fut la partie nord des Tatras donnée aux tchécoslovaques à la Conférence des Ambassadeurs le 28 juillet 1920. Pour être plus précis, les intérêts économiques évoqués sont en fait, des intérêts touristiques puisque la région est connue -encore de nos jours- pour sa faune et sa flore verdoyante attirants déjà à l'époque des flux croissants de touristes. D'ailleurs, n'oublions pas que la Haute chaîne montagneuse des Tatras est pour la Pologne, l'un des seuls endroits permettant d'exercer du tourisme montagnard (en été comme en hiver), montagnes qui n'ont rien à voir en comparaison avec les vieux massifs des Beskides bien moins élevés que ceux des Tatras. Quant à la Tchécoslovaquie, elle-même ne possède pas d'aussi hautes montagnes, mais est déjà un pays encerclé par les montagnes. Ces zones difficiles d'accès sont un sérieux gage de sécurité puisque difficilement franchissable par les véhicules ennemis.

La solution d'abord envisagée fut une consultation des habitants, qui ne revêt pas l'apparence d'un plébiscite, mais plus celle d'un sondage des opinions. A l'issue de cette consultation sur le terrain, les avis divergent: d'une part, de ce sondage, il revêt ni plus ni moins que les habitants de Jaworzyna ne semblaient pas concernés par le conflit; ici, les paysans locaux ne souhaitent qu'une chose : ne pas voir leur pâturage coupé en deux ! D'autre part, les habitants de Jurgov et Rzepisko voulaient, quant à eux, être réunis dans leur grande majorité, au district de Spisz, côté polonais.

Face aux *desiderata* de la population, les tchécoslovaques tentèrent de reprendre le dossier à leur compte en proposant des projets irréalisables tel la construction de 27 km. de tramways électrique entre Jaworzyna et Lomnice !

Au final, la Pologne revendiqua le village de 390 âmes de Jaworzyna, soit l'équivalent de 16650 arpents de superficie composés aux tiers de forêts, de pâturage et de champs. En échange, elle se disait prête à concéder Nedecz (750 habitants), Kacwin (1024 habitants) et Ober-Lischna (800 habitants), soit un total de 2570 habitants disséminés sur une superficie de 9400 arpents². Il apparaît, au vu de ces chiffres que ce n'est donc bel et bien pas des intérêts

1 -MAE/ADN/CDFE - 64 - Document n°4/9 du 5 juillet 1921, écrit à Moravska Ostrava.

2 -MAE/ADN/CDFE - 64 -Document n°5/10 du 12 juillet 1921, écrit à Moravska Ostrava par Uffler à la

politiques et/ou de nationalités qui rentre en jeu, mais des intérêts éminemment économiques liés essentiellement au tourisme. Il est aussi à noter que les territoires évoqués étaient situés dans la sphère géographique de la Hongrie dans l'ancien empire Austro-Hongrois, c'est pourquoi les villages ont une double nomenclature : hongroise et polonaise et/ou tchèque. Par exemple, le village de Jurgov portait le nom de Szepesgyorka et celui de Kacwin, le nom hongrois de Szentmindszent.

Cette assimilation de la culture hongroise par ces village rendant ainsi la tâche de la commission encore plus difficile.

Le dossier va petit à petit et contrairement à celui de Teschen, s'éterniser : le problème de la commune de Jaworzyna était au cœur des préoccupations. Le bois présentait aussi un argument économique de taille en plus des possibilités de pâturages. Néanmoins, la population des communes de Kaczwin et Nielzika se prononça -via les enquêtes de terrain- pour leur rattachement¹ à la Tchécoslovaquie.

En septembre 1922, la commission fit une proposition de modification de frontière en s'appuyant sur les raisons économiques dont il a déjà été fait allusion, laissant apparaître trois problèmes subsistants : pour la plupart, ceux-ci ont attiré aux zones d'accès pour les pâturages d'été dans les villages de Jurgow, Repisko, Frankova, Osturnia et Cerna Góra., même si la question de l'appartenance du village touristique de Jaworzyna reste toujours en suspend. Pour établir une ligne frontalière, la commission utilisa notamment les méandres des rivières ainsi que, comme ils l'avaient déjà effectué en Silésie de Teschen, les limites cadastrales de ces communes.

Finalement, la question de l'attribution de ces territoires prit un tournant à la fin de l'année 1923, lorsque le 17 décembre de cette année, la Société des Nations s'appuyant sur un avis de la Cour International de Justice de la Haye obligea les deux pays à régler ce problème avec la commission de délimitation des frontières. Moins d'un mois plus tard, le 12 janvier 1924, la Conférence des Ambassadeurs prit une résolution ferme à ce sujet : les commissionnaires devaient fournir avant le 6 février 1924 des propositions de tracé de la frontière polono-tchécoslovaque dans la région de Spisz. De ces tracé, on peut ainsi observer les convergences et divergences de part et autres...cependant, aucun accord ne fut, dans

2109 Conférence des Ambassadeurs.

1 -MAE/ADN/CDFE – 64 - Document n°14 du 12 février 1922, écrit à Bratislava.

l'immédiat, trouvé.

Néanmoins, tout s'accéléra le 11 février 1924 puisque lors d'une réunion à Brno, les états polonais et tchécoslovaques trouvèrent finalement un accord après quelques heures de tractations ; il était 22h00 et c'est après trois rédactions finales que le dossier de la délimitation des frontières entre la Pologne et la Tchécoslovaquie se clôtura.

Conclusion :

En conclusion de ce mémoire, nous pouvons dire que le territoire de Teschen fut une zone très disputée par la Pologne et la Tchécoslovaquie. Ce territoire, qui a un passé à la fois polonais et tchèque, présentait un véritable enjeu économique, plus que politique.

Les commissions qui se succédèrent jouèrent un rôle de premier ordre dans la mise en place de relations pacifiques. Un rôle qui était d'autant plus important que la situation même à Teschen posait d'innombrables problèmes non seulement d'ordre frontalier, mais aussi d'ordre administratif qui reflétaient, à bien des égards, le malaise de la population vis à vis de la situation particulière des territoires dont il est question. En cela, l'année 1919, peut être perçue comme l'année de l'enlisement du conflit malgré la solution qui a émergé dans les derniers mois, celle d'effectuer un plébiscite. La tentative de mettre en place un plébiscite fut certes un échec, mais les commissions eurent tout de même le mérite d'essayer de trouver des solutions même si elles n'ont pas eu les moyens nécessaires, surtout d'un point de vue militaire pour réellement le mettre en œuvre : mais, ce fut surtout l'attitude de dirigeants polonais qui joua inévitablement un rôle désastreux auprès des commissions chargées d'établir la paix entre les deux pays.

Au final, bien qu'en sachant que le conflit polonais resurgira à l'aune de la Seconde Guerre Mondiale, la remise en cause de la décision finale vis à vis des territoires disputés pourrait paraître excessive à la vue des efforts réels fournis par les différents acteurs intervenus afin de mettre un point final aux aspirations nationalistes des deux pays belligérants.

Annexes :

■ Tableau de correspondance des villes et régions silésiennes :

FRANCAIS	ALLEMAND	POLONAIS	TCHEQUE/SLOVAQUE
/	Arwa	Orawa	Orava
/	Bielitz	Bielsko	/
/	Freistadt	Frysztat	Fryštát
/	Friedeck	Frydek	Frydek
/	Jablunkau	Jablonków	Jablunkov
/	Karwin	Karwina	Karviná
/	Lonkau	Łąki	Louky
/	Oderberg	Bogumin	Bohumín
/	Reichwaldau	Rychwałd	Rychvald
Silésie	Schlesien	Śląsk	Slezsko
/	Polnisch-Ostrau	Polska Ostrawa	Polská Ostrava
/	Teschen	Cieszyn	Těšín
/	Steinau	Stonawa	Stonava
/	Ustron	Ustroń	/
/	Zips	Spisz	Spiš
/	/	Trzyniec	Třinec



CARTE DETAILLÉE

1/200.000^{ème} (1cm.--> 2km)

-Carte Spisz-

appel

appel

appel

appel

vote

vote

vote

vote

L'approche historiographique *et les démarches effectuées...*

L'approche historiographique est complexe de par le fait que les écrits sont de langues différentes : le français, le polonais, le tchèque et l'anglais étant les plus utilisées. Il convient de mettre en avant la non-utilisation des livres et écrits allemands étant donné que je ne connais pas la langue allemande, mais cela ne devrait que peu entraver le résultat final de ce présent mémoire.

Egalement, il faut souligner que les ouvrages qui concernent mon sujet sont difficiles d'accès car présents en grande majorité à Paris (Institut d'Etudes Slaves, Bibliothèque Polonaise...) ,Nancy et Nanterre (BDIC), les bibliothèques de Rennes ne disposant, à l'exception d'un ou deux livres, que d'ouvrages très généraux sur les pays étudiés.

De même, les archives diplomatiques de Nantes et de Paris (en plus des archives de la Défense) sont/seront les principales sources utilisables dans le cadre de mon mémoire, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'organisation dans le temps de travail afin de me rendre sur place.

Néanmoins, l'utilisation des nouvelles technologies comme internet permet d'avoir accès à de nombreuses sources, nécessaires au travail historique; ainsi, j'ai pu accéder à des cartes en lignes, des photos d'époque (via, par exemple, les sites des villes concernées) ou encore des articles/livres sur la période étudiée.

En ce qui concerne les ouvrages utilisés, on retrouvera quelques noms d'historiens importants tels que Norman Davies (Le grand spécialiste anglais de la Pologne), Bernard Michel (historien français , aujourd'hui à la retraite, spécialiste de L'Europe centrale et plus précisément de la République tchèque) ou encore Victor Lucien-Tapié(1900-1974) -lui aussi un ancien de la Sorbonne, cet historien nantais, s'intéressa essentiellement à l'histoire de France et de l'Europe centrale à l'époque moderne). On pourrait ajouter à cette liste, bien évidemment Georges Castellan, bien que plutôt spécialiste des Balkans à écrit une Histoire des pays d'Europe centrale et orientale de 1917 à 1990 qui peut être intéressante pour avoir une première approche sur l'Europe centrale au XXème siècle.

On notera aussi la présence dans la bibliographie d'Ignacy Paderewski, qui s'intéressa, de

manière précise, tout comme Victor-Lucien Tapié, au problème de Teschen. Mais il faudra, dans le cas de Paderewski porter une attention toute particulière à ses écrits engagés pour la Pologne étant donné que, en plus d'être un grand compositeur, il fut Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la Pologne durant toute l'année 1919 et chef de la délégation polonaise auprès de la Société des Nations de septembre 1920 à mai 1921.

En ce qui concerne les ouvrages spécialisés, il existe un vide des recherches après la décennie qui a suivi les événements de Teschen. En effet, nombreux sont les écrits qui furent écrits alors même que le problème de Teschen ne fut pas complètement réglé.

Parmi eux, on retrouve l'ouvrage intitulé Le Pays de Teschen, édité aux éditions Beaufort, sans que l'on puisse en connaître l'auteur. A travers la lecture de cet ouvrage d'une cinquantaine de pages, on peut facilement ressentir que l'auteur est pro-tchèque et qu'il y a un parti-pris qui transparaît. Cette impression se confirme davantage lorsque l'on jette un coup d'oeil sur le lieu d'édition : Prague !

Cependant, l'argumentation, bien que "orientée" reste construite et plus ou moins convaincante car étayée par de bons exemples, complétée par une très bonne connaissance du sujet.

D'autres écrits, contemporains des événements, racontent les événements d'une manière tronquée, avec un parti-pris évident: c'est le cas d'un rapport d'une quinzaine de pages intitulé La question de Cieszyn qui est résolument en faveur des polonais -rien que le fait de mettre "Cieszyn" et non "Teschen" est révélateur du contenu du document-.

De même, les mémoires de la Délégation tchécoslovaque écrites en 1919 sont à analyser avec méfiance : les premiers mots sont, là aussi, révélateurs du contenu : "Pour les Polonais le problème de la Silésie de Teschen n'est qu'une question d'importance secondaire, tandis que pour les Tchécoslovaques, ce problème se pose comme une question vitale".

Il apparaît donc que les ouvrages contemporains de la période étudiée, bien qu'ayant des arguments valables, restent marqués par les événements qui se déroulent en Silésie de Teschen.

Qui plus est, de nombreux rapports de l'époque sont issus de diplomates, qui peuvent, tels un Alexis Léger (concernant les accords de Munich), donner des versions quelques peu démagogiques et/ou mensongères, voire affabulatrices. Ces rapports écrits, en interne, par les diplomates n'ont évidemment pas qu'un but documentaire et il leur était simple d'influer quelque peu sur la vérité.

Les textes imprimés permettent d'observer des prises de position de part et d'autre des deux camps : tchèques et polonais. Quoiqu'il en soit, la proximité des événements de Teschen se vérifie, ainsi, Henri Austruy, dans son écrit, d'une quinzaine de pages, sur la Pologne et la Silésie de Teschen, ne cessa de rappeler son lecteur de la nécessité de trouver un accord entre les deux pays.

Cependant, l'utilisation des fonds d'archives diplomatiques de Nantes permettent de démêler le vrai du faux : ces fonds sont en fait une véritable mine d'or pour l'historien, puisqu'ils se constituent de la grande majorité des documents passés entre les mains de la commission interalliée de Teschen. Ceux-ci sont regroupés et classés par thèmes (politique, administration, élections, problèmes frontaliers...) ce qui facilite le travail de l'historien.

Malgré tout, il faut savoir ne pas être « esclave » de ses archives et avoir une certaine objectivité vis à vis de ses sources surtout que celles-ci émanent de la commission interalliée, on aura donc pour ce qui est des archives diplomatiques, en priorité, le point de vue de l'Entente. D'ailleurs, j'ai pu m'étonner de ne lire, pour ce qui est des plaintes administratives qu'une majorité de plaintes polonaises...après réflexion, on s'aperçoit que cela est dû au fait que les tchécoslovaques avaient gardé leurs tribunaux en Tchécoslovaquie -et les tchécoslovaques portaient donc plainte dans ces tribunaux-, alors que les polonais déposaient plainte auprès de la commission lorsque les tribunaux polonais étaient fermés.

Egalement, l'utilisation des nouvelles technologies tient une place qu'il ne faut pas négliger. De nos jours, internet se fait l'allié de l'historien puisque la « toile » permet d'échanger facilement des informations 24h/24 et d'avoir accès à de nombreux documents numérisés. Ainsi, j'ai pu avoir accès facilement à des livres polonais de la bibliothèque de Cieszyn, certes rédigés en polonais pour la plupart, mais qui sont au final une aide précieuse dans mon travail de recherche (<http://www.kc-cieszyn.pl>).

Ce que j'appelle, l'étude des *ressources numériques*, me semble donc être un des aspects de la recherche documentaire qui permet réellement à l'historien de ne pas rester trop dépendant de la zone géographique et du pays où il vit. L'encyclopédie wikipédia est elle-aussi un outil qui permet d'obtenir des éléments supplémentaires car l'information historique y est présente en différentes langues et présentée de manière différente à chaque fois avec une facilité de navigation déconcertante.

J'ajouterai aussi le site www.zaolzie.org, qui, bien qu'étant en polonais, permet d'avoir certain

approfondissement sur l'Histoire de la région à l'Ouest de Teschen entre le XIXème et le XXème siècle.

Le seul bémol que l'on peut noter vient du fait qu'internet offre une liberté éditorial et des erreurs peuvent facilement apparaître...ensuite c'est bien évidemment à l'historien de vérifier ses sources.

Aujourd'hui, de nombreux colloques semblent montrer un regain d'intérêt pour l'histoire diplomatique de l'Europe centrale et orientale : ainsi, la Silésie intéresse les chercheurs en sciences sociales au vu de la journée d'études internationale intitulée *Mémoires de Silésie : du souvenir à la reconstruction*, organisée le 24 novembre 2006 par l'Université Paris IV-La Sorbonne et le Centre Interdisciplinaire de Recherches Centre-Européennes (CIRCE). Cette journée, bien que n'abordant pas la question de Teschen, permet de mettre en lumière les relation transfrontalières qui ont existées où la Silésie, « *oscillant entre les différentes cultures qui l'ont imprégnée à travers les siècles devient un lieu de mémoires nationales ou interculturelles, parfois complémentaires, parfois conflictuelles* »¹.

Egalement, a eu lieu le 1er juin 2007, au château de Vincennes (où se situent le Service Historique de la Défense), une journée d'études intitulée Les territoires à plébiscite (1918-1922).

Cette histoire a encore de nos jours, une image quelque peu «rétrograde» auprès du public. Deux grands courants historiographiques, qui se sont «heurtés» la caractérise : l'un privilégiant les hommes d'Etat et l'autre, avec Pierre Renouvin pour l'étude des nationalismes et Jean-Baptiste Duroselle, qui privilégient l'analyse des «Forces profondes» des événements.

Il ne faut pas oublier qu'à l'issue de la première guerre mondiale, de nombreuses zones à plébiscite vont éclore, à la suite de conflits qui naissent quant à la possession de territoires frontaliers. La recherche essaye, à juste titre, de regrouper ces zones pour mieux les étudier. C'est le cas de la journée d'études que je viens de citer, qui se divisait en trois parties : la première s'intéressait au cadre juridique des plébiscites, la deuxième au cadre international et la troisième aux situations de nature différente dont fait partie le cas de Teschen.

1. <http://www.circe.paris4.sorbonne.fr/rubriques/3colloques/silesie.html>

Déjà en avril 2007, une autre réunion avait eu lieu concernant *l'Europe centrale dans la politique étrangère de la France dans l'entre-deux-guerres (bilan des recherches)*, à l'institut d'études slaves, à Paris.

Une partie de ce colloque traitait justement de la question de Teschen avec Isabelle Davion, enseignante à l'Institut politique de Paris, qui a écrit une thèse sur *Les relations polono-tchécoslovaques dans la politique de sécurité française entre les deux guerres (1919 – 1939)* à travers le cas de Teschen.

D'ailleurs, l'aspect de politique sécuritaire est actuellement un thème qui connaît un certain succès; d'ailleurs, un livre dirigé par Frédéric Dessberg et Frédéric Thibault est sorti en février dernier (2007) sur la sécurité européenne avec les frontières conçus comme bases de rayonnement ou comme glacis protecteur.

La délicate question de la frontière y est soigneusement abordée en tant que notion constitutive de l'Etat, ligne infranchissable délimitant un espace donnée, voie de passage ou encore espace de contact et/ou de protection...

Les auteurs interrogent un champ chronologique - de la fin du XIXème au milieu du XXème - qui a vu la frontière s'affirmer comme le principal «objet des Nations et la cause sacrée des patries», selon l'expression de Jean-Pierre Bois, préfacier du présent livre. Définition qui peut facilement être transposable à la Silésie de Teschen.

Des deux journées d'étude évoquées, on peut regretter que la France soit toujours le coeur des sujets de recherches alors même que nous sommes en train d'adopter bientôt un nouveau traité européen. Certes, on peut toujours rétorquer que cela est dû au fait que nous possédons des archives françaises et qu'il est donc plus simple de les exploiter.

Il n'en demeure pas moins qu'on est en droit de se demander s'il ne faudrait pas plutôt avoir une approche plus soucieuse des autres nations européennes et moins dépendante des archives qui concernent la France.

Bibliographie et sources :

Ouvrage Généraux :

BAFOIL François, **La Pologne**, Fayard, 2007, 560 p.

BELINA Pavel, Cornej Petr. et Pokorný Jiri, **Histoire des pays tchèques**, Paris, 1995.

BERNARD Michel, **Nations et nationalismes en Europe centrale XIXème et XXème siècle**, Paris, 1995.

CASTELLAN Georges, **Histoire des pays d'Europe centrale et orientale de 1917 à 1990**, Paris, 1994

DAVIES Norman, **Histoire de la Pologne**, Fayard, 1986, 542p.

GARLICKI Andrzej, **Drugiej Rzeczypospolitej początki** [Texte imprimé], Wrocław : Wydawnictwo Dolnośląskie, 2002, 232p.

GREOZHOR B., **Histoire de la Pologne**, Varsovie, 1972.

KLIMEK Antonin, **Velké Dějiny Zemí Češši**, 2000.

LIPTAK Lubomir, **Petite Histoire de la Slovaquie**, Paris, 1996.

ROTHSCHILD (Joseph), **East central Europe between the two world wars**, vol.IX de History of the East central Europe, Seattle, 1974.

ROSZKOWSKI Wojciech, **Historia Polski 1914-2004**, ed. PWN, 2005, 500 p.

STACHURA Peter D. , **Poland between the wars, 1918-1939**, ed. Royaume-Uni, 1998, 153 p.

Historia Polski, Tom IV, 1918-1936 część 2: XV-XXVI (1921-1926), Państwowe Wydawnictwo Naukowe, Warszawa, 1984.

Historia Polski w datum, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, Warszawa, 2000.

Panorama de la Pologne, Varsovie, 1984.

Pologne (1919-1939), vol. I : Vie politique et sociale, Neuchâtel, ed. De la Baconnière, 1946.

Słownik historii Polski, wiedza Powszechna, 1969

Ouvrages spécialisés :

-En langue française :

AUSTRUY Henri, **La Pologne et la Silésie de Teschen [Texte imprimé]**, Paris, Nouvelle revue, 1er Avril 1919, 1 vol. (14 p.)

BALLACE Francis, **La Pologne au Traité de Versailles: le difficile processus de formation de formation des frontières Ouest (1918-1920)** dans Wysokinska Teresa et Von Crugten Alain, **La Pologne au XXeme s.**, Bruxelles, 2001.

BRUNEL Ghislain, **Les sources de l'histoire de la Pologne et des Polonais dans les archives françaises**, Paris, 2003.- 814 p. : 15 x 23,5 cm

DAVION Isabelle, **Les relations polono-tchécoslovaques dans la politique de sécurité française entre les deux guerres**, Paris IV, sous la direction de Georges-Henri Soutou, Professeur d'histoire contemporaine, ancien professeur à l'institut français de Bonn (RFA)

DESSBERG Frédéric et THÉBAULT Frédéric, **Sécurité européenne, Frontières, glacis et zones d'influence. De l'Europe des alliances à l'Europe des blocs (fin XIXe siècle-milieu XXe siècle)**, PUR, 260p. ,février 2007.

GRAPPIN, Henri, **Polonais et tchèques [Texte imprimé] : la question de la Silésie de Teschen**, Paris : impr. de Flinikowski, 1919, 71 p : carte ; In-8°

GRIELING Christian (préf. MICHEL Bernard), **La minorité allemande de Haute-Silésie, 1919-1939 [Texte imprimé]**, Paris : l'Harmattan, 2003, 280 p.:couv. Ill.; 22 cm, ISBN:2-7475-3796-X

HEJRET Jean, **Les tchèques et les polonais dans le pays de Těšín, [Texte imprimé]** (en français), Prague : Bureau officiel des Etrangers tchécoslovaques, 1919, 11 p ; 23 cm

LAFORREST Christophe, **La stratégie française et la Pologne (1919-1939). Aspects économiques et implications politiques**, Thèse de Doctorat, 2001.

MARTON Agnès, **L'image de la Pologne dans la grande presse française de 1919 à 1939.**

MIGEON Emmanuel, **Les relations de la France de la Pologne et de la Tchécoslovaquie vues à travers le journal "Le Temps" de 1918 à 1925**, Mém. maîtrise : Hist. contemp.: Poitiers: 1991, 262 f ; 30 cm

MUHLSTEIN Anatole, **Le problème de Teschen. II, 2 (1919), 131-135**

PADEREWSKI Ignace, **L'affaire de la Silésie de Teschen (1919)**, in. **Matériaux pour l'histoire de notre temps**, Janv.-Juin 1996.

AUBAL Stanislas, **Formation de la frontière entre la Pologne et la Tchécoslovaquie [Texte imprimé]** Mémoire ou thèse (version d'origine) soutenue à l'université de Paris (1896-1968). Faculté de droit et des sciences économiques, Paris : Impr. des Presses modernes, 1928, 192 p. ; 24 cm

TAPIÉ Victor-Lucien, **Le pays de Teschen et les rapports entre la Pologne et la Tchécoslovaquie [Texte imprimé]**, 1936, Centre d'études de politique étrangère.

Le Pays de Teschen, Prague : Ed. Beaufort, 1920, 52 p.

La frontière, Relations internationales, n°63 et 64, automne et hiver 1990.

Une Alsace polonaise [Texte imprimé] : la Silésie de Cieszyn, Argentan : Imp. Langlois, 1938, 1 vol. (2 p.)

Vie économique de la Galicie et de la Silésie de Cieszyn, Fribourg ; Lausanne : Réd. de l'encyclopédie polonaise (1er vol. Fasc. 5), 1917, XVI-151 p. : fig., 1 carte dépl. h.t. ; in-8°

Les frontières de la Pologne [Texte imprimé], Paris : impr. Levé, 1918

Mémoires sur la situation économique de la Pologne et sur l'urgence de donner satisfaction à ses besoins économiques [Texte imprimé], Paris : impr. de Levé, 1919, 1 vol. (15 p.) ; 25 cm

Pologne et Tchécoslovaquie [Texte imprimé] : Où faut-il chercher les raisons des conflits polono-tchécoslovaques ?, Prague : Orbis, 1934, 1 vol. (46 p.) ; in-8

La Paix de Versailles : questions territoriales. I, Tchécoslovaquie, Pologne, Ukraine, Roumanie, Yougoslavie [Texte imprimé], Paris : Les éd. Internationales, 1939, 1 vol. ; in-8°

Questions européennes : Belgique, Slesvig, Tchécoslovaquie, Pologne et Russie, question adriatique,

Yougoslavie, Roumanie, Turquie d'Europe et d'Asie, Paris : impr. Nationale, 1919, 859 p. et un atlas gr. in-fol ; (54x42 cm)

- Conférences, colloques et congrès:

BUZEK Joseph, La question de la Silésie de Cieszyn [Texte imprimé], délégation polonaise à la Conférence de la paix. Commission scientifique. - Commission polonaise des travaux préparatoires au Congrès de la Paix, Paris : [s.n.], 1er mars 1919, 12 p. ; 29 cm

DAVION Isabelle et SANDU Traian, **L'Europe centrale dans la politique étrangère de la France dans l'entre-deux-guerres : bilan des recherches**, Institut d'études slaves, 25 avril 2007, Paris.

[Décision de la conférence des Ambassadeurs au sujets de la délimitation des frontières entre la Pologne et la Tchécoslovaquie en date du 28 juillet 1920], Paris : impr. Nationale, 1920 , 8 p. : 2 cartes h.t. ; in-fol.

Conférence des préliminaires de paix. Projet de traités bilatéraux à payer par la France avec la Pologne, la Tchéco-Slovaquie, la Grèce, la Roumanie et la Serbie respectivement, Paris : imp. Nationale, 1919, 11 p. ; In-fol.

Conférence de la paix, 1919-1920. Recueil des actes de la Conférence. Partie IV, Commissions de la Conférence...., Questions territoriales. 3, Commissions relatives aux affaires de Teschen, Spisz et Orava (Commission des affaires polonaises et tchécoslovaques réunies, Commission tchéco-polonaise de Cracovie, Commission permanente interalliée de plébiscite de Teschen), Paris : Imp. Nationale, 1929, 280p.

Paris Peace Conference. Poland (1919-1920), **Mémoire concernant la délimitation des frontières entre les États polonais et tchéco-slovaque en Silésie de Cieszyn, Orawa et Spisz, / Délégation polonaise à la Conférence de la paix**, Paris : Impr. Levé, 1919, 29 cm./
Carte: "Limites linguistiques polonaise tchèque et polonaise-slovaque.

Paris Peace Conference. Poland (1919-1920), **La Haute Silésie [Texte imprimé] : son union économique avec les autres territoires de la Pologne / Délégation polonaise à la Conférence de la paix. Délégation économique**, Paris : [Impr. Levé], 1919, 1 vol. (15 p.),

Délégation polonaise à la Conférence de la Paix, **Annexes au mémoire sur la situation économique de la Pologne unifiée et sur l'urgence de donner satisfaction à ses besoins économiques [Texte imprimé]/ Délégation polonaise à la Conférence de la Paix, Délégation économique**, Paris : Impr. de Levé, 1919, 39 p. ; In-4°

Congrès de la paix (Versailles) : mémoires de la Délégation tchécoslovaque. n° 4, Le

problème de la Silésie de Teschen [Texte imprimé], Paris ,1919.

- Atlas & documents cartographiques :

CRAMPTON Richard et Ben, **Atlas of eastern Europe in the Twentieth century**, Londres, 1996.

DALI Aldo, **Les frontières européennes de 1900 à 1975, Histoire territoriale de l'Europe**, Atlas, Genève, 1976.

SELLIES André et Jean, **Atlas des peuples d'Europe Centrale**, Paris, 1993.

Documents on British foreign policy (1919-1939), First series, volume I, 1919, p. 619, Carte de Teschen et Orava, éch 1/200000 ème, 1947.

Bureau géographique de la délégation polonaise à Paris, **Production de la houille en Haute Silésie 1919 [Document cartographique]**, Bureau géographique de la délégation polonaise à Paris, 1921, 1 carte : en noir ; 76 x 85 cm . - [Echelle non déterminable] (E 18°11'00"--E 18°39'00"/N 50°27'00"--N 49°50'00")

- *En langue polonaise* :

CINCIALA Andrzej, **Pamiętnik Dra Andrzeja Cinciała notariusza w Cieszynie**, Katowice, 1931.

GALICZ Jan, **Z minionych lat. Przyczynki do historii ruchu narodowego na Śląsku Cieszyńskim**, Cieszyn, 1937.

KAMIŃSKI Marek Kazimierz, **Konflikt polsko-czeski 1918-1921**, coll. Neriton , Instytut Historii PAN, novembre 2001 , Warszawa.

LONDZIN Jozef, **Cieszyńskie dwany historyczne**, Cieszyn, 1923.

KŁOSCHEK Kornel, **Monografia Cieszyn, Okolicy**, Krakow, 1928

KONECZNY F, Czeskie a polskie prawa historycznie do Cieszynskiego, Cieszyn, 1920

MISZEWSKI Dariusz, **Aktywność polityczna mniejszości polskiej w Czechosłowacji 1920-1938**, wyd. Adam Marszałek, Toruń.

- *En langue tchèque :*

GROBELNÝ Andělín, **Ceský Těšín : 50 let mestem, studie a materiály k minulosti a výstavbe mesta** / usporádali Andělín Grobelný a Bohumil Cepelák (en tchèque), cepelak, Bohumil. éditeur scientifique, Ostrava : Profil, 1973, 436-[1] p.-[32]p. de pl : ill ; 25 cm /Annexes : Bibliogr. p. 357-390. - Résumé en russe, allemand et polonais.

GROBELNÝ Andělín, **K otázkám dějin Slezska** (en tchèque), Ostrava : KNV, 1956, 208 p ; 24 cm

-*En langue anglaise :*

Documents on British foreign policy (1919-1939), First series, volume X, ch.VII, The plebiscite question in Teschen -February 4 – August 10, 1920, p.654-719, 1947.

Documents about Cieszyn Silesia (en anglais), London : Association of Cieszyn Silesia in Great Britain, 1943, 8 p. ; In 8°

KARSKI Jan, **The great powers and Poland 1919-1945, from Versailles to Yalta**, W-Y/Londres, 1985.

KIEKHOFF Harald Von, **German-polish relations, 1918-1933**, Baltimore/Londres, 1971.

PERMAN Dagman, **The shaping of the Czechoslovak state: diplomatic history of the boundaries of Czechoslovakia 1914-1920**, Leyden, 1962.

TOOLEY Hunt, **National identity and Weimar Germany : Upper Silésia and the eastern**

border 1918-1922, Lincoln, Nebrasky, 1997.

WANDICZ Piotr Stefan, **France and her eastern allies (1919-1925).French-Czechoslovak-Polish relations from the Paris peace Conference to Locarno**, Westport, 1962.

WOYTAK Richard A., **Polish Military Intervention into Czechoslovakian Teschen and Western Slovakia** in September- November 1938." *East European Quarterly* 6, no. 3 (September 1972): 376-87.

Ressources numériques

- ***Livres en ligne:***

DAVION Isabelle, **Pologne et Tchecoslovaquie face à la crise de Munich** , in. Cahier n°22 du CEHD,**Histoire des rapports diplomatico-stratégiques/France, Pologne et Tchecoslovaquie face à la crise de Munich** , p.27 :

<http://www.cehd.sga.defense.gouv.fr/publications/cahier22.pdf>

DAVIES Norman, **Boże igrzysko-historia Polski**, Wydawnictwo Znak, Kraków 2003 r., ss. 953-954:

<http://www.ksiestwoczesny.pl/ciekaw/davies.html>(*Extraits*)

KOMARNICKI Titus, Cienciala, Anna M. - **From Versailles to Locarno, keys to polish foreign policy 1919-1925**, University presse of Kansas, 384p. :

<http://www.kc-cieszyn.pl/biblioteka/strony/ramka.php?autor=komarnicki&licz=1>

ROTHSCHILD Joseph, **East Central Europe Between the Two World Wars**, University of Washington Press, 1992 (rééd. De 1974)

http://books.google.fr/books?vid=ISBN0295953578&id=ytc-muwFT_IC&printsec=frontcover (*Extraits*)

- ***Articles en ligne :***

-Article paru dans le périodique Těšínsko n°1 (2001) sur "le plébiscite et la question d'autodétermination par les habitants de Těšín", p. 6-21:

http://www.muzeumct.cz/obrazy/casopis_tesinsko/clanek%201_2001.pdf

-Article magazine CS : [http://www.cs-magazin.com/2005-07/view.php?](http://www.cs-magazin.com/2005-07/view.php?article=articles/cs050726.htm)

[article=articles/cs050726.htm](http://www.cs-magazin.com/2005-07/view.php?article=articles/cs050726.htm)

-Article Wikipédia sur le conflit polono-tchécoslovaque :

http://en.wikipedia.org/wiki/Border_conflicts_between_Poland_and_Czechoslovakia

-Article sur la guerre de 7 jours de 1919 et ses conséquences :

<http://www.radio.cz/fr/article/81008>

-Articles sur la conflit polono-tchécoslovaque :

<http://www.cepol.stosunki.pl/textyc/c0501.htm>

http://www.militariacieszyn.republika.pl/od_pulku_zawiszy.html

- ***Cartes en ligne:***

Carte de la Pologne (1918-1921): <http://www.rootsweb.com/~polwggw/p1918.html>

- ***Autres ressources en ligne :***

- ***Sur l'Europe Centrale et l'Europe de l'est :***

La naissance de la Tchécoslovaquie (1914-1920) :

<http://web.ku.edu/~europe/hist557/lect12.htm>

Notes de cours sur l'Europe centrale et l'Europe de l'est d'Anna M. Cieniala (Université du Kansas)

<http://web.ku.edu/~europe/hist557/>

http://www.conflicts.rem33.com/images/Poland/pol_interwar.htm

- ***Sur le ville de Teschen (Cieszyn ou Těšín) :***

La ville de Těšín et la région de Zaolzie :

<http://www.zaolzie.org>

Résumé de l'histoire la ville slave de Cieszyn durant l'entre deux-guerre (en polonais): <http://www.ksiestwocieszynskie.republika.pl/historia/historia5.html>

Livres en polonais sur l'histoire de Cieszyn et de ces habitants:

<http://www.kc-cieszyn.pl/>

Photo d'un poste-frontière à Cieszyn vers 1920 :

-Partie polonaise : <http://www.widokowki1914.republika.pl/str1.jpg>

-Partie Tchèque : <http://www.widokowki1914.republika.pl/str2.jpg>

Le traway à Cieszyn: <http://muzeum-cieszyn.ox.pl/tramwaje/historia.html>

Le traway à Cieszyn avec une carte explicative : http://inlog.pl/bahn/show.php?what=do_poczyt/historia_cieszyn

La censure postale à Cieszyn (1918-1921):

<http://phist.webpark.cz/cen/cen2.htm>

Centres d'archives

- **Archives diplomatiques de Nantes :**

REPRESENTATIONS DE LA FRANCE DANS LES ORGANISATIONS ET LES COMMISSIONS INTERNATIONALES

Commissions de délimitation des frontières issues de la Première Guerre mondiale (1919-1936)

- 126 articles (13,55 m.l.), 1919-1936.
Commissions de délimitation des frontières en Europe, 1917-1927, 1935-1936. Commissions de Teschen, 1919-1920. Administration de Memel, 1920-1922. Répertoire numérique détaillé réalisé par Raphaël Supiot, étudiant en maîtrise d'archivistique à l'université d'Angers, 2002, 119 p. dactyl., annexes. (Sarre, frontière germano-belge, frontière germano-polonaise, Haute-Silésie, Teschen, Dantzig, Memel, frontières hungaro-roumaine, roumano-tchécoslovaque, polono-tchécoslovaque, hungaro-yougoslave, bulgare-yougoslave, albanais-yougoslave, austro-yougoslave, austro-hongroise, austro-italienne, albanaise, franco-allemande).

- **Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine de Nanterre/ Bureau d'étude de la presse étrangère / "Cartons verts" POLOGNE 1916-1921**

FONDS CONFERENCES DE PAIX. Première guerre mondiale

- **F pièce 7253** / Conversations journalières au sujet de la situation en Silésie de Teschen.

DOSSIER FRANCE. Bureau d'études de la presse étrangère. Pologne. 1916-1921.- 12 cartons, 39 cm.

- **IX.- Pologne. 1918** / Documents relatifs aux revendications territoriales des Polonais, aux conflits polono-ukrainien et polono-tchèque, au traitement allié et américain de la question polonaise ainsi qu'à la reconstruction économique de la Pologne.
9.06.- Pologne. Silésie et Teschen - Du 1 février 1919 au 14 juin 1919.- 20 pièces.
- Document en français.
- Deux cartes postales imprimées par imp.Courmont à Paris, avec au dos une notice historique concernant le duché de Cieszyn (Teschen).
- Deux publications de la Commission Polonaise des travaux Préparatoires au Congrès de la Paix intitulées respectivement "Dantzig" et "Les Relations entre La Pologne et les terres lithuaniennes et ruthènes avant les partages" et publiées à Paris en 1919.

- Publication de la Délégation Economique de la Délégation Polonaise à la Conférence de la Paix intitulée "La Haute Silésie, son union économique avec les autres territoires de la Pologne" publiée à Paris en 1919.
Coupures de presse.

- **XI.- Pologne. 1919** / Dossiers consacrés à la question polonaise à la Conférence de la Paix, aux problèmes territoriaux et de nationalités en Pologne, aux conflits frontaliers et aux revendications économiques austro-allemandes.

11.09.- Pologne. Silésie, Teschen(Cieszyn), question tchéco-slovaque (¹⁰²).- Du 1 janvier 1919 au 6 février 1919.- 8 pièces.

Document en anglais, allemand et français.

Note du Bureau de Presse de Berne du 1er janvier 1919 portant une mention "réservé".

- Services historiques de la Défense

- *L'armée française dans les territoires à plébiscite :*

Teschen

7N3003

Attachés militaires en Pologne – Correspondance diplomatique. Protestation de Paderewski auprès de Millerand contre la décision de la conférence des ambassadeurs et mémoire sur la question de Teschen (31 juillet 1920).

- *La Haute Silésie (1919-1922)*

Série N – Troisième République (1872-1919)

Cabinet du Ministre

5 N 190

Protestations tchécoslovaques au sujet de Teschen (31 août, 21 septembre 1919).

Fonds Clemenceau

6 N 75

Questions de Teschen et de l'Autriche allemande (1919)

6 N 247

Télégrammes sur la question de Teschen (1918-1922).

Armée du Danube

20 N 723

(d.3 et 5) Note du gouvernement polonais au sujet de l'attaque tchèque contre la Silésie de Teschen.

Archives en ligne :

Archives nationales Tchèques :

<http://www.mvcr.cz/vozidla/peva/index.php?lang=cs&submit=-+vyhledej+&fond=tesin>

Archives nationales britanniques :

http://www.nationalarchives.gov.uk/search/quick_search.aspx?search_text=teschen

Archives nationales américaines :

<http://search.archives.gov/query.html?>

[col=1arch&col=2pres&qt=teschen&charset=iso-8859-1&qc=1arch+2pres](http://search.archives.gov/query.html?col=1arch&col=2pres&qt=teschen&charset=iso-8859-1&qc=1arch+2pres)

Site Pathé-Gaumont : <http://www.pathearchives.com>